

Délégués des Ministres

Document d'information

CM/Inf(2011)9 révisé 11 mars 2011¹

Rapport de suivi 2010 du Conseil de l'Europe

Document préparé par la Direction Générale de l'administration



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE
Committee of Ministers
Comité des Ministres

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
DROITS DE L'HOMME	
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME	13
EXECUTION DES ARRETS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME	14
RENFORCER L'EFFICACITE DU SYSTEME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPEEN	16
COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE (CPT).....	18
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	19
DEVELOPPEMENT DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES	21
RENFORCEMENT DES CAPACITES : SENSIBILISATION ET FORMATION	22
PROTEGER LES DROITS DES PERSONNES VULNERABLES.....	25
PROMOUVOIR L'EGALITE	27
RACISME ET INTOLERANCE – ECRI	28
ROMS : PROMOUVOIR L'INTEGRATION SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	29
MINORITES – MINORITES NATIONALES, LANGUES REGIONALES ET MINORITAIRES	31
MENACES CONTRE LA DIGNITE HUMAINE : TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA)	33
MENACES CONTRE LA DIGNITE HUMAINE : VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES	34
DROITS DES ENFANTS.....	35
CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE	37
SANTÉ PUBLIQUE ET BIOETHIQUE	38
ABUS ET TRAFIC DE DROGUE (GROUPE POMPIDOU)	40
DIRECTION EUROPEENNE DE LA QUALITE DU MEDICAMENT (DEQM, PHARMACOPEE)	41
ETAT DE DROIT	
INDEPENDANCE ET EFFICIENCE DE LA JUSTICE	45
PRISONS ET POLICE.....	48
COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE).....	52
DEVELOPPEMENT DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES	53
CORRUPTION	56
GRECO	58
CRIME ORGANISE ET TERRORISME.....	60
SECURITE DE L'INTERNET ET CYBERCRIMINALITE	63
DEMOCRATIE	
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE	67
ELECTIONS ET MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS DES ETATS.....	68
CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX.....	70
GOUVERNANCE LOCALE.....	72
ABORDER LES SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES	73
BONNE GOUVERNANCE, INTERNET ET MEDIA	75
SOCIETE CIVILE – ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	77
PROMOUVOIR UNE SOCIETE SOCIALEMENT COHESIVE ET DURABLE.....	79
SECRETARIAT DE LA BANQUE DU DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE	80
DIALOGUE INTERCULTUREL.....	81
CENTRE NORD-SUD	83
PROTECTION DE LA DIVERSITE NATURELLE.....	84
EUR-OPA RISQUES MAJEURS	85
PROTECTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE	86
EURIMAGES	88
EDUCATION POUR DES SOCIETES DEMOCRATIQUES DURABLES	90
CENTRE EUROPEEN POUR LES LANGUES VIVANTES	92
PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETE	94
FEJ	95
MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES.....	96
PROMOUVOIR LE FAIR-PLAY DANS UN SPORT SANS DOPAGE NI VIOLENCE.....	98
ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES).....	100

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

COMITE DES MINISTRES	103
SECRETARE GENERAL, SECRETARE GENERALE ADJOINTE ET CABINET	104
PROTOCOLE.....	105
RELATIONS EXTERIEURES	106
COMMUNICATION.....	107
CONSEIL POLITIQUE, PLANIFICATION POLITIQUE ET PRESENCE EXTERIEURE	108
CONSEIL JURIDIQUE.....	109
AUDIT INTERNE.....	111
ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES	112
LOGISTIQUE	113
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	114
 AUTRES DÉPENSES.....	 115

ANNEXES

ANNEXE I – BUDGET ORDINAIRE : RECAPITULATIF DES DEPENSES	119
ANNEXE II – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	121
ANNEXE III – LISTE DES PROGRAMMES JOINTS 2010.....	123
ANNEXE IV – CORRESPONDANCE PROGRAMMES ET PROJETS 2010 / 2011	125

INTRODUCTION



Le rapport de suivi pour 2010 présente en un seul document une évaluation critique de la mise en œuvre de toutes les activités du Conseil de l'Europe. Ce format s'inspire de la présentation du programme et budget de 2011, telle qu'entérinée par le Comité des Ministres (ou ci-après « CM »), dont il suit la structure pour que les résultats puissent être lus en regard de la ligne de Pilier/Secteur/Programme correspondante dans le programme et budget de 2011.

Pour chaque ligne de programme, 5 aspects ont été traités :

- **ce qui s'est bien passé**, avec les résultats tangibles atteints ;
- **ce qui ne s'est pas bien passé**, avec les leçons tirées de l'expérience/actions à entreprendre pour l'avenir ;
- **l'impact** des résultats du programme 2010 sur les programmes futurs ;
- **la valeur ajoutée** du Conseil de l'Europe et sa coopération avec d'autres organisations ;
- **des informations financières** (en milliers €), avec une indication du budget initial, des dépenses réelles, du solde (négatif ou positif), ce dernier étant également exprimé en pourcentage du budget initial.

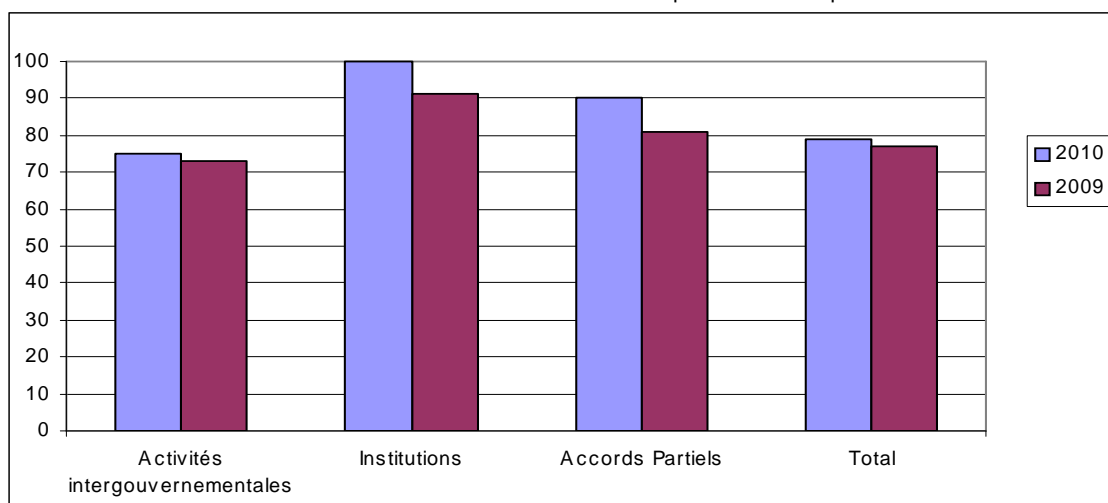
Ces synthèses au niveau du programme donnent des indicateurs pour les futurs programmes opérationnels s'appuyant sur des décisions déjà prises par le Comité des Ministres en ce qui concerne le passage à un programme et budget bisannuel à compter de 2012, et sur les grandes lignes des priorités pour la période 2012–2013.

2010 a été une année importante pour l'Organisation, puisqu'on a vu les premiers résultats de la réforme du Conseil de l'Europe.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des activités a connu un taux de réussite élevé. Parmi les 490 résultats attendus, 387 ont été pleinement atteints. Ceci représente un taux de réussite de 79 % comparé à 77 % en 2009.

Pour les Institutions, le taux de réussite a été de 100 %, comparé à 91 % en 2009, et pour les accords partiels de 90 %, comparé à 81 % en 2009. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Taux de réussite des activités du Conseil de l'Europe en 2010 comparé à 2009

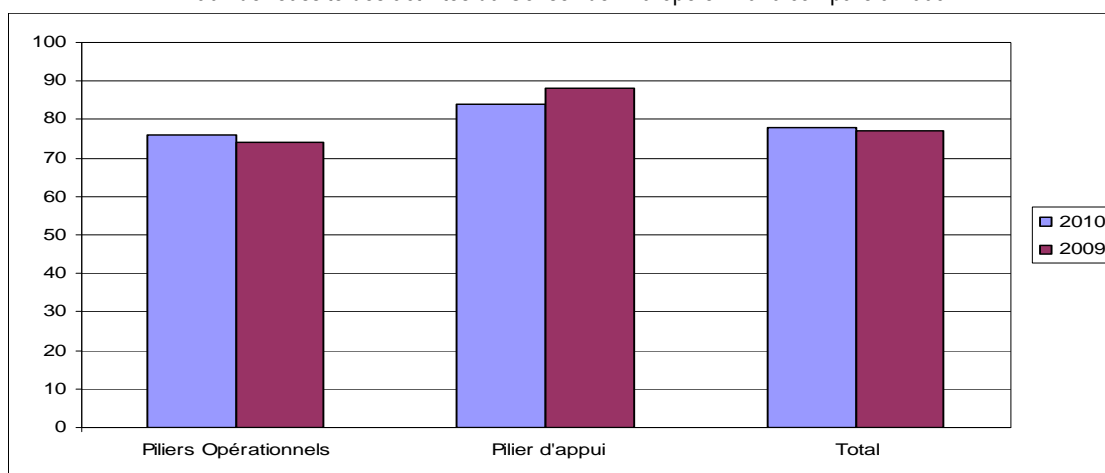


(*) Y compris les mécanismes indépendants

(**) Y compris le Fonds européen pour la jeunesse

En ce qui concerne les piliers, le taux de réussite dans les piliers opérationnels a été de 76 %, comparé à 74 % en 2009, alors que dans le pilier d'appui il a été de 84 % comparé à 88 % en 2009. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Taux de réussite des activités du Conseil de l'Europe en 2010 comparé à 2009



En ce qui concerne les activités d'élaboration de traités, en 2010, deux nouveaux traités internationaux ont été adoptés : le protocole modifiant la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et le 3e protocole à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'extradition.

En outre, deux autres conventions du Conseil de l'Europe sont entrées en vigueur : le Protocole n° 14 à la Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales modifiant le système de contrôle de la Convention, et la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

En 2010, 180 événements se sont produits dans le domaine des traités du Conseil de l'Europe, qui ont recueillis 83 signatures et 97 ratifications.

De plus, en 2010, le Comité des Ministres a adopté 13 nouvelles recommandations adressées aux gouvernements des États membres.²

² Liste de recommandations du Comité des Ministres aux États membres adoptées en 2010 :

- Rec(2010)1 du Comité des Ministres aux États membres sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation.
- Rec(2010)2 du Comité des Ministres aux États membres relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés et leur vie au sein de la collectivité.
- Rec(2010)3 du Comité des Ministres aux États membres sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures.
- Rec(2010)4 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme des membres des forces armées.
- Rec(2010)5 Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
- Rec(2010)6 du Comité des Ministres aux États membres sur la bonne gouvernance dans les systèmes de santé.
- Rec(2010)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (adoptée par le Comité des Ministres le 11 mai 2010, lors de la 120e Session).
- Rec(2010)8 du Comité des Ministres aux États membres sur l'information des jeunes.
- Rec(2010)9 du Comité des Ministres aux États membres sur le Code d'éthique sportive révisé.
- Rec(2010)10 du Comité des Ministres aux États membres sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix.
- Rec(2010)11 du Comité des Ministres aux États membres sur l'impact de la génétique sur l'organisation des services de soins et la formation des professionnels de santé.
- Rec(2010)12 du Comité des Ministres aux États membres sur les juges : indépendance, efficacité et responsabilités.
- Rec(2010)13 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage.

Le Conseil de l'Europe a organisé cinq Conférences de Ministres spécialisés chargés respectivement de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de l'Éducation, de l'Aménagement du territoire et des régions, des Sports et de la Justice. En outre, deux conférences ministérielles se sont tenues concernant des accords partiels : EUR-OPA et le Groupe Pompidou.

Droits de l'homme

Dans le domaine des droits de l'homme, l'un des événements clés a été sans conteste l'entrée en vigueur du Protocole n° 14, le 1er juin dernier. Depuis, la Cour est mieux en mesure de traiter plus efficacement certains types de requêtes (les requêtes irrecevables et les requêtes répétitives).

Un autre événement marquant pour le système de protection des droits de l'homme en Europe a été la Conférence à haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui s'est tenue à Interlaken en février dernier. Les États membres du Conseil de l'Europe ont adopté un Plan d'action pour donner une orientation politique au processus destiné à assurer l'efficacité du système de la CEDH sur le long terme.

Dans ce contexte, l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH a pris un relief particulier en tant que priorité clé pour les travaux de l'Organisation. Les réunions avec la Commission européenne et les travaux menés sous la direction du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ont montré que le processus d'adhésion est sur la bonne voie et bénéficie d'un soutien politique significatif.

2010 a été particulièrement important en ce qui concerne les Roms³ et le rôle de l'Organisation dans ce domaine a été réaffirmé avec force. L'initiative du Secrétaire Général de convoquer une Réunion à haut niveau en octobre dernier a abouti à l'adoption de la Déclaration de Strasbourg, à la restructuration du secteur d'activités sur les Roms et à la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions roms, afin d'adopter une approche plus transversale en augmentant les ressources dans ce secteur.

Le Commissaire aux droits de l'homme a continué d'accorder une attention particulière aux questions roms, aux droits de l'enfant, à la liberté des médias et à la liberté de réunion pacifique, à la discrimination, aux réfugiés et demandeurs d'asile, à la situation dans des institutions accueillant des personnes handicapées, ainsi qu'aux conséquences humanitaires et en matière de droits de l'homme du conflit d'août 2008 en Géorgie. Le Protocole n° 14 à la CEDH a donné au Commissaire le droit de tierce-intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme. Le Commissaire a ainsi participé en septembre dernier à une audition de Grande Chambre.

Pour ce qui est de l'évolution législative et politique en matière de droits de l'homme, le Comité des Ministres a adopté plusieurs recommandations concernant la promotion et la protection des droits de l'homme des membres des forces armées, ainsi que des mesures pour combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

État de droit

Dans le domaine de l'État de droit, outre les deux nouveaux Protocoles mentionnés ci-dessus qui modifient la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et la Convention du Conseil de l'Europe sur l'extradition, la rédaction d'un nouveau projet de Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été menée à terme, et ce texte sera ouvert à la signature dans le courant de 2011.

La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels est entrée en vigueur le 1er juillet dernier et le dépôt du dixième instrument de ratification a enclenché l'instauration du Comité de suivi conventionnel, qui sera mis en place en 2011.

³ L'expression « Roms » utilisée dans l'ensemble du présent texte désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tziganes ».

En matière de prisons et de police, le Comité des Ministres a adressé aux gouvernements des États membres une recommandation sur les règles relatives à la probation et, à l'occasion de la 30e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice, une politique pénitentiaire dans l'Europe d'aujourd'hui a été entérinée.

2010 a également été une année importante pour la Commission de Venise, qui a apporté son aide à la réforme constitutionnelle en Géorgie, en Moldova, en Ukraine et au Kirghizstan.

Pour la lutte contre la cybercriminalité, le Conseil de l'Europe a conservé sa position de chef de file. Quatre pays supplémentaires ont ratifié la Convention sur la cybercriminalité, et ce traité international – unique dans ce domaine – compte désormais 30 États parties.

Le rapport de la CEPEJ évaluant le fonctionnement au quotidien des systèmes judiciaires dans les 45 États membres a été amplement distribué et a fait l'objet d'une couverture médiatique excellente. Il est considéré comme une référence clé pour l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des systèmes judiciaires.

Le Conseil de l'Europe a continué ses travaux transversaux pionniers sur le thème des enfants et le Comité des Ministres a adopté des Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants.

Pour ce qui est de la lutte contre la corruption, le GRECO a été rejoint par le Liechtenstein et Saint-Marin, ce qui porte désormais le nombre de ses membres à 49, et couvre maintenant tous les États membres de l'Organisation. En 2010, le Conseil de l'Europe a poursuivi ses travaux en matière de lutte contre le terrorisme, en se focalisant en particulier sur la prévention et sur l'établissement d'un mécanisme de suivi pour l'utilisation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme.

Les travaux concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme se sont également poursuivis et renforcés, et MONEYVAL s'est vu accorder le statut de mécanisme de monitoring permanent du Conseil de l'Europe rendant compte au Comité des Ministres.

Démocratie

Concernant le pilier relatif à la Démocratie, 2010 a été une année importante pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Plusieurs questions discutées à l'Assemblée ont eu un impact médiatique majeur, en particulier la situation des Roms, le rapport sur le traitement de l'épidémie de H1N1, la question de l'objection de conscience dans les soins de santé encadrés par la loi et le rapport sur le trafic d'organes au Kosovo⁴.

Pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, 2010 a été une année de mise en œuvre de la réforme entamée en 2009 pour faire en sorte que ses activités soient plus ciblées et reflètent sa valeur ajoutée spécifique et sa mission unique en son genre.

En 2010, l'Organisation a établi les bases de la réforme de sa présence extérieure, qui sera menée à terme dans le courant de 2011.

Tout au long de l'année, le Conseil de l'Europe a poursuivi ses travaux sur les mesures de confiance en menant des activités destinées aux établissements d'enseignement supérieur, aux journalistes et à la société civile dans certaines régions spécifiques.

Le Conseil de l'Europe a organisé la 5^e Université d'été pour la démocratie, qui a rassemblé quelque 500 personnes, sur le thème de « la crise du leadership ».

Pour ce qui est des ONG, elles ont continué à contribuer aux travaux de l'Organisation, et, en parallèle, la réforme de ce secteur d'activités a été entamée pour instaurer une interaction plus féconde avec les gouvernements.

⁴ Dans l'ensemble du présent texte, toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, dans ce texte doit être comprise en totale conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

Dans le domaine de l'éducation, 200 intervenants professionnels ont été formés à l'utilisation des instruments du Conseil de l'Europe pour le développement de compétences interculturelles et plusieurs publications sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ont été diffusées.

Dans le secteur de la culture, en 2010, un nouvel Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels a été créé ; ceci témoigne de l'importance de pouvoir recourir sagement aux accords partiels en tant que vecteur pour la mise en œuvre des activités du Conseil. Les nouvelles règles adoptées par le Comité des Ministres vont dans ce sens, puisqu'elles visent à faciliter l'établissement d'accords partiels.

Le Conseil de l'Europe a poursuivi ses travaux dans le secteur de jeunesse par des formations et des mesures de nature politique, par exemple une nouvelle recommandation aux États membres sur l'information destinée aux jeunes.

Organes directeurs, Services généraux et autres

Pour ce qui est des structures du **Secrétariat**, en 2010, une nouvelle Direction de la planification politique a été instaurée pour aider le Secrétaire Général à identifier les défis et évolutions à l'œuvre en Europe et contribuer à définir le rôle de l'Organisation. Une nouvelle Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation a été chargée de la mission d'évaluer la bonne gestion des ressources de l'Organisation, un volet Evaluation ayant été ajouté à la fonction d'audit interne au sein de la nouvelle Direction. La Direction de la planification stratégique a été démantelée et les responsabilités afférentes au programme et budget rassemblées dans une nouvelle Direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques.

En matière de **personnel**, en 2010, l'Organisation s'est donné deux objectifs. D'une part, il est nécessaire d'adapter les politiques de ressources humaines aux besoins évolutifs de l'Organisation et au processus de réforme. Un ensemble de mesures ont été adoptées pour favoriser la mobilité, accroître la flexibilité et simplifier les procédures administratives. D'autre part, le souci de mieux maîtriser les dépenses globales de personnel a abouti à l'adoption de mesures spécifiques telles que le doublement de la période inter-échelons, la modification des modalités régissant les promotions, la suppression ou la limitation de certaines indemnités et allocations, ce qui a permis de dégager des économies tangibles pour l'Organisation ; ainsi, pour 2012, les augmentations dues aux dépenses de personnel obligatoires devraient être inférieures de 83% au montant prévu pour 2011.

Pour ce qui est de la **mise en œuvre du budget**, le solde créditeur total prévu pour le Budget ordinaire de 2010 est estimé à 1,7 M € (0,7 % du Budget) contre 0,55 M € en 2009, 1,9 M € en 2008 et 4,9 M € en 2007. Le solde de 2010 tient compte des mesures adoptées au printemps sur la base des prévisions budgétaires de fin d'année devant couvrir la réserve négative et compenser la baisse des produits d'intérêts de placement (au cours de l'année quelque 1.9M € de crédits ont été gelés, dont 207K € concernant le budget de la Cour, 151K € pour l'Assemblée, 62K € pour le Congrès, 659K € pour les directions opérationnelles et 779K € pour les services d'appui). Les informations financières doivent par conséquent être lues à la lumière de ces données. La réserve négative a maintenant été réduite de 1 945 000 € en 2010 à 571 000 € en 2011.

En cas d'écart significatif (+/- 15%) entre les budgets prévus initialement et les dépenses réellement effectués, des explications sont données dans la synthèse du programme concerné.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros et basés sur les dépenses réelles telles qu'elles sont enregistrées dans le Système de gestion FIMS, sous réserve d'audit, au 18 février 2011. Des changements mineurs restent encore possibles.

Le Programme et budget pour 2011 étant présenté différemment par rapport au programme et au budget adoptés pour 2010, il a été nécessaire de retraiter la présentation des dotations budgétaires et des dépenses pour refléter le nouveau format.

Les comptes de gestion budgétaire détaillés pour 2010 présenteront les budgets détaillés et dépenses réelles conformément aux montants budgétaires approuvés pour 2010 par le Comité des Ministres.

En 2010, les ressources extrabudgétaires ont continué de jouer un rôle significatif pour la capacité opérationnelle totale de l'Organisation.

L'Organisation a reçu 9,5 M € de contributions volontaires (voir annexe II) et 21 M € pour les Programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE finançant 45 programmes (voir annexe III).

Conclusion

La réforme de l'Organisation a influencé la mise en œuvre du programme et budget de 2010 du Conseil de l'Europe. Elle a été l'occasion de passer complètement en revue le fonctionnement et les opérations de l'Organisation pour la rendre politiquement plus présente et plus efficiente, afin qu'elle puisse relever les défis des années à venir.

Sur le plan politique, la réforme est mise en œuvre par la consolidation du rôle de l'Organisation dans ses domaines d'excellence, afin d'en faire l'organisation de référence en Europe et au-delà en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie. Ceci passe par un renforcement des institutions clés, qui servent de pont entre les pays et les organisations, et rassemblent les Européens. La réforme est également appliquée sur le plan administratif, en particulier grâce à un nouveau programme et budget, avec des procédures saines sur le plan managérial et administratif.

En 2010, le niveau des résultats atteints par l'Organisation est resté comparable à celui de 2009, dans un contexte marqué par les changements.

De ce point de vue, l'on peut dire que 2010 a été une année de transition pour le Programme et budget de l'Organisation. Cette année a permis de poser les bases pour définir les priorités du Programme et budget de 2011 et pour le passage à un programme et budget bisannuel à partir de la période 2012-2013, le tout de manière cohérente, stratégique et transparente. La consolidation se poursuivra en 2011, accompagnée de l'examen des structures intergouvernementales et du Secrétariat, ainsi que d'autres mesures visant à accroître encore l'efficacité globale de l'Organisation.



DROITS DE L'HOMME

GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'un des évènements clés de l'an dernier a été l'entrée en vigueur du Protocole n° 14, le 1er juin 2010. Depuis, la Cour a été en mesure de traiter avec davantage d'efficacité certains types de requêtes (les requêtes irrecevables et celles qui sont répétitives). Ainsi, au cours des sept derniers mois de 2010, 22 260 requêtes ont été déclarées irrecevables par des juges uniques, 772 ayant été radiées du rôle ou déclarées irrecevables par des Commissions. Parallèlement, 145 requêtes concernant une jurisprudence bien établie ont donné lieu au prononcé d'un arrêt de Chambre/Commission.

Malgré cela, la Cour a dû une fois encore faire face à un flux massif de requêtes, puisque 61 300 requêtes nouvelles ont été attribuées à une formation judiciaire en 2010 (49 850 en 2008 et 57 100 en 2009).

Le nombre de requêtes par juriste a augmenté de 18 % (590 requêtes par juriste contre 498 auparavant). L'augmentation de 17 % du nombre de requêtes en attente de traitement en 2010 n'a pas été compensée par une augmentation correspondante du nombre de juristes chargés de les traiter (en fait, ceux-ci ont vu leur nombre légèrement diminuer, et passer de 239 en moyenne en 2009 à 236 en moyenne en 2010).

La productivité globale a malgré tout augmenté une fois encore de 16 % en 2010 (41 183 requêtes), tandis que le coût par requête a continué de diminuer (passant de 1 571 € en 2009 à 1 413 € en 2010).

De plus, à la suite de la décision de donner la priorité aux affaires les plus complexes, le temps moyen de traitement d'une requête a augmenté (passant de 21 mois en 2009 à 23 mois en 2010).

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
58 589	58 175	414	99 %

GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

EXECUTION DES ARRETS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

En 2010, le Comité des Ministres a clos sa supervision de l'exécution de 455 arrêts (contre 240 en 2009), malgré le nombre constamment élevé de nouveaux arrêts définitifs – qui sont devenus de plus en plus complexes – transmis durant l'année par la Cour, ce qui a porté le nombre total d'affaires relevant de la supervision du Comité des Ministres à plus de 9 000. Le nombre d'affaires closes, qui a pratiquement doublé, peut être considéré comme le signe d'une tendance positive dans l'accélération du processus d'exécution, et est aussi le fruit d'une coopération renforcée avec les Etats défendeurs, ainsi que du fait que les autorités nationales comprennent mieux leur rôle et leurs responsabilités pour ce qui est de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour.

Sur la base du Plan d'action d'Interlaken (partie F.11), des propositions ont été faites au Comité des Ministres en vue de revoir ses méthodes de travail. Ces propositions ont été entérinées par le CM en décembre 2010 et sont mises en œuvre depuis le 1er janvier 2011 (conformément à la décision adoptée par le CM à sa 120e session). Le nouveau système de supervision sur deux axes parallèles (twin-track) a pour but de faire en sorte que le Comité des Ministres soit en mesure de fixer des priorités et de hiérarchiser son action collective de supervision. En outre, des propositions ont été faites, et acceptées, pour simplifier le contrôle du règlement de la satisfaction équitable accordée par la Cour.

Des efforts considérables ont été déployés pour accroître la visibilité et la transparence du processus d'exécution, notamment par des améliorations apportées au site web du Service et par la publication en ligne d'une plus large gamme d'informations émanant des Etats défendeurs, des demandeurs et de la société civile.

Les nouvelles méthodes de travail adoptées par le CM nécessitent aussi des développements lourds des outils informatiques dont est doté le Service chargé de l'exécution des arrêts. Or, ces développements doivent aussi suivre le rythme de ceux qui sont effectués pour le système informatique de la Cour. Des efforts constants ont été faits durant l'année pour anticiper et relever ces défis. En particulier, les contributions volontaires de l'Allemagne et de l'Espagne ont permis d'entamer le projet « Migration de la base de données CMIS-DGII vers une nouvelle plateforme Microsoft.NET » pour créer l'architecture unifiée nécessaire avec la base de données utilisée par la Cour.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les développements informatiques requis du fait de la réforme entamée avec Interlaken auraient pu être plus rapides, voire être menés à terme, si les ressources pour ce faire avaient pu être dégagées. Les outils informatiques du Service ne sont pas encore au niveau requis pour faire face aux changements introduits par la Cour.

Il y a encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir garantir un niveau adéquat de visibilité et de transparence.

En 2010, le Service a fortement dépendu des contributions volontaires.

Pour ce qui est des Etats, il est urgent de mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2008)2 sur des moyens efficaces à déployer au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme afin que les Etats soient en mesure d'assumer convenablement leur responsabilité primordiale à cet égard.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

- Prioritarisation du rôle de supervision du Comité des Ministres.

- Le Comité des Ministres doit être en mesure de satisfaire convenablement les conditions posées à l'article 4 de son Règlement pour la supervision de l'exécution des arrêts et des conditions des règlements amiables.
- Les Etats doivent étoffer les moyens dont ils disposent pour garantir le principe de subsidiarité dans le processus d'exécution.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 803	2 434	369	87 %

GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

RENFORCER L'EFFICACITE DU SYSTEME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPEEN

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

En 2010, le CDDH a soumis au Comité des Ministres deux instruments juridiques : la Recommandation CM/Rec(2010)3 sur des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et son Guide des bonnes pratiques annexé, d'une part, et la Résolution CM/Res(2010)25 sur le devoir des Etats membres de respecter et protéger le droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme, d'autre part. Le Comité des Ministres les a adoptés respectivement en février et en novembre. Le CDDH lui a également soumis deux rapports contenant des propositions spécifiques pour des mesures découlant de la Déclaration d'Interlaken et qui ne nécessitent pas de modification à la Convention européenne des droits de l'homme. Ces textes démontrent que le CDDH est proche de parvenir à un consensus dans un domaine qui est particulièrement technique et sensible.

Les quatre premières réunions avec la Commission européenne ont montré que le processus d'adhésion est sur la bonne voie et qu'il est soutenu par la volonté politique nécessaire. Les questions intéressantes ont été identifiées et, dans certains cas, des possibilités de solutions ont déjà été trouvées.

La capacité des Bureaux des agents du gouvernement (AG) à faire face au nombre croissant d'affaires systémiques a été renforcée par l'offre d'activités de formation concernant certains articles de la CEDH. Dans le cadre de ces activités bilatérales, une importante contribution a été faite afin de pousser plus avant la coopération entre les Bureaux des AG et d'autres structures nationales et pour renforcer le rôle des AG en vue de garantir une protection effective des droits de l'homme. La nécessité de veiller à la bonne exécution des arrêts de la Cour a été soulignée et des bonnes pratiques, dans ce domaine comme sur les meilleures modalités en termes de charge de travail et de gestion administrative des Bureaux, ont été mises en commun lors de visites d'étude organisées à cette fin. Des aspects spécifiques de jurisprudence ont été traduits et diffusés. Les activités ont été mises à profit pour attirer l'attention des autorités (en plus des AG eux-mêmes) sur l'exécution des arrêts de la Cour et sur d'autres questions significatives, telles que les problèmes structurels systémiques qui requièrent des mesures générales d'exécution.

Concernant l'expertise législative, le Conseil de l'Europe est une institution de référence pour ce qui est de garantir que la législation des Etats membres est compatible avec les normes européennes dans les secteurs de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Un passage en revue de la législation adoptée ou en projet et des pratiques du point de vue de la conformité aux normes européennes a été mené pour la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Monténégro, la Fédération de Russie, la Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Turquie et l'Ukraine.

De nouvelles synergies ont été développées avec la Commission de Venise et plus d'une douzaine de pans importants de législation ont été soigneusement analysés à la suite de demandes émanant des autorités des Etats membres, souvent à très brève échéance.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

En ce qui concerne les agents du gouvernement, du fait de la situation économique difficile, bon nombre de gouvernements et d'institutions sont moins enclins à s'engager en faveur d'initiatives qui promeuvent de meilleurs recours nationaux à la suite d'arrêts pilotes de la Cour, lorsque ces initiatives pourraient exiger des investissements supplémentaires sous forme de ressources humaines et matérielles, de formation, de logistique, etc.

Les autorités nationales demandent fréquemment une expertise législative dans des délais très courts et des efforts particuliers ont été consentis pour garantir que les consultants les plus qualifiés soient en mesure de communiquer leur opinion dans le délai imparti, souvent avant l'adoption du projet de texte législatif soumis à expertise. A cela est venu s'ajouter une difficulté supplémentaire : assurer un suivi convenable au conseil juridique fourni, pour autant qu'il ait été inclus dans le projet final soumis au Parlement pour adoption.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les travaux du CDDH menés en 2010 aboutiront, en 2012, à des propositions finales spécifiques concernant des mesures inspirées par la Déclaration d'Interlaken et qui n'exigent pas de modifier la Convention européenne des droits de l'homme, et, par ailleurs d'autres qui nécessitent d'apporter des modifications (notamment des propositions de mesures pour un mécanisme de filtre au sein de la Cour et celles qui permettraient de simplifier la modification des dispositions de la Convention relatives à des questions organisationnelles). Un rapport d'activité intérimaire sera présenté en 2011. De plus, sur la base de réflexions entamées en 2010, le CDDH proposera en 2011 aux Etats membres un cadre méthodologique pour la présentation d'informations sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Interlaken au niveau national, ainsi qu'un outil permettant au Comité des Ministres d'évaluer les informations reçues. Enfin, à la lumière des éléments qu'il reçoit régulièrement du Greffe de la Cour, le CDDH poursuivra, en 2011, l'analyse de l'entrée en vigueur le 1er juin 2010 du Protocole n° 14 à la Convention. La rédaction et l'adoption des modifications pertinentes à la CEDH seront menées en 2012-2013.

On s'attend à ce que l'accord d'adhésion en cours d'élaboration soit adopté en 2011. 2012 et 2013 seront des années cruciales pour le processus de ratification, afin qu'il entre rapidement en vigueur. Il faudrait prévoir des activités/interventions pour que le rythme reste soutenu.

Les activités organisées en 2010 avec les Bureaux des AG ont donné une base solide pour les futures activités de coopération en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». La planification pour 2011 est déjà faite. Il conviendrait d'apporter également un soutien au nouvel AG en Ukraine et à l'AG de la Serbie. On s'attachera en particulier au rôle et au statut des AG dans les Etats membres pour ce qui est de veiller à la mise en œuvre nationale de la CEDH.

Les conseils dispensés en 2010 en matière législative peuvent aboutir à des changements significatifs dans ce domaine. Le Conseil de l'Europe devrait se tenir prêt à continuer à répondre positivement aux demandes d'expertise législative, ainsi qu'à veiller à ce qu'une suite appropriée soit donnée aux travaux d'expertise menés en 2010, en s'assurant en particulier que les recommandations du Conseil de l'Europe soient intégrées dans la version finale des projets de textes législatifs.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Tous les acteurs internationaux et donneurs internationaux s'accordent à voir dans le Conseil de l'Europe une Organisation chef de file dans le domaine de l'expertise législative, pour ce qui est de la compatibilité des textes ou projets de textes législatifs avec les normes européennes en matière de droits de l'homme, également à la lumière des développements dynamiques de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Ceci donne au Conseil de l'Europe une place centrale qui lui permet d'exercer une solide influence sur la protection des droits de l'homme au niveau national et de continuer à avoir un impact significatif avec des ressources limitées. Son rôle irremplaçable concernant la réforme de la Convention et la coopération avec les agents du gouvernement ainsi que l'assistance qu'il leur fournit sont incontestables.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
628	721	- 93	115 %

Durant l'année, les réunions organisées pour ce qui est des suites données à la Conférence d'Interlaken et l'adhésion de l'Union européenne ont été plus nombreuses que prévu initialement.

GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE (CPT)

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le Comité européen pour la Prévention de la Torture a été en mesure de réaliser 19 visites dans 18 Etats (soit 10 « visites périodiques » et 9 « visites requises par les circonstances »). Le nombre de visites envisagé pour 2010 (environ 18) a donc été atteint. En outre, le CPT a totalisé 166 jours de présence sur le terrain (ce qui est très proche de l'objectif souhaitable fixé pour 2010 de quelque 170 jours de visite). Parmi les résultats positifs, on citera : la clôture de la procédure au titre de l'article 10(2) concernant la Turquie, à la lumière de l'amélioration des conditions de détention d'Abdullah Öcalan ; une visite fructueuse au Kosovo*, en dépit d'un contexte politico-institutionnel complexe ; l'accès à des sites en Lituanie désignés dans le passé comme ayant prétendument été utilisés par la CIA à des fins de détention.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

L'objectif à long terme du CPT demeure de déployer son mécanisme de prévention sur l'ensemble du territoire européen. De sérieuses difficultés font encore obstacle à l'accès du CPT à des régions séparatistes, telles que l'Ossétie du Sud, Géorgie. En outre, durant la visite effectuée en juillet 2010 dans la région moldave de Transnistrie, la délégation du CPT s'est vu refuser la possibilité de s'entretenir en privé avec des prisonniers en détention provisoire, ce qui l'a amené à interrompre la visite. Au cours de sa déclaration annuelle aux Délégués des Ministres, le Président du CPT a demandé le soutien du Comité des Ministres pour surmonter ces difficultés.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les efforts se poursuivront pour reprendre la visite dans la région moldave de la Transnistrie, à des conditions acceptables pour le CPT, ainsi que pour organiser des visites dans d'autres régions séparatistes, par exemple l'Abkhazie, Géorgie.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le CPT est le seul organe de monitoring basé sur un traité européen qui soit mandaté pour se rendre en tout lieu où se trouvent des personnes privées de liberté sur le continent. Il est engagé dans un dialogue permanent et constructif avec d'autres partenaires internationaux (ICRC, UN-SPT, OSCE, UE) et nationaux (Mécanismes de Prévention Nationaux) en vue de protéger encore plus les personnes privées de liberté afin qu'elles ne soient pas victimes de mauvais traitements. Les contacts avec l'UE en particulier s'intensifient actuellement, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de Stockholm.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
4 276	4 163	113	97 %

* voir la note au bas de la page 8.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Le cycle de visites d'évaluation dans chaque État membre du Conseil de l'Europe est maintenant achevé, le Commissaire mène désormais une série de visites plus concentrées sur certains États membres. Ces visites donnent lieu à des rapports détaillés sur des problèmes prioritaires ou à des lettres adressées aux autorités nationales avec des recommandations pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays concerné. Durant ces visites, le Commissaire rencontre des chefs d'État et des membres du gouvernement, des représentants du Parlement, de la justice et des structures nationales de droits de l'homme (médiateurs, institutions nationales de protection des droits de l'homme et organes chargés de la sauvegarde de l'égalité), ainsi que des représentants de la société civile. Ils se rend également en divers lieux qui posent problème en matière de droits de l'homme, tels que les prisons, les centres de rétention pour les migrants, les commissariats et les camps de Roms.

En 2010, le Commissaire s'est rendu en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en République tchèque, à Chypre, en France, en Géorgie, en Grèce, en Roumanie, en Fédération de Russie et en Turquie. Il a également rencontré des parlementaires aux Pays-Bas et au Royaume-Uni pour discuter de la mise en œuvre de recommandations formulées dans ses précédents rapports concernant ces pays. De plus, il s'est rendu en mission spéciale au Kosovo* pour faire le point sur la situation en matière de droits de l'homme. Les rapports de visites spécifiques et lettres adressées au gouvernement à la suite de ces visites peuvent être consultés sur le site Internet du Commissaire et sont présentés de manière synthétique dans les rapports trimestriels du Commissaire. Dans le cadre de son dialogue permanent avec les gouvernements des États membres, d'autres lettres adressées par le Commissaire aux autorités de la Bulgarie, de l'Italie, de la Lituanie, du Portugal et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont été publiées en 2010. Dans ces visites de pays, l'accent porte tout particulièrement sur les situations de conflits et de crise. En 2010, le Commissaire a continué d'attacher une grande importance aux conséquences humanitaires et en matière de droits de l'homme du conflit d'août 2008 en Géorgie. Il a réalisé deux missions spéciales dans les régions affectées en 2010 pour évaluer la mise en œuvre des six principes qu'il avait formulé en août 2008 pour la protection urgente dans le domaine humanitaire et des droits de l'homme. En septembre, le Commissaire a également publié un rapport, élaboré par des experts internationaux travaillant pour lui, sur le suivi des enquêtes dans des affaires de personnes disparues.

Outre ses travaux dans des États membres, le Commissaire identifie certains domaines thématiques pour lesquels il donne des conseils et sensibilise à des questions spécifiques portant sur les droits de l'homme. En 2010, ces grands thèmes ont couvert les droits de l'homme des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; la non-discrimination (avec une référence particulière aux Roms, minorités nationales, ethniques et religieuses, personnes handicapées, lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre et les femmes) ; la lutte contre le racisme et la xénophobie ; les droits des enfants ; et la liberté de la presse. Un document thématique sur les conséquences de l'incrimination des migrations en Europe en matière de droits de l'homme a été présenté au public à Bruxelles en février. Une étude révisée sur les récentes migrations des Roms en Europe a été publiée en septembre, avec le Haut-Commissaire de l'OSCE sur les minorités nationales. Des grands projets de recherche sur la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre, ainsi que sur la situation des Roms dans les États membres, ont été menés en 2010, et leurs conclusions seront publiées en 2011. Au cours de l'année, le Commissaire Hammarberg a publié six « Point de vues » et près de 30 « Commentaires sur les droits de l'homme » sur son site web, portant sur une large gamme de questions, notamment les droits de l'homme des Roms, le « Règlement de Dublin » de l'Union européenne sur les demandes d'asile, la discrimination à l'encontre des personnes transgenre, le traitement réservé aux enfants réfugiés, les enquêtes concernant les allégations de torture et l'islamophobie.

* voir la note au bas de la page 8.

Le Commissaire a continué de s'intéresser spécifiquement à la situation des militants des droits de l'homme non gouvernementaux dans le contexte de ses visites de pays et des rapports qu'il établit par la suite. À Sarajevo, en décembre, le Bureau du Commissaire a organisé une table ronde sur les défenseurs des droits de l'homme en Europe du Sud-Est pour renforcer les travaux des militants des droits de l'homme dans la région. Le Commissaire a également promu l'héritage de Andreï Sakharov en matière de droits de l'homme, en coopération avec le Musée et Centre citoyen Sakharov et avec l'association russe des droits de l'homme « Mémorial ».

En décembre 2010, une exposition « Andreï D. Sakharov et les droits de l'homme » a été lancée par le Bureau du Commissaire. Le partenariat du Commissaire avec les médiateurs et autres structures nationales de défense des droits de l'homme a continué de s'étoffer grâce à des contacts bilatéraux permanents. Le Commissaire a régulièrement rencontré des médiateurs et des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme durant ses visites de pays, ainsi qu'à l'occasion de réunions internationales organisées par des réseaux de structures nationales de défense des droits de l'homme.

En juin 2010, le Protocole n° 14 à la Convention européenne des droits de l'homme est entré en vigueur. Ce Protocole a donné au Commissaire le droit d'intervenir en tant que tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme. Cependant, le Commissaire avait, avant cela, déjà soumis des interventions de tierce partie à la Cour à l'invitation du Président de cette dernière. En 2010, le Commissaire est intervenu dans des affaires liées à l'application du Règlement de Dublin de l'Union européenne concernant le renvoi vers la Grèce de demandeurs d'asile. Pour la première fois, il a également participé à une audition de Grande chambre sur ce thème en septembre.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 409	2 169	240	90 %

NB : Après budget ajusté en raison d'un transfert de personnel (140K) les dépenses s'élèvent à 2 309K, avec un solde de 100K et un pourcentage de 96 %.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

DEVELOPPEMENT DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

De nouvelles recommandations du Comité des Ministres (CM) ont été adoptées concernant la promotion et la protection des droits de l'homme des membres des forces armées, ainsi que l'adoption de mesures pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. La première de ces recommandations, qui traite d'un aspect très sensible des sociétés européennes, constitue notamment une avancée historique, puisqu'on peut y voir le premier instrument juridique au monde définissant des normes et recommandant des bonnes pratiques pour ce qui est de cette forme particulière de discrimination. Des progrès ont également été marqués dans la lutte contre l'impunité en matière de violations graves des droits de l'homme et d'autres domaines d'action possibles ont été identifiés, par exemple les droits de l'homme des personnes âgées, l'environnement et la relation entre droits de l'homme et activités commerciales. Il a été procédé à des échanges réguliers avec l'UE et son Agence des droits fondamentaux (ADF), les Nations Unies et l'OSCE, pour plus de cohérence et de coopération dans le domaine des droits de l'homme.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les ressources humaines et financières disponibles pour promouvoir des synergies avec d'autres organisations étaient très limitées, et ont donc dû être utilisées en priorité pour d'autres activités (adhésion de l'UE à la CEDH), de sorte que les activités entreprises ont été cantonnées au strict nécessaire.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les nouvelles recommandations adoptées exigent un suivi spécifique, puisqu'il est prévu de rendre compte au CM sur leur mise en œuvre en 2012 (forces armées) et en 2013 (discrimination contre les LGBT). En outre, grâce aux avancées marquées en 2010, les Lignes directrices du CM relatives à l'impunité seront adoptées en 2011, et de nouveaux domaines d'action ont été identifiés avec en ligne de mire l'adoption de nouveaux instruments juridiques (droits de l'homme des personnes âgées, droits de l'homme et activités commerciales, droits de l'homme et environnement) en 2012 et 2013. La coopération et les synergies avec l'ADF devraient permettre la planification et la mise en œuvre de nouvelles activités conjointes.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Les normes existantes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, et en particulier la CEDH telle qu'interprétée par la Cour, sont à la base de résultats tangibles à l'échelle paneuropéenne, même dans des domaines politiquement sensibles, et demeurent un point fort sans équivalent du Conseil de l'Europe. La coopération avec d'autres organisations européennes et internationales a contribué à faire en sorte que les normes du Conseil de l'Europe soient prises en compte par d'autres acteurs internationaux y compris à plus grande échelle.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
976	935	41	96 %

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

RENFORCEMENT DES CAPACITES : SENSIBILISATION ET FORMATION

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Un petit nombre d'activités imputées sur le Budget ordinaire ont été organisées, telles que le soutien informatique à l'institution du médiateur au Kosovo* ou des contributions à des conférences organisées par les structures nationales de défense des droits de l'homme. Les travaux les plus importants et les plus efficaces à grande échelle ont cependant été menés dans le cadre du projet financé par l'Union européenne et le HRTF « P2P/MPN ».

Le projet européen MPN vise à mettre en commun les connaissances sur les préventions efficaces de la torture, afin que tous les acteurs indépendants puissent tirer profit de ces connaissances, dans le respect de leur égalité. Tous les mécanismes préventifs nationaux existants pour la prévention de la torture en Europe ont fait part de leur vif intérêt pour le projet européen MPN du Conseil de l'Europe en contribuant très activement à la presque totalité des activités de coopération organisées à ce titre en 2010.

Le fait d'être sur la même longueur d'onde en ce qui concerne des questions techniques et l'échange d'expériences mené dans un esprit de sincérité ont permis aux nouveaux MPN d'atteindre un niveau de compétence professionnelle très élevé en très peu de temps. L'excellente coopération est assurée par le CPT et le sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture, ce qui donnera au projet crédibilité et prestige, deux aspects cruciaux.

Dans les États membres qui n'avaient aucune NHRS, des activités ciblées ont permis de faire progresser le projet d'en établir (Monaco, Italie, Turquie).

Les MPN établis en 2010 ont immédiatement bénéficié du soutien du Réseau.

Le RSIF (flux d'informations sélectives régulier) publié chaque deuxième semaine du mois en anglais, contient, dans une présentation conviviale, des informations d'actualité sur les conclusions et activités du Conseil de l'Europe pertinentes pour les travaux nationaux et internationaux. Des NHRS.

La connaissance des normes européennes de droits de l'homme par les professionnels du droit a été renforcée de manière significative. Des juges, procureurs et avocats ont participé à la consolidation des capacités dans ce domaine, et sont maintenant mieux armés pour appliquer ces normes. De plus en plus de documents sur les droits de l'homme sont disponibles dans les langues nationales. Les représentants des différentes professions juridiques ont pu échanger leurs expériences et se familiariser avec les positions des autres. Les activités ont abouti à une meilleure coopération entre eux. Des juges ont continué d'être formés, en Arménie, en Moldova, au Monténégro, en Serbie et en Ukraine, à l'application au niveau national de la Convention européenne des droits de l'homme et à sa jurisprudence au titre du BO.

Le Programme européen pour l'éducation aux droits de l'homme des professionnels du droit (HELP II), dont les résultats sont repris dans la formation menée au titre d'autres projets, est devenu un fonds de ressources spécifiquement adaptées aux besoins des pays bénéficiaires et des groupes cibles. Du matériel pédagogique et des sessions de téléformation ont été élaborés pour répondre aux besoins transversaux des juges et procureurs.

Des projets bilatéraux ou régionaux bénéficiant d'un financement extérieur ont contribué au renforcement de la capacité des professionnels du droit à utiliser la Convention européenne des droits de l'homme dans leur travail quotidien. En Géorgie, des séminaires pour des juges en exercice et assistants juridiques de juges ont été organisés en coopération avec la Haute école de la justice. Une assistance a été fournie à cet établissement pour mettre en œuvre son module initial de formation en formant de nouveaux aspirants à la fonction de juges sur le thème de la Convention européenne des droits de l'homme.

* voir la note au bas de la page 8.

3 475 juges, procureurs, avocats, officiers de police et représentants d'ONG dans le domaine des droits de l'homme d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova et d'Ukraine ont vu leurs capacités à appliquer les normes européennes renforcées afin de mener des enquêtes efficaces en cas de soupçon de mauvais traitements. 87 000 jeux de documents clés, y compris des rapports de pays, ont été traduits et diffusés. Les rapports de pays contiennent des recommandations concernant l'amélioration des cadres réglementaires et institutionnels pour mener des enquêtes efficaces en cas de soupçon de mauvais traitements. À la suite de ces initiatives, en Arménie, un projet de Décret présidentiel établissant une commission supervisant les forces répressives a été élaboré ; les autorités azerbaïdjanaises ont précisé que la législation concernant la torture serait modifiée pour être mise en conformité avec les recommandations du rapport sur leur pays ; le Conseil de coordination géorgien interservices chargé de la lutte contre la torture a adopté la stratégie contre la torture élaborée par son groupe de travail sur la base des recommandations du Conseil de l'Europe ; en Moldova, le mécanisme national préventif (MPN) a été instauré et le Bureau du Procureur général a créé une division distincte pour la lutte contre la torture ; en Ukraine, un groupe de travail sur la réforme de la justice pénale a été établi.

En Turquie, un projet ciblant la Cour constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'État et le Conseil supérieur des juges et des procureurs a abouti à une large gamme d'activités qui ont permis à près de 2 100 juges de renforcer l'application nationale des normes européennes dans toute la Turquie.

Au Bélarus, une table ronde sur l'abolition de la peine de mort a été organisée à Minsk. La table ronde a confirmé qu'il n'y avait pas de contraintes juridiques s'opposant à l'adoption d'un moratoire.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

La coordination avec le point de contact OSCE/ BIDDH sur les défenseurs des droits de l'homme et les institutions nationales de défense de droits de l'homme était devenue urgente pour éviter tout doublon.

Certaines NHRS se retrouvent dans un vide institutionnel du fait de la non-désignation de leur direction (par exemple en Albanie), tandis que certains États membres n'en ont pas encore instauré.

Certains MPN restent encore réticents à inviter des experts internationaux très qualifiés dans le cadre du projet européen MPN pour observer leurs méthodes de travail sur le terrain et leur donner un retour d'expérience confidentiel.

En ce qui concerne la sensibilisation et la formation des praticiens du droit, même si des activités significatives de formation ont été menées, on ne dispose pas d'outils permettant d'en mesurer l'impact et de savoir comment les connaissances et compétences ont été concrètement utilisées dans la pratique. La capacité des professionnels du droit à mettre en œuvre les normes européennes des droits de l'homme s'est à l'évidence étoffée, ce qui va dans la bonne direction mais ne garantit pas en soi le respect de ces normes. Un changement de mentalité est nécessaire pour garantir l'application effective au niveau national de la Convention européenne des droits de l'homme, et il faut pour cela que le Conseil de l'Europe s'investisse à long terme.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'Union européenne a fait part de son intérêt pour un projet supplémentaire (P2P III) afin de poursuivre et éventuellement mener à terme les travaux réalisés avec les NHRS et MPN après la clôture du projet P2P II le 28 février 2012.

Le HRTF pourrait accepter de financer la poursuite des travaux dans ce domaine au-delà de 2011 pour permettre aux MPN nouveaux arrivants, en augmentation dans les États membres du Conseil de l'Europe, de bénéficier d'un transfert de connaissances au niveau national et international.

Plusieurs États membres ont fait savoir qu'ils seraient prêts à soutenir des futures activités avec des NHRS, en particulier dans le domaine de la prévention de la torture au niveau national. Les activités de formation en matière de sensibilisation et formation des praticiens du droit ont ciblé un nombre considérable de professionnels du droit, mais beaucoup d'entre eux restent à former. En outre, ceux qui ont bénéficié de la formation doivent encore consolider leurs connaissances et leurs compétences. Les activités de formation ne produisent pas des résultats tangibles immédiatement ; elles sont par nature un investissement à long terme, puisqu'il faut faire évoluer les mentalités, qui ne peut se faire qu'après une longue période d'efforts soutenus.

En 2012-2013, les activités de formation et de consolidation des capacités dépendront de plus en plus des ressources du programme HELP II. Les institutions nationales de formation auront davantage d'autonomie dans leurs activités, mais le renforcement de leur capacité est une condition préalable à leur bon fonctionnement.

Selon les informations reçues de la Cour européenne des droits de l'homme, les professionnels du droit appliquent désormais les normes de la Convention plus activement qu'il y a quatre ans, et les arrêts des tribunaux supérieurs ont largement contribué au progrès dans ce domaine. La sensibilisation permise par les travaux du Conseil de l'Europe avec les systèmes judiciaires a encouragé une attitude favorable au changement, mais il reste encore des réticences.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

En ce qui concerne les NHRS, le projet européen MPN a permis de donner au Conseil de l'Europe l'image d'une organisation capable de monter un système de financement complexe (EU-EIDHR, CoE-OB, HRTF, VCs) et de diriger un nouveau type de projets de coopération au sein duquel deux organismes très importants des Nations Unies et du Conseil de l'Europe (respectivement le SPT et le CPT) travaillent ensemble avec des organismes indépendants spécialisés, nouvellement créés, dans les États membres et avec une ONG (l'APT) dont l'action a une dimension mondiale.

Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation le Conseil de l'Europe est dans une position sans équivalent qui lui permet de doter des groupes professionnels de connaissances et de compétences propres à leur permettre ensuite d'appliquer les normes de l'Organisation, mais il peut également suivre l'application de ces compétences dans le cadre de futurs projets dans les pays bénéficiaires. Il existe une synergie entre différents projets. Les rapports par pays produits dans le cadre du programme conjoint « Combattre les mauvais traitements et l'impunité » ont été utilisés par le programme HELP II pour élaborer des études de cas.

Le Conseil de l'Europe a maintenu une excellente coopération avec un certain nombre d'organisations nationales et internationales. La coopération avec les délégations nationales de l'Union européenne a été très efficace et a permis d'impartir un réel élan aux nouveaux programmes conjoints. La coopération avec la Cour européenne de justice a été lancée dans le cadre d'un programme conjoint avec la Turquie.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 516	1 787	- 271	118 %

Une personne supplémentaire a été accueillie en détachement dans ce programme pendant l'année.

ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

PROTEGER LES DROITS DES PERSONNES VULNERABLES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les États membres ont pu bénéficier d'une assistance pour garantir les droits de l'homme, la non-discrimination, l'égalité des chances, la citoyenneté pleine et entière et la participation des personnes handicapées grâce à un rapport à moyen terme sur la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour le handicap.

La Conférence sur le bilan à moyen terme de la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur des personnes handicapées, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie), les 9 et 10 décembre, sous l'égide de la présidence turque du Comité des Ministres, a permis d'échanger informations, expériences et exemples de bonnes pratiques.

Les questions liées au handicap ont été prises en compte de manière transversale dans d'autres domaines de politique du Conseil de l'Europe grâce à deux avis du CAHPAH sur les Recommandations 1937 et 1938 (2000) de l'Assemblée parlementaire et à la présentation de quatre documents de stratégie du CAHPAH à l'occasion de quatre conférences ministérielles du Conseil de l'Europe.

Les États membres ont été aidés pour suivre les progrès réalisés au cours du temps de mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur des personnes handicapées, grâce à la mise à disposition d'un projet de méthodologie pour l'analyse et de projets de critères d'évaluation pour ensemble des 15 lignes d'action et des cinq axes transversaux du plan.

Les États membres ont reçu des informations et des recommandations pour améliorer la participation des personnes handicapées, grâce à un premier projet de rapport et à un premier ensemble de projets de recommandations.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Prise en compte transversale des questions liées au handicap dans d'autres domaines politiques de l'Organisation : on pourrait augmenter le nombre de représentants d'autres organes et comités du Conseil de l'Europe aux réunions du CAHPAH ou de ses organes subordonnés et organiser davantage d'événements liés au handicap. Cette participation pourrait être davantage prioritaire dans le programme de travail d'autres organes et comités du Conseil de l'Europe et des ressources financières pourraient être réservées à cet effet dans leurs budgets.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

En 2011, le Comité de rédaction sur la protection et la promotion des droits des femmes et des filles handicapées (CAHPAH-WGD) va élaborer des projets de recommandations sur les moyens de mieux prendre en compte la situation spécifique de ce groupe de personnes.

Pour 2012, il est prévu d'établir un Comité d'experts sur les enfants et les jeunes handicapés, qui sera chargé d'élaborer un rapport et des recommandations sur les manières de mieux prendre en compte la situation spécifique de ces derniers.

En 2011, il est prévu d'adopter et de piloter la méthodologie d'examen des progrès et les critères d'évaluation, puis, en 2012, de mener un troisième cycle de reporting avec un questionnaire et des critères d'évaluation limités à cinq lignes d'action clés du Plan d'action sur le handicap, et enfin, en 2013, de produire un rapport sur l'état de la mise en œuvre. Le 4e cycle de reporting, prévu pour 2014, devrait être un cycle complet couvrant l'ensemble des 15 lignes d'action et les 5 axes transversaux du Plan. Le rapport final sur la mise en œuvre et la manifestation de clôture sont prévus pour 2015.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

En comparaison avec des activités menées par d'autres organisations internationales, les résultats du Projet représentent une valeur ajoutée substantielle puisque le Conseil de l'Europe applique une approche cohérente et globale axée sur les aspects sociaux et les droits de l'homme et qui englobe tous les aspects de la question du handicap.

La coopération concerne la Commission européenne, l'Agence européenne des droits fondamentaux de l'UE (ADF), le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que certaines organisations non gouvernementales, à savoir la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, le Forum européen des personnes handicapées, l'Union européenne des aveugles, l'Union européenne des sourds, l'Association européenne des prestataires de services pour les personnes handicapées (EASPD), *Mental Health Europe (MHE)*, *Inclusion Europe*, *Rehabilitation International (RI)* et *Mental Disability Advocacy Centre (MDAC)*.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
826	799	27	97 %

EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES **PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ**

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Un plan d'action issu de la Conférence ministérielle (24-25 mai 2010, Bakou) fixant les priorités de travail pour le CDEG a été adopté, ainsi que la Recommandation CM/Rec(2010)10 sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et l'instauration de la paix ; de plus, on a identifié les principaux éléments à inclure dans la préparation d'une recommandation sur les migrantes et les femmes roms. Une étude analysant le monitoring de la Recommandation Rec(2002)5 relative à la protection des femmes contre la violence a également été adoptée.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'adoption du plan d'action a permis de fixer de nouvelles priorités pour les travaux du CDEG : préparation d'une recommandation sur la lutte contre la discrimination à l'encontre des migrantes et des femmes roms, travaux de recherche sur la discrimination à l'encontre des femmes LBT, travaux sur les femmes et les filles handicapées, manuels sur les stéréotypes dans les médias et travaux de recherche sur les stéréotypes dans l'éducation.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité entre les sexes sont depuis toujours innovants et pionniers, en particulier pour ce qui est de l'élaboration de normes dans le domaine (voir la protection des femmes contre la violence, les normes et mécanismes en matière d'égalité entre les sexes, le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, etc.) et se poursuivra avec de nouvelles priorités. Participation des agences des Nations Unies aux conférences ministérielles, au réseau informel, travaux sur la prise en compte des questions de genre dans la migration économique, travaux avec l'Organisation internationale de la francophonie sur la budgétisation intégrant les dimensions de genre, travaux avec le Comité consultatif sur l'égalité des chances de la Commission européenne sur la violence à l'égard des femmes.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
358	334	24	93 %

EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES **RACISME ET INTOLERANCE – ECRI**

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Des recommandations détaillées sur la manière de lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance ont été adressées à huit États membres.

Grâce à la couverture médiatique sans précédent dont ont bénéficié la plupart des rapports de pays de l'ECRI, son rapport annuel et sa déclaration sur la situation des migrants roms en France, le grand public a été davantage sensibilisé aux problèmes liés au racisme.

En Allemagne, la société civile a eu l'occasion de débattre en direct de questions liées au racisme avec les autorités compétentes durant la table ronde nationale de l'ECRI à Berlin.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Une seule table ronde nationale a été organisée ; le séminaire pour les organes nationaux spécialisés a dû être reporté.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le 4e cycle de monitoring sera terminé en 2012 (comme prévu) et un nouveau cycle sera entamé en 2013.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Evaluations détaillées de la situation dans les États membres (visites de contact) et action de suivi (tables rondes nationales).

La coopération avec le BIDDH et le Bureau du HCR a été renforcée (pour ce qui est de la participation aux activités en réciprocité) ; une bonne base a été établie pour une coopération accrue avec le CERD et l'ADF.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 386	1 361	25	98 %

EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

ROMS : PROMOUVOIR L'INTEGRATION SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le rôle prédominant du Conseil de l'Europe pour les questions roms en Europe a été rappelé avec force en 2010, par le biais de l'initiative du Secrétaire Général qui a convoqué une réunion à haut niveau sur les Roms qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Strasbourg, par la restructuration du secteur chargé des Roms et par la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions roms en vue d'assurer une approche plus transversale.

Le rôle pionnier du Conseil de l'Europe et son expérience en matière d'adoption de normes et de recommandations pour les politiques des États membres dans ce domaine a été décrit et mis en valeur par la publication, en 2010, de la version française de l'ouvrage « Le Conseil de l'Europe et les Roms : 40 ans d'action » de Jean-Pierre Liégeois (Editions du Conseil de l'Europe).

Le Comité d'experts sur les Roms et les gens du voyage (MG-S-ROM) a soumis au CM des avis concernant deux recommandations de l'APCE, notamment sur le texte important de la Recommandation 1924 (2010) relative à la situation des Roms en Europe, ainsi que sur les activités pertinentes du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Il a aussi adopté un Avis qui vient à point nommé sur les migrations et la liberté de circulation des Roms en Europe, ainsi que sur un rapport de mise en œuvre de la Recommandation Rec(2001)17 du CM sur l'emploi des Roms qui inclut des bonnes pratiques d'États membres dans ce domaine.

La campagne du Conseil de l'Europe « Dosta ! » a permis de sensibiliser davantage l'opinion publique, les pouvoirs locaux, les élèves, les étudiants et les journalistes aux préjugés et stéréotypes concernant les Roms. Elle a bénéficié en 2010 d'un soutien financier sous forme de contributions volontaires de la Finlande et de la Slovaquie, qui ont contribué à couvrir les dépenses de traduction de matériel de la campagne en bulgare, français, grec et italien. En 2010, « Dosta ! » a été officiellement lancée en Bulgarie et en Italie (pour cet État membre, le lancement a été fait au niveau national et régional grâce à 200 000 euros attribués à la campagne par le Bureau italien de lutte contre le racisme et la discrimination). La campagne a été également associée à de nombreux débats publics et festivals en France, à la demande de municipalités et d'ONG. Les associations roms se sont montrées particulièrement désireuses de mettre la campagne à profit.

Quelque 25 juristes de divers États membres ont consolidé leur capacité à défendre les droits de l'homme des Roms en s'appuyant sur la jurisprudence applicable de la Cour européenne des droits de l'homme et du mécanisme de réclamation collective de la Charte sociale européenne.

Environ 300 enfants roms de Drossero/Xanthi (Grèce) ont été scolarisés grâce au rôle joué par cinq médiateurs scolaires roms dans le cadre d'un projet ayant bénéficié d'un soutien financier assuré par une contribution volontaire de la Finlande au programme d'activités du Conseil de l'Europe pour 2010 en faveur des Roms.

La coordination et la coopération avec des organisations partenaires s'est intensifiée, notamment grâce à la première réunion de la Task Force internationale sur l'éducation des Roms (IER) qui s'est tenue à Strasbourg.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Le Conseil de l'Europe n'a pas été en mesure de répondre à toutes les invitations à participer à des manifestations internationales de coordination désireuses de profiter de l'expérience du Conseil ou aux demandes liées à la campagne « Dosta ! ». La version anglaise de la publication « Le Conseil de l'Europe et les Roms : 40 ans d'action » n'a pu être finalisée pour la fin de l'année comme prévu initialement.

Cet obstacle a été surmonté pour 2011 puisque le budget du nouveau programme « Les Roms : promouvoir l'inclusion sociale et le respect des droits de l'homme » a considérablement augmenté. Le RSSG pour les questions roms et son équipe, ainsi que la contribution de divers secteurs du Conseil de l'Europe dans le cadre d'une approche transversale, devraient garantir que l'Organisation atteindra tous les objectifs fixés pour 2011.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le succès et l'impact des activités de formation menées en 2010 et les années précédentes en faveur de juristes et médiateurs roms a été tel que ce type d'activités a été intégré aux priorités de l'action de l'Organisation dans le domaine des Roms. La mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg prévoit la formation d'au moins 300 à 350 médiateurs roms et de 50 à 100 juristes roms en 2011. Pour 2012-2013, on pourrait envisager une intensification du programme de formation dans les pays bénéficiaires déjà sélectionnés ou une extension de ce programme à d'autres pays.

Le rapport du MG-S-ROM sur la mise en œuvre de la Recommandation Rec(2001)17 du CM sur l'emploi sera intégré à la base de données européenne sur les bonnes pratiques qui va être constituée par le Conseil de l'Europe.

Une proposition sera présentée au CM pour que le MG-S-ROM soit transformé en un Comité d'experts ad hoc sur les Roms (CAHROM) pour une période de trois ans (jusqu'à la fin de 2013).

La campagne « Dosta ! » sera étendue en 2011, notamment à la Grèce et à la Turquie. Elle sera également étendue au Kosovo*.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

L'expérience du Conseil de l'Europe est depuis longtemps reconnue en ce qui concerne les questions liées aux Roms, l'aide accordée aux États membres pour la mise en œuvre de politiques dans ce domaine et l'établissement d'un partenariat avec des organisations roms et non roms de la société civile concernées par ce secteur d'activités. De ce point de vue, le Conseil de l'Europe est considéré comme un interlocuteur clé au niveau international. Des contacts avec la présidence hongroise du Conseil de l'UE ont été établis pour garantir la cohérence entre les futurs documents politiques de l'UE et les politiques et normes du Conseil de l'Europe.

La valeur ajoutée du Conseil de l'Europe réside notamment dans son expérience transversale, sa dimension paneuropéenne, la force de son acquis en matière de droits de l'homme et le fait que c'est la seule organisation disposant d'un comité intergouvernemental chargé spécifiquement des questions des Roms.

La promotion de la coordination avec d'autres organisations est assurée par le biais du Groupe de contact informel sur les Roms (ICG), la Plate-forme européenne sur l'inclusion des Roms, la Task Force internationale sur l'éducation des Roms (IER), la participation du Conseil de l'Europe à certaines activités de la Décennie pour l'inclusion des Roms et le Haut Commissaire aux minorités nationales de l'OSCE, ainsi que par des contacts réguliers avec des organisations partenaires.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
887	905	- 18	102 %

* voir la note au bas de la page 8.

EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES MINORITES – MINORITES NATIONALES, LANGUES REGIONALES ET MINORITAIRES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les activités de monitoring de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM), qui passent par des travaux complexes pour les États parties qui doivent établir des rapports et par une évaluation réalisée par un comité d'experts, ont été rationalisées en 2010 grâce à l'usage intensif des nouveaux formats qui avaient été adoptés pour les deux rapports à l'année précédente. Ceci permet aux rapports d'être plus concis, d'éviter les répétitions et de se concentrer sur les problèmes en suspens. La poursuite du processus de ratification (une nouvelle ratification de 2010) a permis à la Charte de rester visible en Europe, a élargi sa portée géographique et a confirmé son rôle en tant que l'un des instruments de monitoring importants du Conseil de l'Europe.

2010 a été marquée par la mise en œuvre très intensive du programme conjoint « Minorités en Russie : protéger les langues, la culture, les médias et la société civile ». Plus de 25 activités différentes ciblant une promotion accrue des minorités nationales et de leur langue en Fédération de Russie ont été menées, et ce programme a permis d'envisager une possible ratification de la Charte.

Pour ce qui est de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM), les avis du Comité consultatif récemment adoptés sur la mise en œuvre de la Convention continuent de développer et de renforcer les activités normatives menées sur les questions de minorités en Europe. Le fait que les avis du Comité consultatif soient publiés quelques mois seulement après avoir été transmis aux États concernés (à la suite d'un nouveau règlement adopté par le Comité des Ministres en avril 2009) a significativement amélioré la transparence et l'impact global du processus de monitoring.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Pour la CELRM, les retards accumulés dans les observations des États parties ont créé de sérieux problèmes de planification des activités du Secrétariat et fait obstacle à l'ensemble du processus de monitoring. Les moyens dont le Secrétariat dispose pour encourager les États parties à soumettre leur rapport, notamment sous forme de rappel par la présidence du Comité des Ministres, n'ont pas eu d'effet immédiat sur la bonne marche de cette activité. Si ces délais se maintiennent à l'avenir (retards dans six États parties accumulés durant 2010), il conviendrait d'envisager des mesures supplémentaires.

Les États parties n'ayant pas pu s'entendre sur la question, le Comité des Ministres n'a pas été en mesure d'adopter un certain nombre de projets de résolution sur la mise en œuvre de la CCMN, qui avait occasionné certains retards. En conséquence, il n'a pas été possible de lancer la visite ultérieure de monitoring dans un État contractant. Ces retards ont créé des problèmes dans la planification des travaux du Comité consultatif.

En outre, certaines parties contractantes à la Convention-cadre n'ont pas transmis leurs rapports dans le délai imparti, ce qui a compliqué l'ensemble du processus de monitoring.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le 4^e cycle de monitoring de la CELRM pour certains États parties a fait émerger de nouveaux types de défis, qui avaient déjà été relevés dans certaines recommandations formulées par le Comité d'experts, voire par le Comité des Ministres, et mis en lumière la lenteur de la mise en œuvre d'autres recommandations ; le Comité d'experts devra se pencher sur ces points.

Le 3^e Cycle de monitoring de la CCMN est bien avancé, 23 des 27 rapports des États prévus en 2010 ayant été reçus. Tous les rapports des États reçus en 2010 seront examinés en 2011.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

La Charte demeure le seul instrument juridiquement contraignant en Europe (et dans le monde) qui traite de la protection des langues régionales et minoritaires. La coopération avec l'OSCE/HCMN et l'Eurogroupe au sein du Parlement européen pourrait être précieuse pour une meilleure mise en œuvre de la Charte et susciter des ratifications supplémentaires.

Étant donné que la CCMN n'a pas d'équivalent dans l'Union européenne, l'évaluation du Comité consultatif sur la situation des minorités est soigneusement prise en considération pour les États candidats. Le Programme de Stockholm de l'Union européenne ouvre des possibilités accrues d'utiliser les résultats du monitoring de la CCMN également pour les États membres de l'Union européenne. La coopération avec le Haut Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales revêt également une grande importance pour éviter le chevauchement des normes et bonnes pratiques.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 149	2 109	40	98 %

EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES
MENACES CONTRE LA DIGNITE HUMAINE : TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA) ET
VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le GRETA a entamé son premier cycle d'évaluation en envoyant, en février 2010, un questionnaire aux dix premiers pays devenus Parties à la Convention (STCE n° 197). Toutes les réponses ont été reçues dans les délais (début septembre).

Le GRETA a procédé à trois visites de pays (en Autriche, à Chypre et en Slovaquie). Ces visites se sont révélées un bon outil de collecte d'informations supplémentaires pour les rapports d'évaluation. Les autorités nationales et ONG ont fait preuve d'une très bonne coopération.

Les ratifications de la Convention sont passées de 7 à 33.

L'élection de deux membres supplémentaires du GRETA s'est bien passée, la condition d'équilibre géographique et entre les sexes ayant été respectée par le Comité des Parties. Le maximum de 15 membres pour le GRETA est désormais atteint.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Du fait de modifications dans le personnel, le GRETA a pris du retard dans les visites de pays et la préparation ultérieure de projets de rapports d'évaluation. Le GRETA a maintenant reprogrammé son calendrier des visites et rapports d'évaluation.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Il est ressorti clairement des réponses au questionnaire que le GRETA ne peut baser son évaluation uniquement sur les informations qui lui sont fournies, d'où la nécessité d'organiser des visites de pays pour toutes les Parties. Ces dernières étant de plus en plus nombreuses, le nombre de visites de pays va augmenter.

Des efforts soutenus devraient être déployés pour accroître la visibilité du GRETA, promouvoir les résultats de ses travaux et augmenter le nombre de Parties à la Convention.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

La Convention du Conseil de l'Europe est un instrument juridiquement contraignant doté d'un mécanisme de monitoring pour évaluer l'action des pays en matière de lutte contre les êtres humains.

Le Conseil de l'Europe est conscient de la nécessité de veiller à une meilleure coordination et à établir des synergies entre les organisations internationales et ONG intervenant dans ce domaine, comme le montre le fait qu'un débat thématique a été organisé en septembre 2010.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 018	937	81	92 %

EGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

... MENACES CONTRE LA DIGNITE HUMAINE : TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA) ET VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le Comité ad hoc sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO) a terminé ses travaux comme prévu et adopté le projet de nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et son Mémoire explicatif.

Le projet de Convention a été transmis au Comité des Ministres pour adoption.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

A la suite de l'adoption de cette nouvelle Convention importante, un ensemble de mesures doivent être mises en œuvre dans les futurs programmes, premièrement pour promouvoir les ratifications, puis pour planifier les futures activités liées au monitoring.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

La nouvelle Convention constitue un événement historique, puisqu'elle est le premier instrument juridiquement contraignant au monde à prévoir un arsenal complet de mesures pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

L'UE, les Nations-Unies et certaines autres organisations internationales ont participé à la rédaction de la nouvelle Convention et ont déjà exprimé leur désir de coopérer avec le Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
644	655	- 11	102 %

ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VULNÉRABLES

DROITS DES ENFANTS

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La Campagne du Conseil de l'Europe pour mettre un terme à la violence sexuelle à l'égard des enfants a été préparée et lancée en Italie, et a bénéficié d'une forte couverture médiatique au niveau national et dans le monde. A la suite de la manifestation de lancement, le Secrétariat continue à recevoir de nombreuses demandes concernant la Campagne de la part des États membres et d'ONG ainsi que des demandes individuelles. Un ouvrage très complet sur la violence sexuelle à l'égard des enfants a été publié, et du matériel de campagne adapté aux enfants (« Kiko et la main » et la « Règle des sous-vêtements ») a été produit en partenariat avec le secteur privé. Un certain nombre de pays en ont demandé des traductions dans leurs langues nationales et certains ont déjà commencé à les diffuser à grande échelle.

La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels est entrée en vigueur le 1er juillet. Sa dixième ratification va ouvrir la voie à la création du Comité conventionnel, qui doit être instauré en 2011.

Les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur des stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence ont été traduites en allemand, portugais, russe, espagnol, turc et ukrainien et ont servi de source d'inspiration pour l'élaboration d'actions nationales dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe. Plusieurs États membres, notamment la Fédération de Russie, ont continué de mener des campagnes de sensibilisation contre la cruauté à l'égard des enfants. La Pologne a adopté des dispositions législatives interdisant tout châtimement corporel à l'encontre des enfants. La coopération avec le Représentant spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants a été encore consolidée.

Les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants ont été adoptées par le CM et ont bénéficié d'une couverture médiatique significative en Europe. L'une des grandes réussites a été la consultation organisée avec plus de 3 700 enfants provenant de 25 pays qui ont participé à cet exercice normatif. L'impact de ces travaux peut également être mesuré au fait que l'UE a maintenant fait d'une justice adaptée aux enfants l'une de ses grandes priorités.

Outre le soutien politique fort dont ont bénéficié les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant, le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » a bénéficié de contributions volontaires financières de la part d'États membres, ce qui a permis de consolider les activités menées dans le cadre du Budget ordinaire.

En 2010, la DG-HL Coopération n'a pas reçu de crédits du Budget ordinaire pour les droits des enfants. Le projet commun en cours avec l'UE en Ukraine sur le renforcement et la protection des droits des femmes et des enfants a contribué à l'élaboration d'un concept de formation, de programmes et de matériels pédagogiques pertinents pour l'Ukraine, notamment un manuel pour les juges et le personnel de police portant sur l'égalité entre les sexes et les droits des enfants. Des enseignants et des fonctionnaires du secteur de l'éducation ont été formés aux méthodes, mesures et programmes éducatifs pour les enfants et les jeunes en prévention pour lutter contre la traite. Les résultats du projet aident l'Ukraine à développer sa capacité à mettre en œuvre la convention de Lanzarote – en vue de sa ratification.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Le projet sur le renforcement et la protection des droits des femmes et des enfants a connu des retards dus à des cas de force majeure (épidémie de grippe A) et à des changements successifs au sein du gouvernement qui ont entraîné des réorganisations administratives ayant affecté aussi le principal partenaire du projet.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

En 2010, le programme a commencé à montrer clairement les effets de la prise en compte transversale des droits des enfants dans toutes les politiques et activités du Conseil de l'Europe. Des partenariats ont été mis en place avec l'APCE, le Commissaire aux droits de l'homme et des Directions opérationnelles. En 2011, le programme se concentrera sur la prise en compte de la perspective des droits des enfants au sein des organes de monitoring du Conseil de l'Europe et sur la consolidation de l'impact des conventions existantes de l'Organisation dans le domaine du droit de l'enfant et de la famille.

La mise en œuvre de la Stratégie de Stockholm que le Conseil de l'Europe applique actuellement concernant les droits des enfants arrivera à son terme en 2011. Cette année prépare le terrain pour la prochaine stratégie qui doit être adoptée à Monaco en novembre 2011. Les États membres, le secteur privé et la société civile attendent beaucoup de la future stratégie 2012-2015.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Dans le domaine des droits des enfants, le Conseil de l'Europe jouit d'une image de chef de file en Europe. Notre expertise et nos contributions sont en permanence sollicités de la part d'autres organisations, gouvernementales ou non gouvernementales, au niveau de l'UE comme sur le plan international, par exemple par les Nations Unies, le HCR et l'UNICEF. De bonnes relations ont été établies avec nos partenaires, et devraient se poursuivre.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 154	1 085	69	94 %

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

En 2010, pour ce qui concerne la Charte sociale européenne (CSE), de nombreuses mesures législatives et modifications de la pratique ont été adoptées par les États parties dans le cadre des suites données aux conclusions et décisions du Comité européen des droits sociaux (CEDS). L'impact de la Charte a été particulièrement visible en ce qui concerne le respect des droits du travail individuels et collectifs et des décisions importantes rendues pour des réclamations collectives, en particulier pour les droits des Roms, ont considérablement augmenté la visibilité de la Charte. Dans la même veine, des références à la Charte et aux décisions de la CSE ont également été citées en bonne place dans la Déclaration de Strasbourg sur les Roms ainsi que dans des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de Justice de l'UE et de tribunaux nationaux.

La Slovaquie a signé le Code européen de sécurité sociale et Chypre a accepté une partie supplémentaire du Code (Partie VII – Prestations familiales). Le Code est entré en vigueur en Roumanie le 10 octobre 2010. Le Comité des Ministres a adopté 20 résolutions sur l'application du Code européen de sécurité sociale (CESC) pour la période allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Les résolutions entérinent le respect des obligations du Code et de son Protocole par les Parties contractantes.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Il faut s'efforcer de garantir un suivi plus efficace par le Comité gouvernemental et le Comité des Ministres des violations identifiées dans les conclusions et décisions de la CSE.

Des changements gouvernementaux ont suspendu les processus de ratification du Code en Slovaquie, en Moldova et en Lituanie.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les programmes futurs devraient consolider et renforcer le mécanisme de la Charte afin de protéger des droits soumis à de graves pressions dans le contexte de la crise économique et financière.

Le monitoring de l'application du Code doit se poursuivre, et il conviendrait de faire en sorte que ce dernier recueille davantage de signatures/ratifications.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le mécanisme de la Charte est unique en Europe, non seulement du fait de son champ d'application géographique et du domaine de droit substantif couvert, mais aussi grâce à l'effet de ses procédures qui se renforcent mutuellement, à savoir la procédure d'établissement de rapports et celle des réclamations collectives. Grâce à des procédures rapides et efficaces, la Charte déclenche des améliorations concrètes du droit interne et de la pratique au niveau national et d'autres mécanismes des droits de l'homme s'en inspirent, au niveau international et national. En 2010, la CES a renforcé sa coopération en particulier avec l'UE, notamment la Cour de Justice, avec l'OIT et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

Le Code garantit la conformité avec des normes de sécurité sociale mesurables. Il n'existe pour l'instant aucun autre instrument normatif similaire au niveau de l'UE. Le monitoring du Code est réalisé en étroite coopération avec l'Organisation internationale du travail (OIT).

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
3 140	3 059	81	97 %

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

SANTÉ PUBLIQUE ET BIOÉTHIQUE – ABUS ET TRAFIC DE DROGUE (GROUPE POMPIDOU)

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Dans le domaine de la santé publique, après sept années de soutien international (Conseil de l'Europe, OMS, BCE), le Réseau-Santé d'Europe du Sud-Est (Conseil de coopération régionale) est passé à un statut autonome, et dispose d'un secrétariat technique basé à Skopje.

Le projet actuellement mené en Ukraine a abouti à l'établissement d'une Task Force sur le Plan d'action national pour la sécurité des patients.

Pour ce qui est de la bioéthique, cinq ratifications et une signature ont été enregistrées en 2010 pour la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) et/ou ses protocoles additionnels.

Une base a été définie pour le développement des principes inscrits dans la Convention d'Oviedo, notamment pour l'élaboration d'instruments juridiques possibles, concernant en particulier le traitement médical en situations de fin de vie, la prédictivité et les tests génétiques dans le domaine des assurances, la recherche biomédicale et la protection des personnes souffrant de troubles psychiques.

La coopération en place avec la Commission européenne a été renforcée, et de nouveaux liens ont été développés avec d'autres institutions de l'UE (Agence européenne des médicaments, Groupe européen sur l'éthique dans la science et les nouvelles technologies).

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

En 2010, les Ecoles pour la santé en Europe n'ont pas participé aux travaux du Comité d'experts sur les soins de santé adaptés aux enfants.

La Commission européenne a fait preuve d'un intérêt moindre pour une participation aux travaux intergouvernementaux.

Dans la bioéthique, la complexité des questions traitées a eu des répercussions sur l'avancement des travaux visant à élaborer un instrument juridique sur la prédictivité, les tests génétiques et le secteur de l'assurance.

Du fait des changements politiques dans un État membre, il a fallu ajourner une activité de coopération prévue sur les comités d'éthique.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les résultats du projet sur des soins de santé adaptés aux enfants seront utilisés lors de la 9^e Conférence des ministres européens de la Santé, organisée à Lisbonne (Portugal) en 2011, et, si les ministres le proposent, les activités de suivi seront assurées dans ce domaine.

Le projet sur les soins de santé adaptés aux enfants pourrait se greffer sur la possible prolongation du programme transversal « Construire une Europe pour et avec les enfants », qu'il pourrait compléter dans le domaine de la santé.

Les travaux menés à terme et les décisions prises par le Comité directeur sur la bioéthique amélioreront la gestion de son programme de travail et rendront ses activités plus efficaces.

La valeur ajoutée et la pertinence des activités de coopération et de suivi ont été confirmées, et il conviendra de soutenir leur développement dans les années qui viennent.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Dans le domaine de la santé publique, l'approche du Conseil de l'Europe en matière de bonne gouvernance des systèmes de santé a suscité l'intérêt des acteurs internationaux du domaine des politiques de santé et l'on attend que des outils pratiques soient développés d'ici la fin de 2011.

A la suite de l'adoption de la recommandation du Conseil européen relative à la sécurité des patients, en 2009, le Conseil de l'Europe participe désormais aux travaux sur une Action conjointe en matière de sécurité des patients et de qualité des soins de santé, qui devraient également capitaliser sur le Réseau de l'Union européenne pour la sécurité des patients, récemment mis sur pied et qui a utilisé comme base de travail la Recommandation CM/Rec(2006)7 relative à la sécurité des patients.

Pour ce qui est de la bioéthique, les travaux menés par le Conseil de l'Europe demeurent sans équivalent parmi les organisations intergouvernementales, grâce à son approche basée sur les droits de l'homme et au caractère contraignant des instruments élaborés.

La coopération avec l'UE, l'UNESCO et l'OMS en particulier a continué de progresser, facilitée par l'accueil de la 9e réunion du Comité inter-agences des Nations Unies sur la bioéthique, dont le Conseil de l'Europe et l'UE sont membres associés.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 192	1 172	20	98 %

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

... SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC DE DROGUE (GROUPE POMPIDOU)

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le Groupe Pompidou a fédéré des ministres et des décideurs pour décider d'un programme paneuropéen de lutte contre l'abus et le trafic de stupéfiants, qui sera mené durant les quatre prochaines années. Il a assuré une formation pour des conseillers de 22 Etats membres en matière de politique antidrogue. Le Groupe a également assuré la coordination d'agents des services d'application de la loi (douanes, contrôle aux frontières et police) pour lutter contre le trafic via des aéroports internationaux et permis un échange d'expertises sur le traitement, la prévention et les bonnes pratiques en matière de toxicomanie pour des acteurs de terrain dans toute l'Europe.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Le retrait de deux Etats membres a attiré l'attention sur le fait qu'en matière d'activités visant à réduire l'offre et la demande de drogues, le Groupe doit maintenir une approche équilibrée répondant aux intérêts de tous les Etats membres. Nécessité d'obtenir l'engagement de toutes les parties prenantes pour obtenir des résultats optimaux (notamment de la part des organes réglementaires dans la lutte contre l'utilisation abusive de précurseurs chimiques).

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le programme 2010 a renforcé l'intérêt des gouvernements à élaborer une stratégie paneuropéenne en matière de drogues ainsi que des lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales de lutte respectant une approche équilibrée entre les activités de réduction visant l'offre et la demande.

Les futurs programmes inclueront la conception d'outils de coopération informatisés, le renforcement des réseaux de lutte contre l'utilisation abusive de précurseurs chimiques et le trafic de drogues ainsi que les bonnes pratiques dans les domaines du traitement et de la prévention des toxicomanies.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Groupe Pompidou est le seul Groupe de coordination paneuropéen qui s'attaque aux problèmes de toxicomanie selon une optique cohérente et intégrée des stratégies de lutte, tout en respectant les droits de l'homme et l'éthique.

Le Groupe coopère étroitement avec des agences spécialisées à l'Union européenne (Commission européenne et EMCDDA) ainsi qu'au niveau international (UNODC, INCB et OMS), et sert de forum destiné aux décideurs pour un débat ouvert qui peuvent ensuite agir.

La spécificité du Groupe consiste à réunir des experts de différents domaines ; il met en place des réseaux qui permettent une action directe (par exemple concernant le trafic de stupéfiants dans les aéroports internationaux).

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 861	1 832	29	98 %

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

DIRECTION EUROPEENNE DE LA QUALITE DU MEDICAMENT (DEQM, PHARMACOPEE)

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La 7e édition de la Pharmacopée européenne a été mise à disposition dans les délais ; les utilisateurs ont beaucoup apprécié la décision de passer d'une version « off-line » sur DVD à une clé USB.

Forte visibilité des activités de la Pharmacopée européenne, renforcée par la Conférence de Prague sur la qualité des médicaments organisée en octobre 2010, qui a accueilli plus de 250 participants ; les parties prenantes ont beaucoup apprécié la possibilité de faire valoir leur point de vue dans la discussion sur les futures priorités de la Pharmacopée.

Visibilité accrue des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon des médicaments par le biais de la Conférence MEDICRIME de Bâle, grâce à l'excellente collaboration entre la DEQM, la DG-HL et la DC et aux activités pratiques de la DEQM, par exemple le système pilote « Track & Trace » et les formations.

Le temps de traitement des demandes de CEP (certificat de conformité aux monographies de la Pharmacopée européenne) a été encore réduit grâce à une rationalisation des procédures, alors que, dans le même temps, le nombre de réceptions de demandes/demandes de révision a augmenté de 22 %.

Introduction de la première tranche du système de planification des ressources d'entreprise SAP à la DEQM pour la gestion de la facturation et des comptes concernant un certain nombre de produits de la DEQM et introduction du premier module d'un système de gestion et d'archivage des documents électroniques.

Après un audit complet de trois jours par l'AFAQ (Service de certification de l'AFNOR), le Certificat ISO 9001 de la DEQM pour les activités de certification a été renouvelé et étendu aux études de surveillance après la commercialisation de médicaments autorisés et à la coordination de l'élaboration et de la publication de lignes directrices concernant la procédure OCABR (Procédure de libération par les autorités officielles de contrôle des lots pour les médicaments immunologiques pour usage humain).

Augmentation globale de 11 % des commandes traitées pour des produits de la DEQM, en particulier pour des étalons de référence, d'où des résultats supérieurs à l'attendu dans les recettes de vente escomptées. Le solde non dépensé (en pourcentage) s'est amélioré par rapport aux années précédentes.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'introduction d'un système de comptabilité analytique pour l'ensemble des activités de la DEQM aura des conséquences majeures sur les opérations en 2011-2013.

Davantage de ressources financières disponibles pour le plan à moyen terme 2012-2015, outre que la capacité de la DEQM à rembourser les États membres s'étend sur une période plus longue que prévu.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Visibilité accrue du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon de médicaments grâce à une couverture médiatique très positive de la Convention MEDICRIME et du système pilote « Track & Trace ».

Réputation accrue dans le domaine des produits de référence à la suite du transfert à la DEQM de la responsabilité des SCRI (substances chimiques de référence internationales) de l'OMS.

Etablissement d'un accord de coopération avec la DG Sanco dans le domaine des produits sanguins (avec financement de l'UE) ; prolongation de l'accord de coopération avec la DG Sanco dans le domaine de la qualité des médicaments.

Protocoles d'accord avec l'Institut national pour la santé alimentaire et sanguine (Corée) et l'Institut national pour le contrôle alimentaire et des médicaments (Chine) dans le but de renforcer encore la collaboration internationale en matière de protection de la santé publique.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
37 835	30 937	6 898	81 %

Conformément au plan à moyen terme de la DEQM, les montants sur certaines lignes budgétaires sont destinées à être reportés au Plan d'investissement de la DEQM.



ÉTAT DE DROIT

GARANTIR LA JUSTICE

INDEPENDANCE ET EFFICIENCE DE LA JUSTICE

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le rapport d'évaluation des systèmes judiciaires (2 millions d'entrées traitées à partir de la base de données) établi par la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) a été largement diffusé et a bénéficié d'une excellente couverture médiatique. Il sera directement utilisé pour analyser la situation actuelle des systèmes de justice et guider les réformes dans bon nombre d'États membres. Le Programme de Stockholm de l'UE fait explicitement référence aux mécanismes de la CEPEJ. Le Centre SATURN de la CEPEJ a conçu des outils lui permettant d'évoluer vers un Observatoire des délais de procédure judiciaire. La CEPEJ a adopté un manuel destiné aux tribunaux souhaitant organiser une enquête de satisfaction auprès des usagers de la justice, une étude des systèmes qualité et un rapport sur la contractualisation des procédures judiciaires. La commission est devenue une référence éminente dans le débat sur la Justice en Europe et au-delà : elle était représentée dans 25 forums consacrés à des questions de justice dans le monde entier ; son site web est régulièrement consulté par les décideurs politiques, les professionnels de la justice et les universitaires et sa lettre d'information compte plus de 2000 abonnés. Grâce à la CEPEJ, les principes du Conseil de l'Europe ont été promus et utilisés pour guider les réformes du système judiciaire au Monténégro et dans l'Émirat d'Abu Dhabi. 50 dossiers de candidatures émanant de 23 États membres ont été examinés dans le contexte du Prix européen « Balance de cristal », qui récompense des pratiques innovantes contribuant à l'amélioration de l'efficacité de la justice.

L'Avis du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) sur « Le rôle des juges dans l'exécution des décisions judiciaires » a été soumis au CM, ainsi qu'une « Magna Carta des Juges », synthétisant et codifiant les principales conclusions de l'Avis du CCJE et mettant en lumière les principes fondamentaux relatifs aux juges. Le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE), a soumis au CM son Avis sur « Le rôle des procureurs dans la justice des mineurs ». Le CDCJ travaille à l'élaboration d'un projet de recommandation sur le rôle des procureurs en dehors du système de la justice pénale, fondé sur l'Avis du CCPE.

Le programme de coopération ciblé (dans le cadre du Budget ordinaire et principalement par le biais de programmes conjoints UE/Conseil de l'Europe) a permis notamment d'examiner la conformité de la législation relative au système judiciaire avec les normes européennes (en l'occurrence la législation dans le domaine judiciaire en Moldova ; le projet de loi sur le système judiciaire en Turquie ; le projet de Code de conduite en Fédération de Russie) ; d'analyser et de formuler des recommandations pour des réformes judiciaires globales (bilan complet des réformes de la justice, notamment le degré de mise en œuvre de la Stratégie nationale de réforme judiciaire adoptée en 2006, ainsi que des recommandations de mesures spécifiques visant à garantir une réforme continue et durable du système judiciaire en Serbie) et des réformes de la législation pénale (examen de la compatibilité du nouveau Code de procédure pénale de Géorgie et son Plan d'action avec les normes européennes pertinentes) ; de soutenir les États membres dans leurs politiques globales de renforcement des capacités institutionnelles (notamment du ministère de la Justice, des services du Ministère public, de l'Institut national de la Justice et de l'Association du barreau en Moldova) ; d'améliorer le système judiciaire dans le droit fil des normes européennes, ainsi que les droits de l'homme sur un plan général et la protection des minorités en Géorgie) ; d'améliorer les performances du système judiciaire (notamment l'élaboration d'une législation sur un système automatique de gestion des dossiers dans les tribunaux ukrainiens) ; d'améliorer l'accès à la justice (en particulier introduire la médiation dans quatre tribunaux pilotes ukrainiens et assurer une formation approfondie de juges ukrainiens afin qu'ils recourent à la médiation dans les dossiers qui leur sont confiés) ; de renforcer les connaissances des professionnels de la justice en matière de normes européennes (notamment de former les juges en exercice, les candidats aux postes de juge et les assistants juridiques aux obligations posées par la CEDH en Géorgie ; le personnel du Bureau du Défenseur du peuple pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de gardien des droits de l'homme en Géorgie, y compris en tant que mécanisme national de prévention des mauvais traitements, le former au nouveau Code de procédure pénale et au suivi des établissements psychiatriques ; former les professionnels de la justice au droit administratif en Azerbaïdjan).

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les Avis du CCJE et du CCPE pourraient être plus largement diffusés et utilisés dans les États membres (ce qui suppose que les États membres doivent faire davantage pour le faire traduire), afin qu'ils soient pleinement connus et appliqués par les parties prenantes. Les organes officiels du Conseil de l'Europe et les États membres devraient se tourner plus naturellement vers le CCJE et le CCPE pour évaluer des situations particulières concernant les juges et les services de poursuite. Les liens entre les activités de coopération ciblées et le CCJE/CCPE pourraient être renforcés.

L'activité du Réseau de Lisbonne a été suspendue pour cause de ressources insuffisantes en 2010. En 2011, l'activité du Réseau sera réorientée de manière à l'inclure dans le programme d'activité de la CEPEJ.

Certaines activités de suivi dans le cadre du projet « Soutien à l'accès à la Justice en Arménie » ont été retardées, principalement du fait de la non-adoption du projet de législation analysé par le Conseil de l'Europe : il conviendra de faire preuve de plus de souplesse dans la mise en œuvre du plan de travail sur la base de nouvelles activités proposées par les bénéficiaires.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le mécanisme d'évaluation du fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires européens de la CEPEJ a fait la preuve de son efficacité et de sa pertinence, il devrait servir de base pour l'évaluation et l'orientation des réformes judiciaires en Europe. Le Centre SATURN de la CEPEJ devrait évoluer pour devenir un véritable Observatoire des délais de procédure judiciaire en Europe. La CEPEJ devrait davantage endosser le rôle « d'aide de camp » de la Cour européenne des droits de l'homme pour améliorer l'application de l'Article 6 de la CEDH.

Il convient, pour les organes et les États membres du Conseil de l'Europe, de redoubler d'efforts pour mieux faire connaître et appliquer les Avis du CCJE et du CCPE, qui doivent devenir le fondement principal de toute réforme des systèmes judiciaires. Le CCJE et le CCPE devraient orienter leurs activités vers l'analyse et la formulation de solutions destinées à améliorer le statut et la situation des juges et des procureurs dans certains États membres.

Une coopération et un dialogue concrets et ciblés devraient continuer de répondre aux besoins des pays bénéficiaires, comme l'ont souligné plusieurs organes du Conseil de l'Europe, dont la Cour européenne des droits de l'homme, la CEPEJ, la Commission de Venise, le CCJE et le CCPE.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Les mécanismes d'évaluation de la CEPEJ sont uniques au monde et peuvent servir de référence au sein de l'UE et des organisations internationales ou nationales. La CEPEJ se consacre à l'analyse du fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires, sur la base des principes européens fondamentaux élaborés par le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Le CCJE et le CCPE sont les seuls organes représentant les juges et les procureurs au sein d'organisations internationales : c'est pourquoi les principes qu'ils conçoivent, dans le respect des normes et principes du Conseil de l'Europe, revêtent un intérêt tout particulier.

L'*acquis* du Conseil de l'Europe en matière d'indépendance et d'efficacité de la justice est considéré comme la référence clé dans toute l'Europe. Les conventions du Conseil de l'Europe (en particulier la CEDH) et ses mécanismes de suivi établissent les exigences que doit respecter tout système judiciaire indépendant et efficace, y compris dans les pays bénéficiaires. Les activités de renforcement des capacités des professionnels et des systèmes de justice reposent exclusivement sur cet *acquis* spécifique, ainsi que sur les engagements souscrits par les États lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe. Elles aident les pays bénéficiaires à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe et/ou à remplir leurs obligations à son égard.

Les programmes conjoints Conseil de l'Europe/UE restent des outils importants pour mener des actions globales de renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 880	2 091	- 211	111 %

GARANTIR LA JUSTICE

PRISONS ET POLICE

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les résultats positifs des activités de normalisation du Conseil de l'Europe dans le domaine pénitentiaire sont le fruit du rôle moteur, efficace et indispensable, du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et du haut niveau d'expertise de son organe subordonné, le Conseil de coopération pénologique (PC-CP). Conformément aux valeurs et objectifs communs des États membres du Conseil de l'Europe, le CDPC s'est forgé une longue expérience dans ce domaine prioritaire et majeur de l'Organisation, en l'occurrence la réforme des prisons, pour améliorer la qualité des systèmes de justice nationaux en Europe, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en veillant notamment à ce que les prisons s'humanisent et deviennent socialement plus efficaces. En 2010, les activités normatives dans le domaine pénitentiaire ont mené aux résultats positifs suivants, qui auront un impact évident sur l'harmonisation des normes nationales applicables en Europe :

- la CM/Rec(2010)1 sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation a été adoptée ;
- un projet de recommandation sur les détenus étrangers a été élaboré ;
- un rapport sur « la condamnation, la gestion et le traitement des délinquants dangereux » a été finalisé ;
- un Projet de Code d'éthique européen à l'usage du personnel pénitentiaire a été élaboré ;
- la 30e Conférence des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe (24-26 novembre 2010, Istanbul) a adopté la Résolution n°2 sur les établissements pénitentiaires dans l'Europe d'aujourd'hui ;
- les statistiques pénales annuelles sur la population carcérale (SPACE I) et sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté (SPACE II) ont été collectées ;
- un Compendium des conventions, recommandations et résolutions relatives aux questions pénitentiaires a été publié sur le site web du Conseil de l'Europe et est accessible au grand public.

En vue de la mise en œuvre pleine et effective des normes pertinentes du Conseil de l'Europe dans ce domaine, les activités de coopération subséquentes ont été menées avec succès, renforçant ainsi l'assistance et le rôle consultatif du Conseil de l'Europe en matière pénitentiaire.

En 2010, la coopération ciblée reste concentrée sur l'évaluation des stratégies gouvernementales et des actes normatifs ainsi que sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe à ses États membres. Les activités bilatérales et multilatérales organisées en 2010 concernaient plus particulièrement l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldova, la Fédération de Russie, la Serbie, la Turquie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Grâce à des contributions volontaires (Norvège, Danemark, Allemagne) et à des projets menés conjointement avec l'Union européenne, tels que « Bonne gestion des prisons en Bosnie-Herzégovine » ; « Diffusion des pratiques en matière de prisons modèles et la promotion de la réforme pénitentiaire en Turquie » ; « Lutte contre les mauvais traitements et l'impunité dans le Caucase du Sud, en Moldova et en Ukraine », plusieurs pays ont bénéficié d'une coopération plus intense.

Ces activités, qui visaient à améliorer les cadres juridique et institutionnel, à mettre en œuvre des programmes de formation et à sensibiliser aux questions des droits de l'homme, ont été fructueuses.

Tout au long des activités de coopération, il a été fait référence aux conclusions du CPT et à ses normes, à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, aux rapports du Commissaire aux droits de l'homme, aux Règles pénitentiaires européennes (RPE) et aux recommandations pertinentes du CM eu égard aux pays cibles individuels. Il a ainsi été possible de répondre à des besoins spécifiques et d'aider les pays cibles à respecter leurs engagements internationaux et à améliorer la protection générale des droits de l'homme dans les établissements pénitentiaires ou dans l'exécution des missions de police.

Des activités financées par le Budget ordinaire ont été organisées plus particulièrement dans les pays pour lesquels aucun financement extérieur n'était disponible. Les priorités ont été réexaminées en continu en fonction des politiques des gouvernements nationaux et en veillant à ce que les activités restent ciblées et pertinentes.

S'agissant des activités de coopération dans le domaine pénitentiaire, en 2010, elles ont concerné pour l'essentiel :

- l'amélioration de la gestion des prisons, conformément aux normes du Conseil de l'Europe et aux meilleures pratiques européennes, le renforcement des capacités pour le personnel du système pénitentiaire, l'amélioration de la situation des détenus vulnérables ou à haut risque, l'introduction ou l'amélioration de l'utilisation des sanctions alternatives et l'aide apportée au développement et au fonctionnement efficace d'un mécanisme d'inspection indépendant ;
- des expertises juridiques ont aussi été menées pour aider les autorités nationales à élaborer la législation requise pour la réforme pénitentiaire ;
- en 2010, la coopération ciblée en matière de police a consisté à former les agents des forces de l'ordre, y compris des formateurs, et à apporter une expertise juridique. Les principales activités se sont déroulées dans le cadre de programmes menés conjointement par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ;
- les comptes rendus et retours d'expérience réguliers effectués par des experts et le personnel sur le terrain du Conseil de l'Europe ont permis d'évaluer les résultats et de contribuer à la conception des activités futures. La formation de formateurs nationaux et les sessions de formation en cascade qu'ils ont organisées par la suite ont permis de renforcer ou, dans certains cas, de créer des capacités nationales de formation tout en permettant aux intervenant, au niveau national, de s'approprier le contenu des formations. Les groupes cibles (personnel de gestion et opérationnel des prisons ; officiers de police à tous les niveaux de commandement) ont amélioré leurs connaissances des normes européennes des droits de l'homme, en particulier de la Cour européenne des droits de l'homme et de sa jurisprudence, ainsi que des normes du CPT.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

L'impact des activités de coopération est fonction du soutien des gouvernements nationaux. Ce soutien ne se concrétise pas toujours, notamment lorsque des développements politiques entraînent des changements de cap importants dans la politique carcérale. Les autorités nationales devraient s'efforcer d'adopter des stratégies cohérentes à long terme pour leurs systèmes pénitentiaires et d'allouer les ressources financières minimales indispensables à cette fin.

Il est extrêmement difficile d'influer sur l'infrastructure pénitentiaire et d'améliorer les conditions matérielles obsolètes des établissements carcéraux de certains États membres. Dans certains cas, cette situation peut décourager les institutions partenaires.

Des changements positifs en matière de police supposent davantage de contrôle et un travail à long terme pour assurer que l'application des lois progresse en permanence, conformément aux normes européennes.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'année 2010 s'est terminée de manière constructive dans le domaine normatif, avec la 30^e Conférence des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe (Istanbul, novembre 2010), où le thème « Les prisons dans l'Europe d'aujourd'hui » occupait une place de choix dans l'ordre du jour. Sa Résolution finale n°2 est décisive pour les activités futures du Conseil de l'Europe dans ce domaine. La visibilité et l'impact du Conseil de l'Europe dans les États membres et dans les travaux entrepris avec d'autres organisations renforceront encore son rôle de pionnier en matière de réforme pénitentiaire. Pour les suites données à la Conférence, il s'agira de contrôler la mise en œuvre des instruments pertinents, y compris les Règles pénitentiaires européennes, de recueillir les bonnes pratiques et de dresser le bilan des problèmes auxquels sont confrontées les administrations pénitentiaires nationales. Le CDPC étudiera la faisabilité d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur les prisons. Par ailleurs, en 2011, des événements internationaux majeurs (une Conférence des directeurs de prisons et un séminaire sur « Améliorer les conditions de détention » (Antalya, 17-18 mars) permettront à l'Organisation de promouvoir ses instruments et d'informer un public plus large de ses activités en cours.

Le CDPC continuera de formuler des recommandations sur les conditions de détention dans les prisons et le traitement des délinquants, notamment la gestion des détenus dangereux et les problèmes liés aux prisonniers étrangers. Le travail efficace et pragmatique du CDPC dans l'établissement de nouvelles normes en la matière permet à l'Organisation de conforter son rôle de chef de file en développant de nouveaux outils relatifs aux prisons dans l'Europe d'aujourd'hui et en veillant à l'efficacité des normes existantes par des activités transversales et globales.

Le Conseil de l'Europe est à l'origine des principales normes européennes en matière pénitentiaire et autres aspects connexes relevant de la justice pénale. Il conforte ainsi son rôle de conseiller, d'expert et de soutien aux États membres, pour lesquels de nouveaux efforts s'imposent pour améliorer le bilan en termes de droits de l'homme.

Pour parvenir à des progrès durables, les activités entreprises doivent faire l'objet d'un suivi. Ainsi, la création d'équipes de formateurs nationaux chargées de la mise en œuvre des activités de formation a joué en faveur de la pérennisation et du renforcement de l'appropriation locale. Un soutien additionnel serait indispensable pour en assurer le suivi et pour ancrer ces réalisations dans les structures nationales.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Grâce à son expérience et à son expertise de longue date dans l'élaboration de nouvelles normes en matière pénitentiaire, le Conseil de l'Europe est devenu une organisation phare dans ce domaine. La coopération avec d'autres organisations (Comité contre la torture des Nations Unies (CAT), Organisation européenne de la probation (CEP), Centre international d'études pénitentiaires (ICPS), *Penal Reform International (PRI)*, Observatoire international de justice juvénile (OIJJ), etc.) a été renforcée au cours des dernières années. Plus récemment, la coordination et la coopération avec l'Union européenne se sont accrues, dans le contexte du Traité de Lisbonne et du Programme de Stockholm.

Si l'Organisation mène aujourd'hui des activités d'assistance, c'est parce que, depuis un demi-siècle, elle élabore des normes importantes en matière de conditions carcérales, de traitement des détenus, de politique pénale, de moindre recours à la détention et d'alternatives à l'emprisonnement ou encore d'exercice de la police dans une société démocratique. Grâce aux normes et aux structures de monitoring du Conseil de l'Europe, mais aussi grâce à la Cour européenne des droits de l'homme, un travail incessant est mené pour améliorer les textes juridiques de référence et vérifier leur application correcte. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe en tirent une légitimité et une crédibilité sans équivalent dans les pays cibles.

Dans les pays bénéficiaires, la coopération efficace avec les délégations de l'Union européenne, notamment dans le domaine de l'État de droit, donne un véritable élan au développement de nouveaux programmes conjoints. Lorsque les projets sont appuyés par une présence locale, la coopération est développée avec les missions des Nations Unies et de l'OSCE, les projets pertinents financés par l'UE, des États européens ou les USA par exemple.

Enfin, la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe tient également aux synergies qu'il développe entre les différents programmes conjoints et à la transversalité avec les acteurs clés, tels que les mécanismes de monitoring, la Cour, le CPT et la Commission de Venise.

Il est important de poursuivre dans cette voie afin d'assurer une cohérence fondée sur la vaste expérience du Conseil de l'Europe dans la définition de normes et le suivi en matière pénitentiaire.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 029	1 168	- 139	114 %

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET DÉVELOPPER DES NORMES COMMUNES

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La Commission a été très productive, en adoptant plus d'avis et de rapports que prévu. Elle a été fortement impliquée dans les discussions sur la réforme constitutionnelle en Géorgie et au Kirghizistan (où elle a exercé une influence majeure sur les nouveaux textes), en Moldova et en Ukraine. Pour la première fois de son histoire, la Commission a reçu des demandes d'avis de la part de la Norvège et de la Turquie. L'APCE a poursuivi son étroite coopération avec la Commission en matière électorale et l'a sollicitée à de très nombreuses reprises.

L'Arménie et la Bulgarie ont systématiquement fait appel à la Commission dès les premières phases de l'élaboration des lois, ce qui a permis à la Commission de contribuer de la manière la plus utile qui soit.

En matière de liberté de réunion, la Commission est devenue un point de référence essentiel en adoptant des lignes directrices conjointes avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et en commentant un grand nombre de lois, ce qui lui a permis d'influencer fortement leur rédaction. Elle a par ailleurs adopté plusieurs textes sur l'indépendance du système judiciaire.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les États ne consultent pas toujours la Commission suffisamment tôt pour lui permettre de contribuer de la manière la plus utile. Dans certains pays, les difficultés politiques nuisent à la mise en œuvre des recommandations de la Commission ou font obstacle à l'engagement des réformes requises (Bosnie-Herzégovine).

Pour assurer une meilleure intégration du nombre croissant de nouveaux membres, la Commission a révisé ses méthodes de travail.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Comme la Commission travaille essentiellement à la demande, il n'y a pas de lien direct. Cependant, un certain nombre d'activités engagées en 2010 devront faire l'objet d'un suivi en 2012/13. Compte tenu du niveau élevé d'activités en 2010, la Commission devrait être tout autant sollicitée, si ce n'est plus, en 2012 et 2013.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le rôle de leader de la Commission dans le domaine constitutionnel est largement reconnu. Il contribue à la visibilité, à la réputation et à l'influence du Conseil de l'Europe en raison de sa grande autorité morale, notamment en Europe centrale et orientale. L'Union européenne appuie les conseils juridiques et constitutionnels formulés par la Commission dans ses relations avec les pays candidats et voisins. La Commission coopère étroitement avec l'OSCE-BIDDH, adoptant des lignes directrices et des avis conjoints et collaborant sur une base ad hoc avec d'autres organes de l'OSCE, tels que le Haut commissaire et la Mission des Nations Unies au Kosovo* (la MINUK).

Informations financières

Budget ⁵	Dépenses	Solde	En pourcentage
3 557	3 442	115	97 %

* voir la note au bas de la page 8.

⁵ Budget initial : 3 504K € + 53K € du fait de l'effet des crédits supplémentaires à la suite de nouvelles adhésions.

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET DÉVELOPPER DES NORMES COMMUNES

DEVELOPPEMENT DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Pour ce qui est du droit pénal, la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE N° 201) est entrée en vigueur.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médecine) a été adoptée.

Le troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition a été adopté.

[Le projet de Convention pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été finalisé et approuvé par le groupe d'experts (CAHVIO).]

Quatre ratifications supplémentaires de la Convention sur la cybercriminalité (STCE N° 185) ; trois ratifications de son Protocole (STCE N° 189) ; publication sur un site internet à accès restreint du Conseil de l'Europe d'une liste des points de contact qui peuvent être joints 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Un espace collaboratif sur la justice pénale transnationale a été créé sur le site web du Conseil de l'Europe et un Séminaire sur les outils efficaces d'entraide judiciaire a été organisé.

Un Rapport sur le statut et les droits des victimes dans les procédures pénales a été élaboré. Il comprend une compilation des dispositions pertinentes des instruments du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le droit public et le droit de la famille, le Comité des Ministres a adopté les lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants.

Il a par ailleurs adopté deux recommandations :

- la recommandation CM/Rec(2010)12 sur les juges : indépendance, efficacité et responsabilités et
- la recommandation CM/Rec(2010)13 sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage

Deux résolutions ont été adoptées lors de la 30e Conférence des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe (Istanbul, 24-26 novembre 2010) :

- la Résolution 1 sur une justice moderne, transparente et efficace, et
- la Résolution 3 sur la protection des données et la vie privée au troisième millénaire

4e Conférence du Conseil de l'Europe sur la nationalité : plus de 70 participants ont procédé à des échanges de vues sur le rôle clé du Conseil de l'Europe en la matière et ont identifié les domaines d'action futurs, annoncés dans les conclusions de la Conférence.

S'agissant de la protection des données, le Conseil de l'Europe est reconnu en sa qualité d'acteur actif dans le domaine de la protection des données.

La Convention 108 demeure une option réaliste pour le traité international sur la protection des données.

Au cours de l'année il y a eu une excellente coopération avec l'UE.

En 2010, le Comité des conseillers juridiques sur le droit international (CAHDI) a adopté plusieurs positions communes qui constituent une valeur ajoutée pour le rapprochement des positions des États membres et la compréhension mutuelle des États, à savoir :

- l'avis du CAHDI sur la Recommandation 1888 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – « Vers une nouvelle gouvernance des océans » ;
- l'avis sur les propositions formulées dans le rapport de la Commission de Venise sur les entreprises militaires et de sécurité privées et sur l'érosion du monopole étatique du recours à la force ;
- l'avis sur la Recommandation 1913 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – « La nécessité de prendre des mesures juridiques internationales supplémentaires pour lutter contre la piraterie maritime » ;
- l'avis sur la Recommandation 1920 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – « Renforcer l'efficacité du droit des traités du Conseil de l'Europe ».

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Concernant le droit pénal, sous l'égide du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), la coopération efficace engagée entre les États membres a permis de développer avec succès les conventions importantes ci-dessus, s'agissant notamment des questions prioritaires de droit pénal qui affectent la vie et la sécurité des citoyens d'Europe et au-delà. Les futurs programmes de promotion et de monitoring dépendront de la volonté politique explicite et permanente de ratifier et mettre en œuvre rapidement ces instruments uniques, également ouverts aux États non membres, au moyen de politiques nationales concrètes et effectives de renforcement de la prévention et du contrôle de la criminalité. Le Conseil de l'Europe contribuera à la création d'un espace juridique paneuropéen sûr mais également à son influence sur le reste du monde. A cet égard, le CDPC aura pour tâche de promouvoir ces nouvelles normes et d'aider l'ensemble des parties à les mettre en œuvre par l'intermédiaire d'activités efficaces et transversales visant à protéger la vie de tous les individus et à prévenir l'impunité. En outre, le CDPC continuera de faciliter la coopération transfrontalière en matière judiciaire en examinant et modernisant les instruments pertinents ratifiés depuis longtemps déjà et sur lesquels se fondent les juges, les procureurs et les ministères de la Justice de l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe depuis plus de 50 ans. Compte tenu des nouveaux défis posés à la paix et à la stabilité en Europe par la crise économique, notamment l'augmentation de la criminalité organisée, le Conseil de l'Europe donne à ses membres la possibilité d'être unis par la vision commune et pragmatique qu'ils ont exprimée au sein du CDPC, à savoir la nécessité de concevoir de nouvelles stratégies juridiques et politiques pour lutter contre les principales organisations criminelles et leurs multiples activités illégales. A cet égard, le travail entrepris par le CDPC s'avère indispensable et ses méthodes de travail continueront d'évoluer en fonction des priorités et objectifs futurs.

En matière de droit public et de droit de la famille, la 4e Conférence du Conseil de l'Europe sur la nationalité a clairement défini les domaines d'action pour 2012 et au-delà.

Pour ce qui est de la protection des données, suites données à l'examen de la Convention 108, et poursuite de la promotion de la Convention 108.

En 2010, le CAHDI a examiné de près la question de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (échange de vues avec des représentants de la Cour, du CDDH-UE et de la Commission européenne, nomination d'un observateur pour représenter le CAHDI auprès du CDDH-UE). Cette activité aura certainement un impact sur l'attention portée à l'avenir sur ce point par le Conseil de l'Europe.

L'ensemble des activités en cours, notamment les travaux du Comité en sa qualité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux, auront un impact sur les futurs programmes.

Les résultats positifs tangibles obtenus en 2010 (positions communes) sont également susceptibles de renforcer le rôle du CAHDI dans le rapprochement des positions des États membres.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

L'approche proactive du CDPC permet à l'Organisation d'être pionnière dans divers domaines du droit pénal et de mettre en place des consultations permanentes et d'importantes activités de coopération, notamment avec l'UE (dont Eurojust et le Réseau judiciaire européen), UNDOC, l'OSCE et Interpol :

- **Medicrime** : premier instrument de droit pénal international traitant cette question à être également ouvert aux États non membres ;
- **Justice pénale transnationale** : les principales activités du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) visant à garantir le bon fonctionnement des conventions pertinentes – désormais ratifiées et largement appliquées par l'ensemble des 47 États membres, assurent les conditions d'une mise en œuvre réussie de tous les autres instruments de droit pénal. Le PC-OC tient lieu de forum en vue d'une résolution multilatérale et bilatérale des difficultés. Ses activités suscitent l'intérêt dans le monde entier (participation constante des USA, du Canada et d'Israël, augmentant ainsi le nombre d'États parties non européens) ;
- **Cybercriminalité** : approche dynamique éprouvée du Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY), dont les activités offrent un forum de coopération entre les États membres et non membres en vue de garantir la mise en œuvre de la convention grâce à l'élaboration d'outils spécifiques et concrets ;
- **Personnes vulnérables** : en tant que principale organisation des droits de l'homme en Europe, l'une des priorités majeures du Conseil de l'Europe est de protéger les victimes de la criminalité, et en particulier les personnes vulnérables. Le Conseil de l'Europe est la première organisation européenne à s'attaquer au problème de la violence à l'égard des femmes ainsi qu'à la violence sexuelle et à l'exploitation des enfants en établissant des normes juridiquement contraignantes aux fins de garantir une protection adéquate et efficace.

Le Conseil de l'Europe a une compétence unique dans le domaine particulièrement d'actualité de la nationalité.

Il convient également de mentionner la coopération instaurée avec le HCR en matière d'apatridie et d'asile.

S'agissant de la protection des données, le Conseil de l'Europe, fort de sa riche expérience en matière de droits de l'homme et de sa capacité avérée à élaborer des traités, peut offrir le cadre de coopération, y compris hors de l'Europe, indispensable pour aborder les défis posés à la vie privée au plan mondial.

Pour le CAHDI, l'année 2010 a été particulièrement marquée par les contacts intensifs avec d'autres entités internationales, notamment la Commission du droit international des Nations Unies (CDI). En plus des échanges de vues annuels menés de longue date entre la CDI, le Président du CAHDI et le Jurisconsulte du Conseil de l'Europe, en 2010 ce dernier a soumis au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques des Nations Unies des commentaires et observations sur le projet d'articles de la CDI sur la responsabilité des organisations internationales. Ces commentaires et observations ont été élaborés en consultation avec le CAHDI.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 185	2 176	9	100 %

COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

CORRUPTION – GRECO

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

En 2010, moins de 2 % des activités ont été financées sur le Budget ordinaire, la majeure partie ayant été couverte par un financement extrabudgétaire (pour un montant de 1,5 million € environ). Exemples de résultats concrets :

- en Géorgie, introduction d'une nouvelle Stratégie et Plan d'action pour la lutte contre la corruption, renforcement du Conseil de coordination inter agences et mise en place d'une formation spécialisée sur le contrôle fiscal et sur les questions d'évasion fiscale.
- En Albanie, un nouveau Plan d'action anti-corruption pour 2011-2013; une nouvelle loi pour le contrôle du financement des partis politiques et des campagnes électorales a été rédigé ; des éléments anti-corruption ont été introduits dans les programmes scolaires et des évaluations des risques de causes potentielles de corruption ont été menées dans les branches à haut risque du secteur public ;
- En Ukraine, des recommandations législatives concernant la corruption et des cadres réglementaires concernant le blanchiment d'argent ont été inclus dans des ensembles de projets de loi soumis aux Parlements ;
- Dans les pays voisins orientaux (EaP), des experts nationaux et internationaux ont procédé à des évaluations et tenu des discussions techniques afin d'identifier les secteurs de coopération régionale et internationale pour combattre la corruption et renforcer la bonne gouvernance. Des voies de réforme pour maximiser l'impact des expériences régionales et des bonnes pratiques ont été identifiées ;
- Au Kosovo*, des expertises juridiques et des évaluations menées en collaboration avec EULEX et d'autres institutions ont abouti à l'élaboration d'avis sur les conditions régissant le prononcé de confiscations non fondées sur une condamnation, ainsi que des éléments de législation anti-corruption ;

Les projets ont été conçus, dans une large mesure, en s'appuyant sur les résultats du monitoring du GRECO.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

En 2010, cinq nouveaux projets ont été préparés et négociés pour un démarrage en 2011 (valeur totale de 5,6 millions € sur plusieurs années). Ils incluent un projet de coopération et d'assistance en Serbie et Turquie (2), un projet de coopération et d'assistance au Kosovo¹ et un projet/composant régional dans le cadre des pays voisins orientaux. Ces projets vont garantir la durabilité de l'action du Conseil de l'Europe, y compris l'impact des résultats du monitoring du GRECO pour les pays bénéficiaires et renforcer l'impact des interventions précédentes du Conseil de l'Europe, ainsi que les réformes menées à une plus petite échelle.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

La valeur ajoutée première du Conseil de l'Europe tient à l'efficacité des projets, dont la mise en œuvre s'articule avec le processus de monitoring du GRECO et les activités d'élaboration des normes. Le dialogue politique et les pressions mutuelles par les pairs au sein des différents organes du Conseil de l'Europe apportent également un plus à l'action du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe coopère très étroitement avec l'UE, UNDOC, l'OSCE, l'OCDE et des organisations non gouvernementales internationales comme *Transparency International*. Le Programme de Stockholm de l'UE élargit les possibilités de coopération, notamment grâce à l'adhésion de l'UE à GRECO.

* voir la note au bas de la page 8.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
134	152	- 18	113 %

COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

...CORRUPTION – GRECO

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Depuis l'adhésion du Liechtenstein et de Saint-Marin en 2010, tous les États membres du Conseil de l'Europe ainsi que les États-Unis contribuent au processus et bénéficient de l'évaluation critique de leurs efforts pour lutter contre la corruption ainsi que des recommandations élaborées au cas par cas pour améliorer les résultats de chaque État.

Des critères concrets ont été définis pour garantir la transparence du financement des partis politiques et l'incrimination globale de tous les actes de corruption. L'existence de tels critères est une incitation importante pour les États membres, qui sont ainsi encouragés à mettre leur réglementation nationale et leurs institutions en conformité avec les normes internationales.

Le choix du GRECO de concentrer son 4^e Cycle d'Évaluation sur la prévention de la corruption concernant les parlementaires, les juges et les procureurs répond directement à la préoccupation réelle exprimée par les États membres et les organisations de la société civile.

L'ordre du jour des discussions en cours avec la Commission européenne sur la participation de l'UE au GRECO et sur la contribution du GRECO à la mise en œuvre du Programme de Stockholm reflète la conviction profonde des membres sur la nécessité d'éviter tout double emploi et toute multiplication des obligations de reporting pesant sur les États, car cela risquerait d'affaiblir le mouvement international de lutte contre la corruption.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Au cours des procédures de conformité du 3^e cycle (en particulier en ce qui concerne la transparence du financement des partis politiques), le GRECO a relevé que le niveau de mise en œuvre de ses recommandations était particulièrement faible dans certains États membres. En réponse à ce constat, le GRECO a révisé son Règlement intérieur en renforçant ses procédures de conformité ainsi que sa méthode d'examen par les pairs.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les recommandations du GRECO serviront de base à l'élaboration de projets ciblés de renforcement des capacités et d'autres types de mesure de soutien à la mise en œuvre.

Conformément aux termes du Programme de Stockholm, la perspective de l'adhésion de l'UE au GRECO devrait se concrétiser. Cette adhésion devrait permettre une avancée réelle parce qu'elle permettra de conjuguer l'expertise du GRECO en matière de monitoring et le poids politique de l'UE. Elle devrait donc renforcer la lutte contre la corruption. Cette adhésion pourrait aussi conduire à un réajustement des priorités pour les activités de monitoring à venir et le soutien aux mesures de mise en œuvre.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Sur la scène internationale et dans les ouvrages de recherche, le GRECO est couramment présenté comme une référence en matière de monitoring des activités de lutte contre la corruption, notamment parce qu'il peut s'appuyer sur tous les instruments juridiques pertinents du Conseil de l'Europe, mais aussi en raison de sa méthodologie rigoureuse et des évaluations systématiques qu'il entreprend sur l'impact de son travail. Le GRECO est souvent consulté, notamment par l'OCDE et les Nations Unies (tout deux observateurs) et d'autres acteurs internationaux avec lesquels il entretient des relations étroites (la Commission européenne, notamment la DG Élargissement, l'Office européen de lutte anti-fraude, les Partenaires européens contre la corruption (EPAC), la Chambre de commerce internationale, le PNUD, Transparency International).

Informations financières

Budget ⁶	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 167	2 054	113	95 %

⁶ Budget initial : 2 156K € + 11K €, du fait des crédits supplémentaires à la suite des nouvelles adhésions, des contributions volontaires et d'autres recettes.

COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

CRIME ORGANISÉ ET TERRORISME

« Ce qui s'est bien passé » – résultats tangibles

En 2010, moins d'1 % des activités de coopération et d'assistance dans ce domaine ont été financés par le Budget Ordinaire. L'impact majeur du Conseil de l'Europe a été réalisé grâce à des financements extrabudgétaires (près d'1M €). Des exemples de résultats concrets comprennent :

- Assistante juridique en Azerbaïdjan, sur la Liste des personnes physiques et morales désignées par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- En Russie, un important projet anti-blanchiment a stimulé et soutenu une dynamique d'amélioration continue du système LAB/CFT pendant des années. La réglementation et la pratique ont été mises au niveau des standards internationaux et des modèles de référence, créant de la sorte un système fonctionnant pleinement et intégré dans le réseau mondial des institutions LAB/CFT ;
- En Serbie, une étude de législation par des experts du Conseil de l'Europe lancera la réforme de l'ensemble du cadre juridique régissant la confiscation de biens et de produits du crime, ainsi que leur saisine tant sur le plan national qu'international. Par ailleurs, une analyse informatique globale permettra d'établir un programme informatique durable pour le Service de la gestion des biens confisqués et pour l'Unité des investigations financières. Ces actions formeront les bases pour le renforcement des procédures de saisine et de gestion des biens en conformité avec les standards internationaux ;
- En Serbie, une nouvelle action de renforcement des capacités et appui aux infrastructures a été lancée afin de renforcer l'Unité d'intelligence financière et ses services.

Concernant le Comité d'experts sur le Terrorisme (CODEXTER), 2010 a permis d'adopter le mécanisme de suivi de la mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe pour la Prévention du Terrorisme (STCE n°196). En particulier, le CODEXTER a défini le rôle de la plénière et son interaction avec le Groupe des Parties à travers son mécanisme de suivi à deux niveaux.

Le CODEXTER a publié six mises à jour et un nouveau profil national.

Présentation au Comité des Ministres du rapport d'étape du CODEXTER actualisant les priorités à venir pour lutter contre le terrorisme et approbation d'un rapport analytique indépendant sur les fausses identités, qui constituent un défi pour les autorités en charge de l'immigration.

En 2010, la Task force contre le terrorisme du Conseil de l'Europe a contribué à de nombreuses activités d'autres organisations internationales et à la promotion des normes du Conseil de l'Europe. **La conférence internationale du Conseil de l'Europe sur l'anti-terrorisme et la prévention du terrorisme a été organisée.**

Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies a examiné la candidature du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales et accepté la proposition du Conseil de l'Europe d'accueillir sa *Réunion spéciale avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales* en 2011.

Le « cœur de métier » de MONEYVAL consiste à garantir le respect des normes internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en réalisant des évaluations détaillées et en appliquant des procédures dynamiques de suivi dans les pays évalués. MONEYVAL a pu remplir son mandat avec succès à travers les initiatives suivantes :

- l'adoption et la publication de deux rapports complets du 4e cycle d'évaluation avec des tableaux de notation indiquant le niveau de respect de chacune des principales normes internationales par les pays concernés et proposant des plans d'action détaillés pour remédier aux lacunes constatées ;

- l'adoption et la publication de 10 rapports de suivi ainsi que l'examen de deux autres rapports de suivi qui n'ont pas été adoptés, parce que les progrès réalisés dans le pays ou que les informations fournies ont été considérés comme insuffisants par la plénière. Dans un cas, MONEYVAL a appliqué des procédures de conformité renforcée à un très haut niveau en raison des grandes difficultés rencontrées ;
- examen spécial supplémentaire par le Secrétariat de 9 pays dont la notation moyenne à l'issue du 3e cycle d'évaluation était basse, ce qui, pour deux d'entre eux, avait conduit à la mise en place des procédures de conformité renforcée, et rédaction de lettres de suivi du Président qui, pour cinq de ces pays, a demandé que des solutions soient trouvées (sans formellement mettre en place de procédures de conformité) ;
- la publication d'une analyse horizontale détaillée des progrès réalisés dans tous les pays membres de MONEYVAL lors du 3e cycle d'évaluation ;
- le déroulement des six visites prévues dans le cadre du 4^e cycle d'évaluation et la rédaction sur place des « principales conclusions » présentées à chaque pays concerné à l'issue de la visite ;
- l'adoption de deux rapports de typologies détaillés sur les tendances et les techniques de blanchiment de capitaux dans les États membres de MONEYVAL.

En octobre, le Comité des ministres a en outre reconnu l'importance du travail de MONEYVAL en lui accordant à compter de 2011 le statut de mécanisme de monitoring permanent du Conseil de l'Europe, doté de son propre statut et chargé de faire directement rapport au Comité des ministres.

Le mécanisme de monitoring prévu par la Convention de 2005 du Conseil de l'Europe STCE n° 198 (la Conférence des Parties) a été enrichi avec l'adoption du questionnaire de suivi, la formation de rapporteurs chargés d'évaluer le respect des normes et la préparation du premier rapport de la Conférence des Parties qui doit être examiné en 2011.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/actions à entreprendre dans le futur

Un projet important intitulé « Juger les terroristes : promotion des normes européennes et recueil de bonnes pratiques » n'a pas pu être mis en œuvre, faute de ressources supplémentaires.

Un rapport d'évaluation mutuelle du 4e cycle d'évaluation, élaboré trop tardivement, n'a pas pu être adopté en 2010, en raison du nombre insuffisant d'administrateurs formés, expérimentés et opérationnels. Trois d'entre eux, nouveaux dans l'équipe, étaient en formation pendant la majeure partie de l'année 2010 et devaient être étroitement supervisés par les deux administrateurs expérimentés.

Impact des résultats du programme 2010 sur les programmes futurs

Le travail mené en 2010 par le CODEXTER sur le mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, mais aussi la Conférence internationale accueillie par la Turquie à Istanbul les 16 et 17 décembre 2010 sur la « Prévention du terrorisme : les outils de la prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre » vont permettre de rendre opérationnel le mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.

La décision prise en 2010 par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies pour l'organisation de sa Réunion spéciale avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales en 2011 a été déterminante. L'organisation de cet événement au siège du Conseil de l'Europe renforcera l'image de l'Organisation sur le plan politique et accroîtra sa coopération et celle de ses États membres avec cette institution onusienne qui joue un rôle central dans la lutte contre le terrorisme.

L'évènement renforcera en outre la visibilité de l'action du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme. Le fait que cette réunion porte sur la question de la prévention du terrorisme contribuera à améliorer la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.

En 2012 et en 2013, MONEYVAL poursuivra son rythme de six visites par an dans le cadre du programme de son 4e cycle d'évaluation. Son travail de monitoring va s'intensifier puisque tous les rapports (12 par an en général) doivent désormais être revus plus en détail par le Secrétariat. De plus, en tant que membre associé du Groupe d'Action financière (GAFI), MONEYVAL a l'obligation de contribuer au développement des politiques de LAB/CFT au niveau mondial. MONEYVAL assure aussi la coprésidence du Groupe régional Europe/Asie (ERRG) qui examine les progrès de tous les pays européens (qu'ils soient évalués par MONEYVAL, par le GAFI ou d'autres) susceptibles d'être considérés, pour diverses raisons, comme « à risque ». Ses rapports vont aux ministres du G20 qui ont demandé à ce que ce travail soit fait. Cela représente un volet nouveau important dans l'activité du Secrétariat et jusqu'à présent MONEYVAL est très bien parvenu à démontrer que la plupart de ces pays se situent à un niveau de conformité satisfaisant, si bien qu'un suivi supplémentaire n'est pas nécessaire. Ce processus ERRG va se poursuivre en 2012/2013 et engendrer un travail supplémentaire pour MONEYVAL.

Il se pourrait que 5 nouveaux pays adhèrent à MONEYVAL au cours de la période 2012-2013, ce qui nécessitera des évaluations supplémentaires. Il faudra étudier soigneusement les conséquences de cette évolution en termes de ressources.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec les autres organisations

La Task force contre le terrorisme du Conseil de l'Europe a contribué et participé à de nombreux événements organisés par d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies (Équipe spéciale de lutte antiterroriste – CTITF, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme – CTED, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – UNDOC), l'OSCE et l'Union européenne.

Il faut aussi souligner la contribution du Conseil de l'Europe et sa participation à l'Examen par l'Assemblée générale des Nations unies de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale (New York, 8 septembre 2010), qui a mis en évidence l'apport du travail de l'organisation ainsi que son rôle dans l'action antiterroriste à l'échelle universelle.

Les membres de la Task force contre le terrorisme du Conseil de l'Europe ont aussi contribué à divers séminaires et conférences organisés par des universités, des ONG et des médias.

La Task force contre le terrorisme du Conseil de l'Europe a également organisé une table ronde sur le terrorisme et la liberté d'expression dans le cadre d'une conférence sur les médias tenue à Chypre (4 novembre 2010).

MONEYVAL est désormais reconnu comme un acteur clé au niveau mondial dans le suivi de la LAB/CFT et est un partenaire clé pour l'ensemble du réseau que forment les organes d'évaluations dans ce domaine. C'est le principal membre associé du GAFI. C'est aussi un partenaire incontournable du FMI, de la Banque mondiale, des Nations Unies (en particulier de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, MONEYVAL participant à l'évaluation de son travail lorsque les ressources le permettent) et de l'Union européenne (car l'évaluation par MONEYVAL la 3e Directive européenne). La Convention du Conseil de l'Europe (STCE n° 198) contient de nouvelles normes qui enrichissent les normes mondiales dans le domaine de la LAB/CFT et doivent être mises en œuvre afin de renforcer les protections mise en place au niveau national dans le domaine de la LAB/CFT. Le travail de MONEYVAL au sein de l'ERRG revêt une forte dimension politique auprès des ministres du G20 dans la mesure où il résulte directement des discussions tenues lors du sommet du G20 à Londres en 2009.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 000	2 141	- 141	107 %

COMBATTRE LES MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

SECURITE DE L'INTERNET ET CYBERCRIMINALITE

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le Comité des États parties à la Convention de Budapest (T-CY) a établi un Bureau et formalisé ses méthodes de travail. Désormais, le T-CY peut travailler efficacement entre ses sessions plénières annuelles. Il a commencé à se concentrer sur les priorités suivantes : mise en œuvre effective de la Convention de Budapest, définition de politiques de lutte contre la cybercriminalité, possibilité de développement des activités d'élaboration des normes. Le travail du Bureau a permis aux États parties à la Convention de se sentir à nouveau investis pour ces questions.

Dans le domaine de la coopération, des ressources du Budget ordinaires ont été affectées à la Conférence Octopus, pour la phase 2 du Projet global sur la cybercriminalité.

Le Projet global du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité a donné des résultats tangibles (avec, notamment, l'adoption de réformes législatives, la mise en place d'équipes pointues pour la lutte contre le crime, la formation de juges et de procureurs, la promotion de la coopération entre les acteurs impliqués dans l'application de la loi et les fournisseurs d'accès internet). Le Conseil de l'Europe a participé activement aux réunions de l'UE, de l'ONU et à d'autres réunions internationales. Il a organisé la conférence annuelle Octopus. Grâce à toutes ces actions, le Conseil de l'Europe a pu faire valoir ses points de vue avec force au cours du processus qui a abouti à l'élaboration d'une position commune avec l'UE et les États-Unis sur la mise en œuvre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ainsi que sur la lutte internationale contre la cybercriminalité en général.

Les activités de lutte contre la cybercriminalité ont été de plus en plus étroitement liées aux mesures de prévention et de contrôle du blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (avec, notamment, une coopération renforcée avec MONEYVAL), de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle (conformément à la Convention de Lanzarote) et de protection des données personnelles.

Le projet conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe contre la cybercriminalité en Géorgie a été mené à terme avec succès en mai 2010. Un nouveau projet régional conjoint UE/Conseil de l'Europe contre la cybercriminalité a été lancé en novembre 2010 en Europe du sud-est et un autre projet visant les pays du Partenariat oriental a été préparé et doit commencer en février 2011.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/actions à entreprendre dans le futur

Le T-CY se trouve toujours dans sa phase de démarrage et toutes les parties n'ont pas encore pris la mesure de son potentiel, notamment en ce qui concerne sa contribution à la définition des politiques de lutte contre la cybercriminalité. Le Secrétariat devrait développer son travail de sensibilisation en amont de la réunion plénière.

L'évolution observée en 2010 montre que la Convention de Budapest du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité risque d'être mise à l'écart en raison d'une nouvelle négociation menée au sein des Nations Unies sur le même sujet. Pour contrer ce risque, le Conseil de l'Europe doit poursuivre une action plus forte, à la fois plus ciblée mais aussi plus transversale. Parmi les diverses mesures qu'il pourrait prendre, le T-CY pourrait adopter une démarche plus dynamique pour adapter la Convention de Budapest à des enjeux mondiaux et à un environnement en évolution rapide. Il faudrait discuter de nouveau de la possibilité d'établir un Accord partiel sur la cybercriminalité.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les résultats de 2010, l'adoption du Programme de Stockholm de l'UE et l'attention croissante portée à la lutte contre la cybercriminalité par les acteurs politiques dans le monde entier sont

autant d'éléments qui devraient permettre de renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la cybercriminalité.

Grâce aux nouveaux projets conçus et lancés à la fin de l'année 2010, le Conseil de l'Europe pourra continuer de jouer un rôle actif dans ce domaine en 2012 et en 2013.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Conseil de l'Europe coopère étroitement avec l'Union européenne (voir Programme de Stockholm) et le G8, avec l'ONU (UNDOC), l'OCDE, l'OSCE, mais aussi avec l'ASEAN, l'OEA, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, ainsi qu'avec le secteur privé, en particulier avec Microsoft.

En plus d'être le dépositaire de la Convention de Budapest, la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe réside aussi dans le lien organique entre cette Convention et les autres instruments juridiques de l'Organisation (par exemple sur le blanchiment d'argent, la corruption, la protection des données et la protection des enfants).

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
304	345	- 41	113 %



DEMOCRATIE

DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

En janvier 2010, Mevlüt Çavuşoğlu (GDE) a été élu Président de l'Assemblée parlementaire. Le Président Çavuşoğlu a affirmé vouloir, parmi ses priorités, renforcer l'action de l'Assemblée en matière de prévention du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme. Il a également souligné l'importance de renforcer le dialogue interculturel et interreligieux et la lutte contre l'extrémisme.

En juin 2010, l'Assemblée a tenu un débat sur la situation des Roms en Europe, et en octobre un débat d'urgence sur la situation des Roms au regard de la récente montée du discours sécuritaire au niveau national en Europe.

Plusieurs autres questions examinées à l'Assemblée ont eu un impact médiatique majeur, et notamment le rapport sur la gestion de la pandémie H1N1 et la question du droit à l'objection de conscience dans le cadre des soins médicaux encadrés par la loi. Enfin, le rapport de Dick Marty sur le trafic illicite d'organes au Kosovo*, adopté en commission fin 2010, a eu un impact sans précédent à travers le monde.

Au total, l'Assemblée parlementaire a examiné 99 rapports et adopté 142 textes (56 recommandations, 82 résolutions et 4 avis).

En 2010, l'Assemblée a mené des missions d'observation des élections en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Moldova et en Ukraine, auxquelles ont participé 145 membres de délégations parlementaires de 36 États membres, représentant les cinq groupes politiques⁷ de l'Assemblée (52 membres du PPE/DC, 46 membres du SOC, 22 membres de l'ADLE, 19 membres du GDE et 6 membres du GUE).

L'Assemblée parlementaire est compétente en matière d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme ; à ce titre, des élections de juges au titre de l'Estonie, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie, de Malte et de l'Ukraine ont eu lieu au cours de l'année 2010.

Plusieurs personnalités de premier plan sont intervenues devant l'Assemblée parlementaire : le Président de l'Ukraine, le Président et le Premier ministre de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », le Premier ministre de la Grèce et le Premier ministre du Monténégro, le Vice-chancelier fédéral et ministre fédéral des Affaires étrangères de l'Allemagne ainsi que les ministres des Affaires étrangères de l'Italie et de la Fédération de Russie.

Enfin, un nouveau Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire a été élu en octobre pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1er février 2011.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
15 391	14 988	403	97 %

* voir la note au bas de la page 8.

⁷ Ces cinq groupes politiques sont : le Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC), le Groupe socialiste (SOC), l'Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE), le Groupe démocrate européen (GDE) et le Groupe de la gauche unitaire européenne (GUE).

DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

ELECTIONS ET MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS DES ETATS

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les plans d'action préélectoraux visant à contribuer au bon déroulement des élections ont été bien accueillis par les autorités chargées de leur mise en œuvre. Ils ont eu, à des degrés divers, un impact positif sur la conduite des élections dans les pays concernés.

De plus en plus, les autorités nationales et les autres organisations internationales considèrent le Conseil de l'Europe comme un partenaire essentiel dans le domaine électoral. Il est donc régulièrement consulté et associé à la conduite du processus électoral dans certains États membres, et son assistance est de plus en plus sollicitée en matière électorale, pas seulement en rapport avec des élections spécifiques.

La coopération avec les ONG locales s'est considérablement développée ; elle est devenue un outil fondamental pour diffuser les principes et les normes démocratiques du Conseil de l'Europe lors de l'organisation, du suivi et de la couverture des élections auprès des citoyens.

Les rapports élaborés par le Secrétariat en 2010 sur le soutien à la Bosnie-Herzégovine, à la Géorgie, à la Moldova et au Monténégro dans la mise en œuvre de leurs engagements, ainsi que sur la coopération et les progrès accomplis par la Serbie dans l'exécution de ses engagements statutaires, font le bilan des progrès accomplis au regard des normes du Conseil de l'Europe et contiennent des recommandations sur les moyens de renforcer la coopération avec l'Organisation en vue d'assurer le respect des engagements souscrits lors de l'adhésion. Ces rapports mettent l'accent sur les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires et dans lesquels la coopération avec le Conseil de l'Europe pourrait être renforcée, tels que le fonctionnement des institutions démocratiques ; l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire ; la lutte contre la corruption, la criminalité économique et le crime organisé ; la protection et la promotion des droits de l'homme ; l'indépendance des médias ; le rôle de la société civile ; la protection des minorités, la prévention de la torture, l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres domaines importants.

Bien que les pays précités aient accompli des progrès considérables dans le respect des engagements et obligations souscrits lors de leur adhésion, certains de ces engagements et obligations continuent de nécessiter un investissement et une attention particulière de la part des autorités. Le Comité des Ministres a invité les autorités nationales à donner suite aux recommandations contenues dans les rapports.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Le programme s'appuie dans une large mesure sur des contributions volontaires. Le programme de travail a quelquefois été affecté par des retards, ayant été basé sur la disponibilité de ces contributions plutôt que sur les besoins liés aux échéances électorales.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Deux des trois pays dans lesquels un plan d'action a été mis en œuvre ont demandé une assistance permanente dans ce domaine, compte tenu des besoins à plus long terme identifiés dans le cadre des plans d'action préélectoraux.

Un renforcement de la coopération avec le Conseil de l'Europe est envisagé dans les secteurs pour lesquels des efforts supplémentaires de la part des pays ont été jugés nécessaires.

Un renforcement et une amélioration des liens entre le suivi, l'assistance aux pays et la coopération devraient permettre au Conseil de l'Europe de tenir compte de manière plus adéquate des décisions du Comité des Ministres.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

La tenue d'élections libres et équitables constitue un élément fondamental de la démocratie. Le Conseil de l'Europe a élaboré un ensemble de règles et de normes dans ce domaine. En particulier, la Commission de Venise dispose de l'expertise nécessaire pour donner des conseils pointus aux États membres en la matière.

La coopération avec le Conseil de l'Europe en vue d'assurer le respect de leurs obligations et engagements permet aux pays concernés de renforcer l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme au niveau interne, au profit de leurs citoyens. L'évaluation par le CM est essentielle pour que le Conseil de l'Europe améliore et cible davantage la coopération bilatérale et la coopération spécifique avec les pays.

Les normes et standards du Conseil de l'Europe et l'évaluation de leur mise en œuvre sont indispensables pour les perspectives et projets d'intégration à l'UE des pays concernés, ainsi que pour le respect des critères de Copenhague.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
517	543	- 26	105 %

DÉMOCRATIE LOCALE

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

2010 a été l'année du renouveau pour le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et ce à plusieurs égards.

A sa 18e session (Strasbourg, France, 17-19 mars), le Congrès a confirmé son plan de réforme lancé en 2009 pour que ses activités soient plus ciblées et reflètent sa valeur ajoutée et sa mission spécifique. Andreas Kiefer (Autriche) a été élu en tant que nouveau Secrétaire Général pour un mandat de cinq ans.

L'objectif de la réforme engagée est de recentrer les activités du Congrès sur les principaux défis que rencontrent les pouvoirs locaux et régionaux, d'augmenter leur impact par un meilleur suivi et une assistance accrue dans la mise en œuvre des recommandations du Congrès, d'accroître leur efficacité et leur rentabilité et de les rendre plus adaptées aux besoins des collectivités et plus utiles pour les États membres. Grâce à cette réforme, le Congrès sera mieux à même de défendre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe – la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit – au niveau local et régional. Les associations nationales et européennes de pouvoirs locaux et régionaux ont apporté leur contribution aux propositions de réforme à la 3e édition de leurs Assises, organisée par le Congrès à Strasbourg le 16 septembre 2010.

Le premier résultat tangible de la réforme sera un monitoring et une évaluation plus fréquents de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres. En 2010, le Congrès a engagé 13 missions de suivi, soit quasiment trois fois plus que l'année précédente. En octobre, Andorre a effectué un premier pas vers la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale en devenant le 45e État membre signataire.

En outre, des missions d'observation des élections locales ont eu lieu en mai en Géorgie et en octobre en Ukraine, et une mission d'évaluation politique a été envoyée en Moldova en décembre, dans le cadre de l'élection du Gouverneur (Bashkan) de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie.

A sa 19e session (Strasbourg, 26-28 octobre), le Congrès a adopté ses priorités politiques pour 2011-2012 ainsi que les propositions de modification de ses structures et méthodes de travail, en plus des nouvelles règles relatives au suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et à l'observation des élections, qui avaient été adoptées par sa Commission permanente à Strasbourg le 18 juin. Le Congrès a également approuvé les pouvoirs des nouvelles délégations nationales et élu sa présidence pour les deux années à venir. Keith Whitmore (Royaume-Uni) a été élu président pour succéder à Yavuz Mildon (Turquie), qui avait été remplacé par Ian Micallef (Malte) en tant que président par intérim.

Les nouvelles priorités du Congrès se concentrent sur cinq domaines clés : le monitoring de la démocratie locale et régionale, qui deviendra plus régulier et plus approfondi, avec un suivi plus efficace ; l'observation des élections locales et régionales, de portée plus large ; l'assistance ciblée post-monitoring et post-observation, pour les autorités nationales et territoriales ; la dimension locale et régionale des droits de l'homme et enfin, la rationalisation des activités thématiques, pour répondre aux défis majeurs que rencontrent les pouvoirs locaux et régionaux, notamment dans le domaine de la bonne gouvernance, de la coopération interrégionale et transfrontière, de la cohésion sociale, du développement durable et du dialogue interculturel.

Afin de traduire ces priorités en actions concrètes, le Congrès a créé trois nouvelles commissions statutaires en remplacement des quatre qui existaient jusqu'à présent : une commission de suivi, une commission de la gouvernance et une commission des questions d'actualité. Il a proposé d'autres changements et demandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de modifier la Charte du Congrès en ce sens.

Les autres temps forts de l'année ont été la Conférence internationale sur la lutte contre la corruption aux niveaux local et régional, organisée en coopération avec le Comité des Régions de l'UE à Messine (Italie) le 7 mai ; la 3e édition des Assises des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, organisée par le Congrès à Strasbourg le 16 septembre, ainsi que les activités menées dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale du 11 au 17 octobre, 2010 étant la première année où le Congrès a assuré l'ensemble de l'organisation cet événement au sein du Conseil de l'Europe. Le Congrès a également participé à la réunion de haut niveau sur les Roms tenue à Strasbourg le 20 octobre, et a entamé ses travaux sur l'action locale et régionale en faveur de l'intégration des Roms.

Le Congrès a commencé son travail d'observateur au sein de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) lancée en janvier à Barcelone (Espagne) et engagé les préparatifs du Forum des villes euro-arabes, qui se tiendra à Malaga (Espagne) les 25 et 26 février 2011. En outre, il a signé des accords de coopération avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) en mars 2010 et avec la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) en septembre 2010, en vue de mettre en place un échange d'informations et des synergies sur des questions d'intérêt commun.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
6 384	6 179	205	97 %

DÉMOCRATIE LOCALE

GOUVERNANCE LOCALE

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les États membres ont commencé la mise en œuvre, dans toutes ses dimensions, de l'Agenda d'Utrecht, adopté par les ministres européens responsables des collectivités locales et régionales à leur 16e session (Utrecht, 16-17 novembre 2009). Sur le plan de la coopération intergouvernementale, des ateliers (en Islande sur la réforme des finances locales), des services de réponse rapide (à la demande du Royaume-Uni et des Pays-Bas, entre autres), des conférences (concernant l'impact de la récession sur les gouvernements locaux) et les travaux des comités ont permis aux États membres de mettre leur savoir-faire et expertise propres au service de chacun. Les demandes d'avis juridiques, le recours aux outils élaborés par le Centre d'expertise et la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités sont restés élevés, les États membres de l'UE venant s'ajouter aux clients plus « traditionnels ». Certains États membres (Suède, Danemark, Suisse) se sont montrés disposés ou se sont engagés à soutenir des programmes spécifiques par pays. L'intérêt des organisations internationales (PNUD, OSCE) et des donateurs privés (OSI/LGI) pour des activités conjointes (renforcement des capacités au niveau local, finances locales, coopération transfrontalière) n'a pas fléchi. De nouvelles signatures des deux conventions ouvertes à la signature à Utrecht ont été enregistrées. Les outils et modalités de mise en œuvre de la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance ont finalement été validés et un pays (Bulgarie) a présenté une demande officielle en vue de mettre en œuvre la Stratégie et d'attribuer le Label en 2011.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les conseils juridiques n'ont guère été suivis d'effet, et leur utilisation (ainsi que leur utilité) n'ont pas fait l'objet d'une évaluation systématique.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

La mise en œuvre de l'Agenda d'Utrecht sera examinée et les priorités redéfinies à Kiev en novembre 2011. Les quatre volets d'action seront maintenus, mais en abaissant le niveau des résultats attendus. Les réponses aux demandes de coopération/d'assistance dans les différents États membres seront subordonnées à l'existence d'un engagement réel en faveur de la réforme et de l'obtention de résultats.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Conseil de l'Europe reste la seule organisation paneuropéenne œuvrant dans le domaine de la démocratie locale et régionale. Pour autant, son rôle et son importance ne sont pas garantis, notamment compte tenu de la focalisation sur l'UE, et à plus forte raison si les faibles mécanismes institutionnels existants ne sont pas améliorés. L'Union européenne/la Commission européenne, le PNUD, l'OSCE reconnaissent et exploitent le savoir-faire du Conseil de l'Europe, mais l'absence de capacités internes adéquates risque de lui faire perdre des possibilités de coopération. La Stratégie est certes un outil unique en son genre pour promouvoir une bonne gouvernance démocratique au niveau local, avec la participation des gouvernements centraux et locaux, mais elle s'expose au même risque.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 332	2 167	165	93 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

ABORDER LES SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Des programmes de mesures de confiance à l'intention des établissements d'enseignement supérieur, des journalistes et de la société civile ont été menés dans la région de Transnistrie (Moldova), des jeunes en Bosnie-Herzégovine et « ex-République yougoslave de Macédoine » et des jeunes au Kosovo*, et des journalistes de Géorgie (y compris de la région de l'Abkhazie), en dépit des tensions politiques et des difficultés logistiques.

Une relation de confiance a pu être établie avec les participants, ce qui permettra au Conseil de l'Europe de renforcer les initiatives de ce type dans ces régions.

L'expérience acquise au cours des deux années d'existence des mesures de confiance en Europe du Sud-Est – deux années qui ont permis d'établir un réseau de coopération étendu avec les ONG locales – constitue une excellente base pour la mise en œuvre d'un projet régional plus vaste.

Un programme d'activités de coopération spécifiques en faveur de la Tchétchénie (Fédération de Russie) a été mis en place ; il porte sur le renforcement des institutions démocratiques locales et la formation du personnel pénitentiaire, des responsables de l'application de la loi et autres professions juridiques. Certaines de ces activités ont été étendues à l'ensemble de la région du Caucase du Nord. Les participants aux activités ont donné un retour d'informations positif sur les séminaires organisés par le Conseil de l'Europe, et ont apprécié l'échange d'informations entre eux et avec des experts extérieurs. Le programme mis en œuvre par le Conseil de l'Europe en coopération avec l'Ombudsman de la Fédération de Russie constitue une opportunité sans précédent pour les groupes de praticiens et ONG de la région du Caucase du Nord de mieux comprendre les normes du Conseil de l'Europe en matière de démocratie et de droits de l'homme, et de les utiliser dans leur pratique quotidienne.

Parmi les initiatives du Conseil de l'Europe visant à promouvoir le dialogue et les contacts interpersonnels après le conflit d'août 2008 figurent des réunions régulières entre des experts et des représentants de la société civile de Géorgie et de Russie, choisis par les Écoles d'études politiques de Moscou et de Tbilissi. Ces réunions permettent non seulement de mieux comprendre les difficultés actuelles en matière de démocratie et de droits de l'homme dans ces régions, mais également de prévoir des moyens de les surmonter. Elles constituent également le point de départ d'un éventuel dialogue élargi.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

La situation politique dans certaines régions a empêché la mise en œuvre des mesures de confiance.

Le financement provenant en grande partie de contributions volontaires, il n'a pas été possible de réaliser les programmes à une échelle aussi vaste que ce qui était attendu.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les propositions pour des programmes plus étendus et plus approfondis émises par les différents groupes cibles ont reçu le soutien politique des autorités et pourraient être mises en œuvre en 2012-2013, sous réserve de ressources disponibles.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Les mesures de confiance et les activités de coopération spécifiques post-conflit constituent un complément et un support essentiels au dialogue au niveau politique mené avec sa participation dans les régions concernées, tant au sein du Conseil de l'Europe qu'à l'extérieur de l'Organisation. Les questions soulevées sont fondamentales pour le respect des droits de l'homme dans les régions concernées.

* voir la note au bas de la page 8.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
350	352	- 2	101 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

BONNE GOUVERNANCE, INTERNET ET MEDIA

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le rôle essentiel de la liberté des médias et de la liberté de l'Internet comme catalyseurs de la gouvernance a été confirmé par l'adoption de cinq déclarations du Comité des Ministres (sur des mesures visant à favoriser le respect de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, sur la stratégie numérique pour renforcer la valeur de service public de l'Internet, sur la neutralité du réseau, sur la gestion dans l'intérêt public des ressources représentées par les adresses du protocole Internet et sur une participation accrue des États membres et du Secrétariat du Conseil de l'Europe aux organes de gouvernance de l'Internet, en particulier le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)). La rédaction de quatre recommandations du Comité des Ministres est en cours (sur les nouveaux médias, les réseaux sociaux, les moteurs de recherche et la gouvernance des médias publics) et des travaux préparatoires ont été menés pour deux conventions (sur la dimension transfrontalière de l'Internet et sur la protection des droits voisins des organismes de radiodiffusion). Une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été mise en œuvre dans ces domaines d'action du Conseil de l'Europe. Une coordination et un soutien transversaux effectifs pour la société de l'information ont été mis en place progressivement au sein du Conseil de l'Europe, et un projet de stratégie du Conseil de l'Europe sur la société de l'information et la gouvernance de l'Internet a été élaboré.

En ce qui concerne la coopération ciblée :

- les crédits du Budget ordinaire 2010 ont été utilisés pour répondre aux demandes d'expertise législative présentées par les États membres et pour mobiliser d'importants fonds extrabudgétaires, qui ont permis de soutenir l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine. En réponse à une initiative de la présidence suisse du Comité des Ministres, une conférence sur la liberté d'expression dans le Caucase du Sud, en Moldova et en Ukraine a formulé des stratégies pour la coopération régionale et l'offre d'une assistance supplémentaire à chacun des cinq États membres concernés. Grâce aux nombreux avis d'expert fournis à l'Arménie, de nettes améliorations ont été apportées à la loi sur la télévision et la radio pour la rendre conforme aux normes du Conseil de l'Europe ;
- des ressources extrabudgétaires ont permis de mener à bon port la première phase de la réforme de l'enseignement du journalisme à l'Université slave de Bakou (Azerbaïdjan). La principale université du pays, l'Université d'État de Bakou a donc exprimé le souhait de participer à la deuxième phase de la réforme. Le suivi de la couverture médiatique des élections en Azerbaïdjan et en Bosnie-Herzégovine a confirmé les résultats positifs de la formation dispensée aux journalistes sur la couverture équitable et équilibrée des élections. En raison d'un contexte politique difficile, les progrès réalisés en matière de promotion des normes européennes dans les médias ukrainiens sont restés limités.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

La société de l'information (SI) et la gouvernance de l'Internet (GI) nécessitent une approche transversale, comme les questions relatives aux médias et à l'égalité des sexes. Le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) a également demandé la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes dans le processus de réforme du Conseil de l'Europe. A ce jour, il n'a pas été donné suite aux propositions visant à assurer le suivi de la Déclaration de janvier 2010 du Comité des Ministres sur des mesures visant à favoriser le respect de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. De même, les efforts déployés pour poursuivre la révision de la Convention européenne sur la télévision transfrontière n'ont pas abouti, principalement en raison d'un manque de volonté politique.

En ce qui concerne la coopération ciblée :

- La liberté d'expression est l'une des questions politiques les plus sensibles dans de nombreux États membres du Conseil de l'Europe. Il faut en permanence solliciter l'adhésion des bénéficiaires, et bon nombre de ceux qui pourraient en tirer profit ne témoignent pas de la volonté politique nécessaire pour accepter une coopération ciblée. Ce problème pourrait être résolu au moyen des mécanismes de pression par les pairs du Conseil de l'Europe.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'Internet et des médias sont largement reconnues et très appréciées : un certain nombre d'acteurs (notamment les OIG, OSC et le secteur privé) demandent leur renforcement, ou la mise à disposition par le Conseil de l'Europe d'un soutien à cette fin (par exemple EuroDIG). Le Conseil de l'Europe devrait traduire concrètement en actes sa proposition d'assurer le secrétariat de l'EuroDIG.

En ce qui concerne la coopération ciblée :

- les résultats du programme 2010 constituent une base solide pour la poursuite des activités d'harmonisation des règles et pratiques en matière de liberté d'expression avec les normes du Conseil de l'Europe. Dans les pays bénéficiaires, les autorités et les professionnels des médias sont davantage enclins à coopérer et à demander l'assistance du Conseil de l'Europe. Les résultats obtenus ont contribué à convaincre les partenaires, et en particulier l'UE, à investir davantage dans des projets conjoints avec le Conseil de l'Europe.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Conseil de l'Europe est l'organisation la plus visible qui aborde les questions de gouvernance de l'Internet sous l'angle des droits de l'homme et de l'élaboration de politiques (par exemple IGF, GAC-ICANN), et elle apporte une réelle valeur ajoutée dans ce domaine. En témoignent le fait que la CE a signalé son intention de ratifier la Convention relative à l'accès conditionnel et qu'elle a demandé un mandat de négociation pour la Convention sur les droits voisins, les synergies croissantes avec l'Unesco (qui a proposé un partenariat pour le suivi du SMSI) et d'autres (Représentant de l'OSCE sur la liberté des médias, Secrétariat FGI-NU, OCDE, Union européenne de radio-télévision, et de nombreuses OSC), ainsi que les demandes de contribution à des échanges de vues et d'autres travaux (UNDESA, CSTD).

En ce qui concerne la coopération ciblée :

- il y a eu une excellente coopération entre le Conseil de l'Europe et le Représentant de l'OSCE sur la liberté des médias, l'UE et les délégations de l'UE dans les États bénéficiaires, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales. Les bénéficiaires et les organisations partenaires ont reconnu la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe, à savoir son expertise de longue date et son large arsenal de normes.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 997	2 863	134	96 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

SOCIÉTÉ CIVILE – ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La Conférence des organisations non gouvernementales internationales (OING) a imparti une dimension « société civile » aux actions du Conseil de l'Europe en abordant des questions sensibles, telles que la religion, les droits de l'homme, la biodiversité, en étroite collaboration avec d'autres piliers du Conseil de l'Europe sur ces sujets.

Les initiatives du Conseil de l'Europe ont permis de soutenir la société civile au Belarus et d'associer le pays à des initiatives majeures du Conseil, notamment le Forum pour l'avenir de la démocratie et le réseau des Écoles d'Études politiques.

La mise en œuvre en test des Lignes directrices révisées pour l'accompagnement du Forum pour l'avenir de la démocratie a conduit à une session plus innovante, dynamique et interactive, et notamment à l'organisation d'une Foire de la démocratie, qui s'est tenue pour la première fois pendant toute la durée du Forum.

La 3^{ème} réunion biennale de passage en revue des développements du vote électronique et la publication d'un manuel et de deux ensembles de lignes directrices ont renforcé la position de chef de file du Conseil de l'Europe en tant que plate-forme d'échange d'expériences dans ce domaine.

Le réseau des Écoles d'Études politiques et la 5e Université d'été pour la démocratie (avec 550 participants) sur « La crise du leadership » ont confirmé le rôle central des écoles dans la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe ainsi que leur vocation à contribuer à la consolidation de la démocratie en soutenant et en formant les nouvelles générations de leaders.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

La nécessité de définir un nouveau concept pour les actions avec la société civile a entraîné un certain nombre d'incertitudes quant aux activités planifiées en 2010 et notamment à l'égard de la création d'une base de données de bonnes pratiques en lien avec le Code de bonne pratique pour la participation de la société civile au processus de prise de décision.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Plusieurs activités mises en œuvre en 2010 ont fait émerger des pistes d'initiatives nouvelles d'implication de la société civile, et notamment dans le domaine de l'assistance électorale.

L'analyse du thème du Forum pour l'avenir de la démocratie, « Démocratie en Europe : principes et défis », a permis d'identifier des possibilités de focaliser les futurs travaux du Conseil de l'Europe dans le sens du renforcement de la démocratie.

En l'absence d'un programme consacré l'e-gouvernance, il convient de poursuivre les échanges d'informations sur le vote électronique et les réunions biennales par le biais d'un partenariat public-privé.

Une réflexion est en cours sur un nouveau forum, le Forum de Strasbourg.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

La coopération a été excellente avec les organisations internationales de la société civile (CSO) et les organisations intergouvernementales (IGO) pour les travaux liés à la démocratie/participation ainsi qu'en interne, entre les parties intéressées du quadrilogue en charge du Forum.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 578	1 449	129	92 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHÉSIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DU DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La Stratégie révisée de cohésion sociale du Conseil de l'Europe et son Plan d'action ont été approuvés par le CM et lancés au cours de la Présidence de « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Plusieurs États membres se sont déclarés prêts à promouvoir le Plan d'action pour la cohésion sociale dans leurs pays respectifs. Le guide méthodologique Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés a pris la forme d'une joint venture avec la Présidence belge de l'UE. 20 municipalités de la région de Wallonie (Belgique) ont coopéré avec le Conseil de l'Europe en vue de développer des indicateurs, avec la participation des citoyens, afin de mettre en œuvre des plans d'action de cohésion sociale ; 100 participants ont été formés à l'implication des citoyens au niveau local dans le choix des indicateurs et des priorités de la cohésion sociale.

Le guide méthodologique *Migrants and their descendants : Policies for the well-being of all in pluralist societies* a été publié ; une charte sur les responsabilités sociétales partagées (visant à être adoptée sous forme de recommandation CM en 2011) a été rédigée. Un projet de recommandation CM sur « Les compétences interculturelles dans les services sociaux » a été soumis au CDCS et au CDCULT ; un guide méthodologique a été publié sous le titre *Compétences interculturelles dans les services sociaux : un guide pour les travailleurs sociaux. Trends 22 : Rethinking progress and ensuring a secure future for all : what we can learn from the crisis* a été publié à titre de document de préparation de la prochaine Conférence des ministres sur la cohésion sociale prévue en 2012. Le document *Social mobility as a factor of social cohesion : Best practice report and Guidelines* a été finalisé ; une recommandation CM est prévue pour adoption en 2011.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'expérience acquise dans l'implication des citoyens et de la société civile en vue de l'élaboration d'indicateurs et de priorités devrait être renforcée car il s'agit d'un apport essentiel à la démocratie. Pour relever les défis sociétaux, il conviendrait de promouvoir avec détermination le concept de responsabilité sociale partagée, notamment face à la dérive de la dette publique.

Les compétences interculturelles au niveau institutionnel permettent de rester en phase avec les sociétés multiculturelles ; l'innovation sociale est nécessaire pour gérer les changements sociétaux ; les conclusions du projet sur la mobilité sociale dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse pourraient inspirer les futurs programmes lancés par la Direction de la jeunesse.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Accords passés avec l'UE : a) « Droits de l'homme et protection contre la pauvreté » : cette activité permet de mettre en lumière la contribution de la Convention européenne des droits de l'homme et les approches de la Charte sociale européenne, ainsi que de la DG Cohésion sociale, en matière de protection contre la pauvreté ; b) le guide méthodologique intitulé Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés constitue un apport essentiel au débat conduit par l'OCDE et l'UE sur les indicateurs de mesure du progrès au-delà du PIB. Le projet du Conseil de l'Europe sur la mobilité sociale comme facteur de cohésion sociale repose sur des statistiques fournies par l'OCDE.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 050	1 964	86	96 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

... PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHÉSIVE ET DURABLE – **SECRETARIAT DE LA BANQUE DU DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les avis de recevabilité élaborés par le Secrétariat et signés par le Secrétaire général sur 31 demandes de prêt, ainsi que les rapports financiers et techniques signés par le Gouverneur, ont permis au Conseil d'administration d'approuver des financements à hauteur de 2,2 milliards €. Ces avis ont mis en avant les aspects politiques et sociétaux des projets et les politiques correspondantes du Conseil de l'Europe. Notamment, trois projets sur les prisons - une priorité politique forte du Conseil de l'Europe – ont été traités en étroite coopération avec les services compétents du Conseil de l'Europe.

Les réunions du Conseil d'administration, du Conseil de direction et du Comité de surveillance ont été préparées, gérées et suivies de manière efficace, grâce à une bonne coopération entre les Présidents, les membres de ces organes et les services du Gouverneur. Le Secrétariat a continué à promouvoir les travaux de la Banque de développement avec d'autres organes du Conseil, et a contribué à l'intensification du dialogue entre la Banque CEB et le Conseil de l'Europe.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le dialogue entre la Banque de développement et le Conseil de l'Europe devrait générer des résultats tangibles dans les activités prioritaires telles que celles concernant les Roms, pour lesquelles une réunion entre les deux secrétariats a déjà eu lieu.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Les activités normatives du Conseil de l'Europe, telles que les Règles pénitentiaires européennes, le Plan d'action pour les personnes handicapées ou la Charte sociale européenne, ont un impact direct sur les projets financés par la CEB. Le Secrétariat fait en sorte que les priorités du Conseil de l'Europe soient prises en considération par la CEB lorsqu'elle arrête ses décisions concernant les prêts.

Informations financières

Budget ⁸	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 298	1 276	22	98 %

⁸ Budget initial : 1 268K € + 30K € autre recettes.

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

DIALOGUE INTERCULTUREL – CENTRE NORD-SUD

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le programme a réalisé la grande majorité de ses objectifs. En 2010, le Comité des ministres a tenu sa « Rencontre 2010 sur la dimension religieuse du dialogue interculturel » à Ohrid sur le thème « Media, Croyances et Religions », permettant un dialogue entre des représentants des communautés chrétienne, juive et musulmane, mais aussi avec des non-croyants et des représentants des médias. La campagne *Dites non à la discrimination* a atteint ses objectifs avec la mise en œuvre d'un pack de formation pour les formateurs de journalistes et la diffusion de recommandations visant à promouvoir l'accès des minorités à la production et à aux professions des médias.

Dans le domaine de l'éducation, 200 praticiens ont bénéficié d'une formation sur l'exploitation des instruments du Conseil de l'Europe pour le développement des compétences interculturelles. Les travaux ont progressé sur des outils concrets destinés à faciliter la compréhension interculturelle. Pour ce qui est de l'enseignement de l'histoire, un rapport sur les compétences et les stratégies essentielles pour établir une compréhension claire de l'histoire partagée de l'Europe a été publié. Les conclusions de ce rapport seront utilisées pour la préparation d'un projet de recommandation CM. Des séminaires ont été organisés en Serbie (sur la réforme des programmes scolaires), en Ukraine et en Fédération de Russie (sur la réforme de la formation initiale des enseignants d'histoire), à Chypre (sur l'usage de nouvelles méthodes et la préparation d'un contenu d'enseignement) et au Kosovo* (sur la formation des enseignants et la réforme des programmes). Les conclusions tirées du projet « Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité » ont fait l'objet d'une évaluation positive par le GR-C, montrant le grand intérêt des États membres pour ce sujet. L'ouvrage *European Pack for visiting Auschwitz-Birkenau* a été publié.

Les activités sur la politique de jeunesse et le travail de jeunesse se sont poursuivies avec des sessions d'études multilatérales et nationales rassemblant plusieurs centaines de formateurs de jeunes, apportant des formations approfondies sur le dialogue interculturel, les activités antiracistes et antidiscriminatoires dans le travail de jeunesse en Europe et dans la région euro-méditerranéenne. Le Camp d'été pour la paix a contribué à une action de réconciliation post-conflit pour des jeunes originaires de plusieurs régions en situation de post-conflit. Dans le domaine culturel, le modèle d'intégration des cités interculturelles et une série d'outils visant à soutenir sa mise en œuvre, ont été finalisés et présentés à l'occasion de dix événements internationaux majeurs. Des profils interculturels ont été développés pour toutes les cités pilotes. L'Index des cités interculturelles est devenu un instrument reconnu pour mesurer la progression des cités. Des réseaux nationaux de cités interculturelles ont été créés en Italie et en Ukraine. Cinq nouveaux itinéraires culturels ont reçu le label du Conseil de l'Europe et l'itinéraire sur la culture et le patrimoine roms a été ouvert. Un Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels a été mis en œuvre à la fin de l'année, en partenariat avec l'UE et l'Institut des Itinéraires culturels à Luxembourg. La préparation de l'exposition *L'art depuis 1945* progresse.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Dans le domaine du dialogue interculturel par les arts et le patrimoine, le lancement de l'exposition *L'art depuis 1945* a été reporté à 2012, sa portée ayant été élargie ; en effet, l'exposition bénéficie désormais de la coopération avec des musées de 12 pays et des recherches scientifiques dans plus de 30 pays.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Les résultats et les productions de la campagne *Dites non à la discrimination* contribueront à la mise en œuvre de deux nouveaux programmes conjoints EU/Conseil de l'Europe, qui seront montés à partir des conclusions tirées de la campagne. A la suite des résultats encourageants de la « Rencontre 2010 sur la dimension religieuse du dialogue interculturel », l'édition 2011 approfondira le sujet « Media, Croyances et Religions ». Un consensus s'est dégagé sur les approches et

* voir la note au bas de la page 8.

méthodes visant à renforcer la sensibilisation aux histoires européennes partagées ; les travaux se poursuivront en 2011. Un nouveau programme transversal sur l'éducation à la mémoire de l'Holocauste sera mis en œuvre à compter de 2011. La phase pilote du programme « Cités interculturelles » a été une réussite qui a ouvert la voie à une nouvelle étape, impliquant un plus grand nombre de cités. La nouvelle phase consolidera les réalisations et préparera un programme à grande échelle, dont le lancement devrait avoir lieu en 2013. L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels deviendra opérationnel au début de 2011. La poursuite et le développement des activités phares du Conseil de l'Europe au niveau de la jeunesse sont prévus en 2011 et au-delà, y compris le Camp pour la paix. L'élaboration d'indicateurs du dialogue interculturel dans le domaine de la jeunesse se poursuivra sur la période 2011/2012.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le programme avait pour but de promouvoir et développer la coopération avec les organisations internationales et régionales actives dans le domaine du dialogue interculturel (l'UE, l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'ONU, l'OIM, l'ALECSO, la Fondation Anna Lindh, la Ligue des États arabes, l'ISESCO et l'IRCICA). Les relations avec les ONG des médias, les réseaux de cités et les organisations de la société civiles se sont encore développées. La coopération s'est renforcée avec le Centre Nord Sud et le Centre européen Wergeland à Oslo. Dans le cadre de la campagne « Dites non à la discrimination », une assistance spécifique a été proposée aux principaux réseaux européens des médias en vue de mettre en œuvre des actions concrètes et d'améliorer la compréhension des questions de discrimination dans les médias. Le Conseil de l'Europe reste la principale organisation dans le monde à proposer des normes et des outils pour la formation au dialogue interculturel destinée à des ONG de la jeunesse. La coopération avec le monde arabe et/ou musulman a atteint sa phase opérationnelle dans le domaine de l'enseignement de l'histoire, avec l'élaboration de contenus pédagogiques reprenant l'histoire des interactions au sein du Bassin méditerranéen (avec l'IRCICA et le Centre Nord Sud) et la formation à l'enseignement de l'histoire (avec l'ALESCO). La coopération avec d'autres organisations internationales et partenaires (Agence des droits fondamentaux, ITF, Mémorial de la Shoah, Musée d'Auschwitz) s'est encore renforcée dans le cadre des activités liées à la mémoire de l'Holocauste.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 873	2 901	- 28	101 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

... DIALOGUE INTERCULTUREL – CENTRE NORD-SUD

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les célébrations et manifestations organisées autour du 20e anniversaire ont mis en évidence l'importance de la mission du Centre et ont montré qu'il bénéficiait d'un solide soutien de la part de ses différents partenaires. Le renforcement des relations avec l'UE par la mise en œuvre de deux programmes conjoints (Éducation à la citoyenneté mondiale dans les nouveaux États Membres de l'UE et Coopération de jeunesse entre l'Afrique et l'Europe), ainsi que la coopération privilégiée établie avec l'Alliance des Civilisations ont renforcé sa position au sein et à l'extérieur du Conseil de l'Europe. L'adhésion du Cap Vert et de l'Azerbaïdjan a ouvert de nouveaux espaces géographiques pour son action et le retour de Malte depuis le 1er janvier 2011 a renforcé sa crédibilité politique.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/actions à entreprendre dans le futur

Le retrait de deux États Membres (Suisse et Pays-Bas) fin 2010 et le fait que les discussions pour l'adoption d'une nouvelle résolution statutaire du Centre Nord-Sud aient pris plus de temps que prévu montrent que le Centre reste confronté à d'importants défis pour son avenir. L'adoption de la résolution par le Comité des Ministres en 2011, suivie par une nouvelle stratégie qui fournira au Centre une feuille de route pour 2012-2013, donnera l'élan politique et la stabilité administrative et financière nécessaires à son développement.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

La mise en œuvre des deux programmes conjoints CNS/CE en 2009 et 2010 devrait se traduire par la prolongation/le renouvellement du soutien politique et financier de l'UE au-delà de 2011. Les programmes du CNS sur l'éducation et la jeunesse pour 2012 et 2013 s'appuieront sur l'adoption d'une recommandation sur l'interdépendance et la solidarité mondiales du CM début 2011 et sur les conclusions du 2e Sommet de la Jeunesse Afrique-Europe fin 2010. Le programme sur le dialogue interculturel sera élaboré en fonction des stratégies régionales de l'AdC (Alliance des Civilisations) pour les Balkans et la Méditerranée et sera axé sur l'enseignement de l'histoire, la liberté de religion et les droits des femmes.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Centre Nord-Sud, avec 20 ans d'expertise reconnue dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de la coopération de jeunesse et du dialogue interculturel, mettant en œuvre le principe du « quadrilogue » et ouvert aux pays non-européens, est un instrument privilégié pour soutenir les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe au-delà du continent européen. La coopération établie avec l'UE et les Nations Unies (en particulier l'Alliance des Civilisations) est essentielle au développement et à l'efficacité de ce rôle.

Informations financières

Budget ⁹	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 652	1 606	46	97 %

⁹ Budget initial : 1 563K € + 89K €, du fait de l'effet net des crédits supplémentaires à la suite des nouvelles adhésions, des contributions volontaires et de recettes d'intérêts de placement inférieures au montant escompté plus d'autres recettes.

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

PROTECTION DE LA DIVERSITE NATURELLE – EUR-OPA RISQUES MAJEURS

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Des cibles et objectifs stratégiques pour la biodiversité au niveau mondial ont été retenus en 2010, et la Convention de Berne a contribué à harmoniser les positions européennes dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. La Convention de Berne sur la diversité biologique et le changement climatique a adopté des recommandations précises pour l'élaboration de politiques sur les grands carnivores et l'éradication de certaines espèces entraînant des invasions biologiques nocives. Une Charte sur la Pêche récréative et la biodiversité a également été adoptée. Un calendrier a été établi pour la mise en place du réseau de zones protégées de la Convention de Berne, harmonisant la protection des écosystèmes menacés dans et hors de l'Union européenne. La Convention de Berne a fait l'objet d'un monitoring et le Diplôme européen des espaces protégés a été renouvelé pour 19 sites.

Étant donné que 2010 était l'Année de la diversité biologique des Nations Unies, le secteur a bénéficié d'une attention et d'un soutien politiques importants de la part des États et le rôle du Conseil de l'Europe et de la Convention de Berne a été mis en évidence.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'établissement de cibles claires pour certains programmes (les zones protégées ou les invasions biologiques) permettra de mieux orienter le travail et d'évaluer les progrès au cours des prochaines années. L'adaptation au changement climatique a été confirmée comme une priorité forte, tout comme la nécessité d'agir pour la conservation de la biodiversité dans les zones de haute valeur biologique (forêts, montagnes, îles) et d'accorder une attention particulière aux espèces menacées.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le traité du Conseil de l'Europe sur la biodiversité (la Convention de Berne) est l'unique cadre paneuropéen portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, garantissant la préservation de la vie sur terre. L'étroite coopération avec les Nations Unies, la Commission européenne, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et avec d'autres traités internationaux sur la biodiversité permet d'éviter les doublons et de créer des synergies utiles.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
586	581	5	99 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

... PROTECTION DE LA DIVERSITÉ NATURELLE – EUR-OPA RISQUES MAJEURS

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La Session Ministérielle de Saint-Pétersbourg a été fructueuse et a permis d'adopter un Plan à moyen terme clair et rationnel pour 2011-2015 faisant une très large à la capacité des êtres humains à faire preuve de résilience en cas de catastrophe, à la réorganisation des activités techniques de l'Accord et à la prise en compte du changement climatique dans la réduction des risques de catastrophe. Des priorités ont ainsi été établies pour l'Europe dans les domaines de la prévention des catastrophes, du niveau de préparation et de la réponse aux catastrophes. Deux recommandations ont été adoptées, l'une sur la réduction de la vulnérabilité face au changement climatique, l'autre sur les valeurs éthiques et la résilience aux catastrophes. Un Forum européen des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophes a été créé, améliorant les réseaux européens pour la protection civile.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

La Charte éthique européenne et méditerranéenne sur la résilience aux catastrophes majeures, visant à améliorer le niveau de préparation et à faire face aux problèmes éthiques liés aux victimes des catastrophes, n'a pu être adoptée en 2010 ; compte tenu de la complexité de l'exercice, il faudra plus de temps pour la discussion. Ce projet rapprochera l'action de l'Accord des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le nouveau Plan à moyen terme pour 2011-2015 permettra de rationaliser les activités et de réorganiser le réseau des centres spécialisés rattachés à l'Accord. La création d'un Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes permet d'élargir la base d'action de l'Accord. La recommandation sur le changement climatique et la vulnérabilité ouvre la voie à une action plus ambitieuse pour renforcer la résilience environnementale et prévenir les effets négatifs du changement climatique sur les individus. Le projet de travailler sur un document relatif aux principes éthiques autour de la résilience débouche sur une action innovante dans le domaine, plus proche de l'action fondamentale du Conseil de l'Europe.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

L'Accord est le seul cadre politique et technique en matière de réduction des risques de catastrophes qui porte sur l'ensemble de l'Europe et de la Méditerranée. Notre étroite coopération avec les Nations Unies (Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes) fonctionne efficacement, et nous sommes leurs principaux partenaires pour les programmes européens et euro-méditerranéens de réduction des risques de catastrophe.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 330	1 199	131	90 %

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

PROTECTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE ET EURIMAGES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Pour la mise en œuvre du programme, on s'est efforcé d'adopter une approche transversale conjuguant politiques culturelles et gestion durable de qualité du patrimoine culturel. La plupart des objectifs ont été atteints. Des indicateurs clés du projet de Cités interculturelles et un nouveau volet sur l'éthique et les droits de l'homme ont été introduits dans le Compendium sur les politiques culturelles. L'examen des politiques culturelles en Turquie a été réalisé, l'examen pour Malte achevé et un plan de travail défini pour un prochain examen des politiques en Fédération de Russie. Parallèlement, le cadre du mécanisme de suivi actualisé sur les conventions du patrimoine a été élaboré et la mise en place de l'outil informatique correspondant (système d'information HEREIN 3) a débuté à l'automne. Les travaux préparatoires ont débuté pour le développement d'un système d'information spécifique sur la Convention européenne du paysage et la 15^e Conférence des Ministres responsables de l'aménagement du territoire s'est tenue à Moscou sur le thème « Les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation. » Le 25^e anniversaire des Journées européennes du patrimoine – initiative conjointe avec l'UE - a été célébré à Istanbul. Cinq nouveaux itinéraires culturels ont reçu le label du Conseil de l'Europe et la mise en œuvre de l'itinéraire de la Culture et du Patrimoine roms a commencé. Le Programme conjoint « Plan pour la mise en œuvre de projets de Réhabilitation intégrée/Evaluation du patrimoine architectural et archéologique » en Europe du Sud-est lancé en 2003 est arrivé à son terme. Sur les 189 monuments et sites inscrits sur les listes d'intervention prioritaires, 130 (69 %) ont reçu un financement, pour la conservation, la consolidation et la restauration. Le Programme conjoint pour la promotion de la diversité culturelle au Kosovo* a établi un réseau communautaire du patrimoine dans tout le pays, avec un investissement important en ressources humaines grâce à l'aide de bénévoles locaux, d'ONG et des autorités locales. Quant à l'Initiative de Kiev, les Rapports d'évaluation du patrimoine et le recensement des « Villes d'intervention prioritaire » ont été réalisés, complétant la phase préliminaire.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

La mise en place de l'accès « en ligne » à la plateforme CultureWatchEurope a été retardée et la seconde visite pour l'examen des politiques culturelles en Turquie a été différée. En ce qui concerne le patrimoine, la société initialement désignée pour créer la base de données sur les politiques du patrimoine « HEREIN 3 » a fermé et il a fallu procéder à un nouvel appel d'offre pour sélectionner un nouveau développeur, ce qui a retardé l'accès « en ligne » à HEREIN. Le travail de la nouvelle équipe a débuté en novembre.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'examen des politiques culturelles sera mis en place dans la Fédération de Russie et la Conférence CultureWatchEurope (CWE) portera en 2011 sur la gouvernance culturelle à travers les questions de crise financière. Une contribution n'affectant pas le budget sera versée aux systèmes d'information inspirés du Compendium du Conseil de l'Europe dans d'autres régions du monde dans le contexte d'un futur Système d'information mondial sur les politiques culturelles (World-CP). Le succès de la phase pilote du projet de Cités interculturelles ouvre la voie à une nouvelle phase mobilisant de nombreuses villes, qui consolidera les réalisations et préparera un programme à grande échelle qui sera lancé en 2013.

L'accès « en ligne » au Système d'information européen sur le patrimoine (HEREIN) fournira en 2011 une nouvelle plateforme de travail pour les gouvernements, les professionnels et les partenaires bénévoles. L'entrée en vigueur de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) débouchera sur une importante stratégie de diffusion du concept du patrimoine comme élément de bien-être, de cohésion sociale et de participation démocratique. Un nouveau Programme conjoint avec l'UE (2011-2013) garantira la décentralisation du « Processus de Ljubljana II » avec de nouvelles responsabilités assumées directement par les pays bénéficiaires. Les autorités du Kosovo* ont demandé que le programme conjoint de soutien à la promotion de la diversité culturelle soit poursuivi après son

* voir la note au bas de la page 8.

terme en avril 2012 et le projet sera financé par le Programme de préadhésion (IPA). La coopération du Programme régional de l'Initiative de Kiev avec le programme de « Partenariat oriental », Plate-forme 4 « Contacts interpersonnels », sera renforcée et les discussions avec la Commission se poursuivront en 2011.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Conseil de l'Europe est considéré comme un vecteur majeur pour le renforcement des capacités en matière de gouvernance démocratique pour la culture, le patrimoine et le paysage ; il constitue une structure idéale pour la communication entre les autorités publiques, les professionnels et la société civile des 50 pays de la Convention Culturelle Européenne. Sa valeur ajoutée réside principalement dans les méthodes de travail qu'il a mises en place et sa capacité à travailler en réseau. La contribution du programme pour la culture et le patrimoine à la prévention et la résolution des conflits et aux actions post-conflits a été récemment soulignée. En outre, le Conseil de l'Europe a revitalisé le concept de patrimoine européen en le liant aux droits de l'homme, au tissu social et à la cohésion sociale. Les Conventions de Florence et de Faro impliquent une coopération intergouvernementale unique pour une gestion qualitative et participative de la qualité de vie des individus. Le modèle d'intégration interculturelle favorisé par le projet des Cités interculturelles est une réponse largement saluée à la « crise de l'intégration » ressentie dans toute l'Europe. Grâce à l'excellente coopération avec l'UE, l'OIM, l'Alliance des Civilisations, UNESCO, Habitat et de nombreux réseaux de villes, la visibilité et la reconnaissance des réalisations ont été excellentes. Les programmes conjoints pour le patrimoine culturel dans le Sud-est de l'Europe (Processus de Ljubljana II) et au Kosovo*, ainsi que dans les villes historiques du Caucase et de la Mer Noire, ont été un véritable succès pour les relations des deux institutions. Cette expérience ainsi que le « savoir faire » de l'examen des politiques culturelles devraient être le fondement d'une collaboration accrue avec l'UE en particulier par le biais du « Partenariat oriental », Plate-forme 4 « Contacts interpersonnels ». En ce qui concerne les relations avec l'UE, l'UNESCO, l'ICCROM et les institutions financières, ce programme a suscité une collaboration dynamique avec de nombreuses ONG. La coopération avec le nouvel Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels constituera un exemple de nouvelles méthodes de travail et stratégies de collecte de fonds.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 687	2 899	- 212	119 %

Durant l'année, des crédits supplémentaires ont été affectés à des programmes conjoints pour ce qui concerne ce programme, par rapport au budget initial.

* voir la note au bas de la page 8.

PROMOUVOIR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA STABILITÉ

... PROTECTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE ET

EURIMAGES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le soutien apporté aux trois programmes suivants a été stable par rapport à 2009 :

- Programme de soutien à la coproduction : 56 coproductions européennes ont bénéficié d'un soutien (55 en 2009) ;
- Programme de soutien à la distribution : 157 demandes de soutien à la distribution ont été satisfaites (163 en 2009) ;
- Programme de soutien aux salles : 36 cinémas ont bénéficié d'un soutien (35 en 2009).

Le programme pilote provisoire de soutien à la numérisation lancé en 2007 a eu plus de succès : 36 films ont bénéficié d'un soutien (16 en 2009) ce qui signifie que ce programme a atteint son objectif qui était de faire prendre conscience aux producteurs de l'importance de cette nouvelle technologie. Ce programme a pris fin en décembre 2010 et à partir de 2011 les producteurs soumettant une demande de soutien à Eurimages devront obligatoirement inclure dans le budget de production les frais de réalisation d'une copie zéro (copie maître) numérique pour l'exploitation en salle.

Les films soutenus par Eurimages sont de plus en plus reconnus dans les festivals, ce qui confirme la position et l'importance du Fonds de soutien Eurimages dans la sphère cinématographique européenne (parmi de nombreux prix en 2010, Eurimages est fier de l'Ours d'or décerné à Bal (Miel) de Semih Kaplanoglu et du Golden Globe pour « Das weisse Band » (Le ruban blanc) de Michael Haneke.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les demandes de soutien à la coproduction soumises avec un faible niveau de financement confirmé ayant été trop nombreuses, les responsables de projets d'Eurimages ont analysé de nombreux projets, qui à l'origine ne répondaient pas aux critères d'éligibilité pour l'examen par le Comité et ont finalement été refusés (environ 40% en 2010). Depuis 2011, les Règles ont été renforcées, par conséquent le nombre de projets soumis pour le financement devrait diminuer à l'avenir.

La soumission de projets nécessite encore trop de formalités administratives. En 2011, Eurimages va lancer une étude sur la façon de les réduire en vue de créer un mode de soumission en ligne, à la fois dans l'intérêt des candidats et du Secrétariat d'Eurimages.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Eurimages a toujours été soucieux d'adapter ses Règles à l'évolution du secteur du cinéma et d'améliorer ses méthodes de travail. Chaque année, les membres du Comité de direction organisent une « réunion d'orientation » pour décider des changements à apporter et définir les tendances futures. Une évaluation externe des résultats et du fonctionnement du Fonds sera effectuée d'ici 2013.

L'adhésion de la Fédération de Russie au Fonds Eurimages prévue en 2011 aura un impact financier et opérationnel sur les programmes.

Toujours dans l'optique d'encourager les professionnels européens à adopter les nouvelles technologies, le « Programme de soutien à l'équipement numérique » a été lancé le 1^{er} janvier 2011. Ce nouveau programme vise à soutenir les exploitants de salles bénéficiant déjà du soutien d'Eurimages à l'exploitation dans les États Membres d'Eurimages et qui n'ont pas accès au

programme MEDIA, notamment les pays d'Europe centrale et orientale. La subvention d'Eurimages doit être utilisée pour financer l'achat et l'installation de projecteurs numériques, serveurs et autres solutions de ce genre. L'impact et les résultats de ce nouveau programme seront évalués en 2012-2013.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Grâce à la coopération avec le programme Media de l'Union européenne, Eurimages bénéficie chaque année d'un « espace » sur le Stand du programme Media pour accueillir les professionnels de l'Industrie cinématographique européenne pendant les festivals de Berlin et de Cannes.

La collaboration avec le Marché de la coproduction à Berlin et le Réseau des Producteurs à Cannes permet à Eurimages de fédérer de nombreux professionnels européens dans le secteur cinématographique. Les modalités de la collaboration ont été établis avec « European Film Promotion », d'autres initiatives ont été prises dans le contexte des principaux marchés européens du film (création d'un nouveau « Prix Eurimages au développement »), avec les festivals (prix-récompense Eurimages) et avec les Prix du cinéma européen (dont le prix pour les producteurs soutenus par Eurimages dont la contribution à la promotion des œuvres cinématographiques européenne a été jugée exceptionnelle).

Informations financières

Budget ¹⁰	Dépenses	Solde	En pourcentage
42 242	20 141	22 101	48 %

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2010, le Comité de direction a autorisé un soutien financier pour lequel aucun contrat n'avait encore été signé en fin d'exercice, pour un montant de 20,9 M €.

¹⁰ Budget initial : 23 331K € + 18 911K €, du fait de l'effet net des crédits supplémentaires résultant de contributions volontaires, de recettes d'intérêts de placement inférieures au montant escompté, des recettes supplémentaires résultant d'activités du programme du solde créditeur transféré de 2009.

CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

EDUCATION POUR DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le programme a atteint la grande majorité de ses objectifs. La Recommandation CM/Rec(2010)7 relative à la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme a été adoptée à la 120^e session du Comité des Ministres. La Conférence permanente des Ministres de l'éducation du Conseil de l'Europe a adopté une résolution visant à renforcer le perfectionnement professionnel des enseignants. Le point de vue du Conseil de l'Europe est reflété dans le « Communiqué » qui établit formellement l'Espace européen de l'enseignement supérieur où le Conseil de l'Europe est un acteur principal. Une recommandation actualisée sur les critères et procédures pour l'évaluation des qualifications étrangères a été adoptée. Le droit à une éducation de qualité et à l'inclusion sociale a été encouragé par l'élaboration de principes directeurs relatifs aux politiques linguistiques et par la mise au point d'outils de référence qui, entre autres, décrivent les compétences linguistiques nécessaires pour apprendre les différentes matières à l'école. Des stratégies ont été élaborées pour favoriser l'intégration linguistique des enfants et des adultes migrants et leur insertion dans les systèmes éducatifs. Le programme Pestalozzi a formé plus d'un millier d'enseignants professionnels par le biais de 35 événements liés à la formation sur des thèmes centraux comme l'ECD/EDH, la diversité, le perfectionnement des enseignants, l'apprentissage des médias, la prévention des crimes contre l'humanité et l'histoire. Une quarantaine de centres de formation, testés grâce aux modules de formation des formateurs, figurent sur le site web qui affiche également les résultats pratiques d'autres activités de formation. Les publications du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ont été finalisées et traduites dans 14 langues. Cinq ouvrages (un record) ont été publiés en 2010 dans la série Enseignement supérieur. Une étude a été menée sur l'acquis du Conseil de l'Europe en matière de droit à une éducation de qualité. Des projets et événements pour promouvoir la réforme de l'éducation afin qu'elle soit en conformité avec les principes européens ont été organisés en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, au Kazakhstan, en Moldova et au Kosovo* ainsi qu'au niveau régional pour l'Europe du Sud-est. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle essentiel en apportant ses conseils au Kazakhstan en vue de son accès à l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Un groupe de travail sur l'éducation des Roms réunissant des organisations internationales a été constitué et a tenu sa première réunion.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les États membres n'ont pas encore mis à profit l'offre qui leur est faite d'une aide dispensée par des spécialistes à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur politique en matière d'intégration linguistique des migrants adultes.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'importance donnée à la responsabilité publique est une caractéristique propre à l'approche du Conseil, qui regroupe considérations de valeurs et réforme structurelle. Ce doit être la pierre angulaire du futur programme d'éducation du Conseil, avec une orientation particulière sur la culture démocratique et le dialogue interculturel. Ce programme devrait également s'appuyer sur la position du Conseil comme organisation de premier plan dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et celui des qualifications, sur notre coopération avec la Commission européenne, l'UNESCO et l'OSCE/BIDDH et plus largement avec la société civile, représentée en particulier par les institutions de l'enseignement supérieur, les étudiants et le personnel éducatif.

* voir la note au bas de la page 8.

Il devrait suivre l'appel lancé par la Conférence permanente des Ministres à reconnaître le rôle fondamental des enseignants comme agents du changement dans le processus de construction et de gestion de sociétés démocratiques durables, respectueuses des droits de l'homme et de la diversité. Une partie du programme devrait avoir pour but d'aider les États membres à mettre en œuvre les valeurs et principes européens par le biais de leur propre politique et législation. Les conclusions d'un Forum sur les politiques organisé en Suisse sur le rôle des compétences linguistiques et interculturelles pour promouvoir le droit de tous les apprenants à la qualité et à l'égalité dans l'éducation serviront de base à une recommandation du CM.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Conseil de l'Europe est la seule institution européenne qui étudie l'importance du rôle joué par la responsabilité publique pour assurer la qualité de l'éducation dans les sociétés complexes d'aujourd'hui. Avec la responsabilité publique, l'autre volet essentiel est constitué par les droits individuels, ces deux priorités étant les aspects essentiels d'une culture démocratique. Le Conseil de l'Europe est également l'institution dont la voix porte le plus fort pour souligner combien il est nécessaire d'élaborer une vision cohérente de l'éducation où l'importance de l'éducation comme préparation au marché du travail est complétée par l'importance de préparer à la citoyenneté démocratique et au développement individuel. La coopération avec le Centre européen Wergeland a été solidement établie comme vecteur de poids pour diffuser les bonnes pratiques, en particulier en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et de dialogue interculturel. Le Conseil de l'Europe met à profit la coopération féconde avec la société civile dans le domaine de l'éducation ainsi que la bonne coopération avec la Commission européenne, l'UNESCO et le BIDDH. Pour la politique des langues, une bonne coopération a été développée avec l'OCDE et, dans l'enseignement supérieur, avec des ONG partenaires aux États-Unis. Le groupe de travail sur l'éducation des Roms a été créé à l'initiative du Conseil de l'Europe. Au sein du Conseil de l'Europe, la Direction de l'éducation coopère régulièrement avec les secteurs suivants : droits de l'homme, culture, jeunesse, médias, APCE et CPLRE.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
3 615	3 434	181	95 %

CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

... ÉDUCATION POUR DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

En 2010, le Centre européen pour les langues vivantes a développé, en particulier, deux aspects de ses travaux : la mise en réseau et les activités de conseil.

Le Centre a intensifié sa coopération avec la société civile en créant le Forum du réseau professionnel d'OING sur l'enseignement des langues. Ce Forum comprend 12 associations et institutions internationales qui partagent des valeurs et un savoir-faire communs dans le domaine de l'enseignement des langues et de l'évaluation. Ce nouveau pilier de coopération a attiré l'attention d'une nouvelle clientèle sur les travaux du CELV et a ouvert d'importantes voies de diffusion. La Déclaration de Graz dans le domaine de l'éducation aux langues : « Une éducation de qualité pour les personnes plurilingues dans des sociétés multilingues », fondée sur les résultats de la première réunion du réseau, a eu une importance significative sur les orientations stratégiques des organisations participantes.

En matière de conseil, il a été demandé au Centre d'apporter un large soutien et son savoir-faire sur les thèmes de son programme. L'intérêt suscité par les travaux du Centre a dépassé les frontières des États membres, avec des initiatives de coopération avec le Japon, le Maroc (en coopération avec l'ALECSO) et plus notablement avec le Canada qui a réaffirmé son souhait de développer une coopération plus étroite, s'appuyant sur le Mémorandum actuel en matière de coopération et de liaison. Tout au long de l'année, des interventions clés dans des conférences choisies et des événements majeurs ont permis de donner plus de notoriété au CELV et ont renforcé son renom comme premier point de référence dans son domaine d'activité.

Le programme de 2010 « Valoriser les professionnels en langues » s'est déroulé avec succès avec l'organisation de 109 événements par le CELV et/ou avec son soutien. Le programme était axé sur des réunions concernant le projet de mise en réseau afin de finaliser les résultats pour préparer la dernière année du programme et la conférence pour en assurer la diffusion en 2011.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

The CELV a fait participer tous les groupes cibles à une large consultation sur les orientations de son programme 2012-2015. Des ateliers avec les points de contacts nationaux et les autorités nationales de nomination ont permis de collecter des retours d'information utiles et de promouvoir les idées qui sous-tendent le nouveau programme, avant l'adoption de l'appel à manifestations d'intérêt par le Comité de direction du Centre en octobre.

Les nouveaux réseaux créés (voir ci-dessus) permettront d'attirer des soumissions et un savoir-faire de très haute qualité pour le prochain programme.

L'activité de soutien spécial du Centre « Renforcer l'enseignement de la langue Rom dans les écoles en Europe » a reçu un financement de la Commission européenne pour ses activités en 2012-2013.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le prochain programme du Centre « Apprendre par les langues » s'appuiera sur une approche ouverte à tous de l'éducation plurilingue et interculturelle et sera axé sur le droit de l'apprenant à bénéficier d'un enseignement linguistique de bonne qualité. Le programme cherche à compléter et à promouvoir la synergie avec les travaux de la Division des politiques linguistiques et aidera les États membres à appliquer et à mettre en œuvre les instruments clés mis au point par la Division. Le programme examinera également la question des langues régionales et des langues minoritaires.

En 2010, le Centre a coopéré avec un très grand nombre d'organisations et d'institutions internationales impliquées dans les questions d'enseignement des langues, tant au sein de

l'Europe qu'en dehors. Le CELV participe actuellement à cinq projets financés par l'UE en tant que partenaire à part entière ou partenaire associé.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 703	1 669	34	98 %

CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETÉ – FEJ – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Le programme a formé avec succès plusieurs centaines de jeunes dirigeants et cadres de tous les États membres dans deux Centres européens de la jeunesse ou par des activités sur le terrain ; les thèmes prioritaires étaient l'éducation aux droits de l'homme et l'inclusion sociale des jeunes. Il a contribué à l'élaboration des politiques de la jeunesse dans les États membres en dispensant des conseils ciblés et un « monitoring soft » (examen de la politique nationale de la jeunesse en Albanie). Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2010)8 aux États membres sur l'information destinée à la jeunesse. Le nombre de participants aux sessions d'études et de formation a régulièrement dépassé les attentes. Le programme a répondu avec succès à une demande croissante de la part des États membres, d'activités de formation dans le domaine des droits de l'homme et du développement de l'emploi des jeunes, adaptées aux besoins de la communauté locale. Le programme de coopération bilatérale avec la Fédération de Russie dans le domaine de la jeunesse (qui comprenait un séminaire au Daghestan) a fait des progrès significatifs. De nouveaux outils pédagogiques ont été mis au point (des manuels, des outils d'apprentissage « mixtes », des modules d'enseignement par internet).

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Certains cours de formation ont dû être annulés en raison de difficultés budgétaires ou organisationnelles de la part des partenaires du programme. Les fonds nécessaires au niveau national, destinés au suivi des examens des politiques nationales de la jeunesse menées les années précédentes, sont de plus en plus difficiles à mobiliser.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

Le programme a jeté les fondations d'un engagement à plus long terme du Conseil de l'Europe, particulièrement dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme et de l'inclusion sociale des jeunes ; une initiative majeure dans ce domaine, notamment la rédaction d'une recommandation du Comité des Ministres aux États membres, qui sera présentée en 2011/2012, est actuellement en cours. Préparation de l'examen de la politique nationale de la Belgique et de deux examens sur les politiques de l'enfant et sur la participation des jeunes (avec la Direction générale de la cohésion sociale). Préparation du « label Qualité pour les centres de jeunesse » (mis en place à partir de 2011/2012).

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Grace à la cogestion, le programme est largement mis en œuvre avec les ONG nationales et internationales intervenant dans le secteur de jeunesse. La coopération avec l'UE dans le domaine de la jeunesse a bien progressé (Commission européenne, Agences nationales du programme « Jeunesse en action »).

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
5 051	5 129	- 78	102 %

CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

... PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETÉ – FEJ – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

Les chiffres de 2010 figures montrent clairement la présence croissante du Fonds européen pour la jeunesse dans le processus de développement des ONG européennes axées sur la jeunesse et la société civile :

- 751 demandes reçues : en augmentation de 17 % par rapport à 2009, de 29 % par rapport à 2008 ;
- 339 projets financés : augmentation de 4% par rapport à 2009, de 16 % par rapport à 2008 ;
- Soutien à la viabilité de 57 ONG internationales, par le biais de subventions à vocation administrative : augmentation de 7,5 % par rapport à 2009, de 24 % par rapport à 2008 ;
- 98 projets pilotes élaborés au niveau local ou régional ayant une dimension européenne : augmentation de 6,6 % par rapport à 2009, de 21 % par rapport à 2008.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Le Secrétariat a dû réduire de façon importante le temps consacré à l'évaluation des rapports d'activités financés par le FEJ et annuler les visites restantes des activités financées par le FEJ décidées par le Comité de programmation pour la jeunesse.

Cette situation a eu une influence directe sur la notoriété du Fonds et a affecté le processus de suivi ainsi que la communication dans les deux sens développée par le Secrétariat au cours de ces dernières années.

Le Secrétariat du FEJ est en train de revoir ses méthodes de travail pour le futur et d'élaborer des propositions pour l'évolution du FEJ, dix ans après sa dernière réforme.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

À partir des propositions du Secrétariat du FEJ et dans le cadre du processus de réforme du Conseil de l'Europe, le Comité de programmation pour la jeunesse étudie les différentes évolutions possibles de la Fondation dans le but de rationaliser et de simplifier le rôle du FEJ et son fonctionnement et d'augmenter son impact dans les États membres.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le FEJ est reconnu comme un outil très souple qui donne priorité à l'éducation non formelle, soutient le développement de la société civile et lutte contre les discriminations, notamment en soutenant des projets axés sur le dialogue interculturel, le respect et la compréhension mutuels.

Informations financières

Budget ¹¹	Dépenses	Solde	En pourcentage
3 380	3 212	168	95 %

¹¹ Budget initial : 3 269K € + 111K €, du fait de l'effet net des crédits supplémentaires à la suite des annulations et remboursements d'aides, de contributions volontaires et de recettes d'intérêts de placement inférieures au montant escompté et des conséquences du solde créditeur transféré de 2009.

CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

... PARTICIPATION DE LA JEUNESSE ET CITOYENNETÉ – FEJ – MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

En 2010, deux pays (l'Azerbaïdjan et la Slovaquie) ont adhéré à l'Accord partiel à la suite des efforts soutenus de la Direction de la jeunesse et des sports pour effectuer des visites à haut niveau dans les différents pays afin de retenir leur intérêt. Une nouvelle brochure d'information a été publiée en anglais, en français et en russe pour appuyer ces efforts. Le Comité des Ministres a invité le Royaume du Maroc à adhérer à l'Accord partiel après qu'il eut manifesté son intérêt en 2010. Quelques autres pays se sont montrés désireux d'adhérer à l'Accord partiel en 2011.

Le nombre de réductions accordées aux jeunes détenteurs de cartes jeunes dans les États membres et aux jeunes des autres pays qui ont une carte de l'EYCA a augmenté de 3,3 % (2678 réductions supplémentaires), ce qui dépasse l'objectif fixé pour 2010.

Les avantages de l'Accord partiel pour les États membres sont devenus beaucoup plus visibles depuis que le programme d'activités a inclus des agents de l'État avec les représentants des cartes jeunes dans des ateliers et des cours de formation. Le Monténégro est un très bon exemple d'établissement d'un lien politique gouvernemental avec l'organisation de la carte jeunes. En Azerbaïdjan, l'Organisation de la Carte Jeunes a reçu l'appui du gouvernement par le biais des liens avec l'Accord partiel, ce qui a contribué à la mise en place efficace de la carte.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Comme signalé dans le rapport de suivi de 2009, les Pays-Bas ont cessé d'émettre leurs cartes jeunes culturelles avec l'EYCA, ce qui a entraîné une réduction de 1 million de détenteurs de cartes en Europe (passant de 4,8 millions à 3,8 millions). Toutefois à cette réduction est venue s'ajouter une augmentation globale de 448 695 détenteurs de cartes dans les autres États membres et pays détenteurs de cartes jeunes de l'EYCA. Au début de 2011, on comptait au total 4 248 695 détenteurs de cartes.

En 2011, le programme d'activités portera davantage sur les priorités du secteur de la jeunesse au Conseil de l'Europe. L'organisation partenaire, l'Association européenne des cartes jeunes (EYCA), donnera plus de visibilité au partenariat avec le Conseil de l'Europe sur son site web et dans son bulletin mensuel envoyé aux 4,2 millions de détenteurs de Zcard. Les visites effectuées l'an passé ont aidé à améliorer la visibilité.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

En partie grâce au programme d'activités (et en particulier à son programme d'échanges et de recherche), une nouvelle politique sur la mobilité de la jeunesse devient prioritaire pour les différentes institutions européennes ainsi que pour les grandes organisations de la jeunesse, ce qui aura très probablement un effet important sur les futures politiques de mobilité en Europe.

Relier les organisations de la jeunesse aux gouvernements par l'Accord partiel est véritablement la voie du futur pour des pays comme la Roumanie, l'Arménie, la Russie et peut-être la Pologne.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Le Conseil de l'Europe coopère en tout premier lieu avec l'Association européenne des cartes jeunes - Youth Card Association (EYCA) par son Accord partiel. L'Accord partiel est un moyen unique de s'adresser aux gouvernements et de les impliquer dans les programmes de mobilité. D'une part, il aide l'EYCA à renforcer le soutien gouvernemental pour développer la carte et les programmes de mobilité ; d'autre part, il aide le gouvernement à assumer sa responsabilité en matière de politique de la jeunesse plus particulièrement pour ce qui concerne les valeurs défendues par l'Europe et les problèmes de mobilité.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
87	84	3	97 %

CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

PROMOUVOIR LE FAIR-PLAY DANS UN SPORT SANS DOPAGE NI VIOLENCE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La coopération avec l'UE a été renforcée. La Commissaire Vassiliou a annoncé le début des consultations pour permettre à l'Union européenne d'avoir accès à la Convention contre le dopage.

Pour ce qui est du contrôle, les États parties sont désormais mieux préparés à évaluer leurs politiques et pratiques de lutte contre le dopage. Le Conseil de l'Europe offre des outils plus pertinents, parmi lesquels un nouveau questionnaire en ligne et des visites.

Le CAHAMA a régulièrement organisé des réunions entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'AMA sur la protection des données. Un projet de contrôle en commun avec l'UNESCO et l'AMA a été lancé.

Malte a fait savoir qu'elle ratifierait la Convention contre le dopage. Le Belarus, la Géorgie et la Tunisie ont exprimé leur intérêt pour adhérer à la Convention européenne sur la violence des spectateurs.

Le Comité permanent de cette Convention a ouvert des discussions avec le Brésil en vue des Jeux olympiques et de la Coupe mondiale de football en 2014 ainsi qu'avec la Pologne et l'Ukraine pour les préparatifs de l'Euro de l'UEFA 2012.

Les travaux sur le questionnaire contre le dopage et sur la violence des spectateurs ont été effectués en faisant appel à des contributions volontaires.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

La coopération avec la Convention MEDICRIME/Pharmacopée sur la contrefaçon des produits médicaux sera le point de départ d'une activité pionnière entre l'industrie pharmaceutique et les acteurs de la lutte anti-dopage.

Les recommandations sur les nouveaux phénomènes de violence dans le sport (vidéosurveillance, « ultras », etc.) prendront effet et entreront dans la pratique. Un système de réponse rapide à la violence est planifié.

L'évolution des relations et le renforcement de la coopération avec la Commission européenne et l'AMA ouvrent la voie à une meilleure compréhension mutuelle en fixant des perspectives claires de coopération dans les domaines où l'éthique du sport est menacée. De nouvelles formes de coopération avec les organisations sportives comme l'installation avec l'UEFA d'un « système de réponse rapide à la violence des spectateurs » ont été lancées par le Conseil de l'Europe.

Les politiques de lutte contre le dopage font l'objet d'un meilleur suivi et la coopération dans ce domaine est renforcée avec l'UNESCO et l'AMA. Il y a un début de coopération avec le Brésil sur la violence des spectateurs en vue de la coupe mondiale de football 2014 et des Jeux olympiques de 2016.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

Pour le Comité olympique, l'Europe correspond à la géographie du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe fait davantage référence que la Commission européenne. Il offre des Conventions et des outils de suivi qui sont uniques.

Le Conseil de l'Europe offre une plate-forme de politiques dans le domaine de la lutte contre le dopage. Le CAHAMA n'a pas d'équivalent et est la seule passerelle entre les autorités publiques européennes et les travaux mondiaux contre le dopage, tels que ceux de l'AMA.

Le Conseil de l'Europe est la seule organisation internationale qui traite de la violence des spectateurs. Il établit des normes et coopère étroitement avec des organisations sportives comme l'UEFA et la FIFA.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
473	534	- 61	113 %

CONSTRUIRE UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

... PROMOUVOIR LE FAIR-PLAY DANS UN SPORT SANS DOPAGE NI VIOLENCE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

« Ce qui s'est bien passé » – Résultats tangibles

La Conférence des Ministres des sports a exprimé son soutien au rôle tenu par le Conseil de l'Europe pour élaborer les normes dans le domaine des politiques du sport.

Le développement du Comité consultatif a été un succès car il représente une sélection équilibrée d'organisations qui ont un savoir-faire et des fonctions politiques (comme l'ENGSO, l'UEFA, les Comités olympiques européens et Sport Accord).

À la suite d'un processus d'évaluation approfondie, les États membres de l'APES ont décidé à l'unanimité d'établir définitivement cet Accord partiel.

Diversité dans le sport. Les activités et les publications qui soutiennent la diversité dans et par le sport sont reconnues et ont gagné en notoriété.

« Ce qui ne s'est pas bien passé » – Les enseignements tirés pour l'avenir/les actions à entreprendre dans le futur

Les projets cofinancés par des contributions volontaires des États et des organisations sportives ont été difficiles à lancer.

Impact des résultats du programme de 2010 sur les futurs programmes

L'évolution des relations avec la Commission européenne en vue d'une meilleure coopération permettra une meilleure coordination et l'élaboration de projets communs.

Valeur ajoutée du Conseil de l'Europe et coopération avec d'autres organisations

La réalité sportive en Europe correspond à l'Europe géographique du Conseil de l'Europe ; les organisations sportives dans ces pays partagent des caractéristiques et des valeurs similaires.

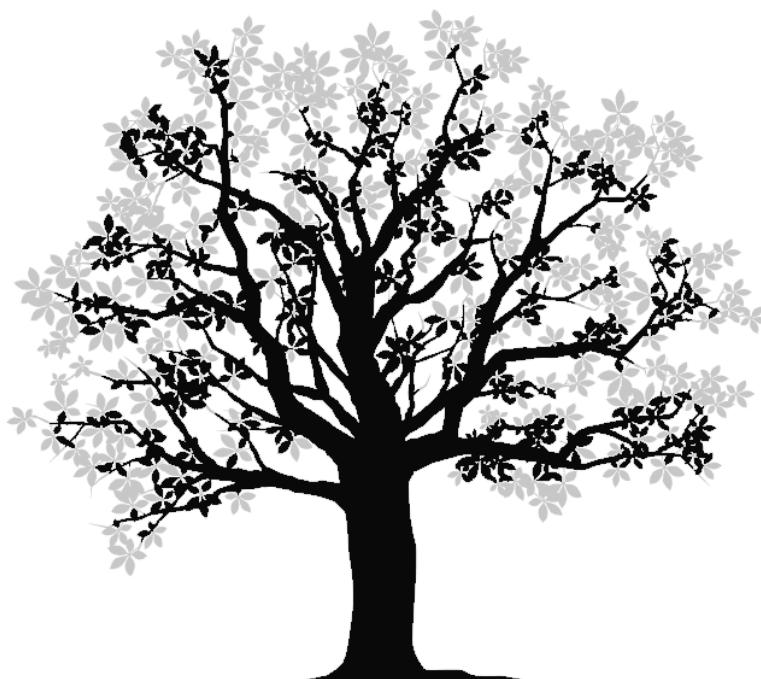
Possibilité d'établir des normes. Le Conseil de l'Europe a le savoir-faire, le soutien politique et la réactivité nécessaires pour faire face à de nouveaux défis (par exemple, pour lutter contre les matchs arrangés).

L'APES dispose d'un réseau solide avec la société civile (organisations sportives).

Informations financières

Budget ¹²	Dépenses	Solde	En pourcentage
858	810	48	94 %

¹² Budget initial : 848K € + 10K € du fait de l'effet des crédits supplémentaires à la suite de nouvelles adhésions et autres recettes.



**ORGANES DIRECTEURS,
SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES**

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

COMITE DES MINISTRES

Au cours de l'année 2010, le Secrétariat du Comité des Ministres a apporté le soutien administratif et intellectuel nécessaire au Comité des Ministres dans l'exercice des ses fonctions. Il a notamment préparé la documentation, les projets de textes et les briefings nécessaires pour les présidences successives, la Session ministérielle annuelle, la Réunion à haut niveau sur les Roms, 34 réunions des Délégués des Ministres, 24 réunions du Bureau, 86 réunions de groupes subsidiaires et de nombreuses consultations informelles, ainsi que pour le dialogue avec l'Assemblée parlementaire et d'autres organes du Conseil de l'Europe et les réunions à haut niveau avec d'autres organisations internationales.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 881	2 593	288	90 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

SECRETAIRE GENERAL, SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE ET CABINET

En 2010, l'une des priorités les plus importantes a été le processus de réforme entamé par le Secrétaire Général ; on peut noter plusieurs avancées substantielles dans ce domaine : des relations régulières et fructueuses entre le Secrétaire Général et les dirigeants des États membres, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales ; le début de négociations en vue de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme ; l'examen et le renforcement de la présence du Conseil de l'Europe sur le terrain – notamment la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux dans les États membres.

En outre, un certain nombre de mesures ont été prises afin d'améliorer l'efficacité, l'action effective et la flexibilité de l'Organisation – y compris l'orientation vers un programme intégré et une gestion budgétaire biennale, la création d'une « Direction de la planification politique », qui doit aider le Secrétaire Général à identifier les principaux défis dans ce domaine, la mise en place d'une Structure d'évaluation interne afin de suivre l'impact des travaux du Conseil de l'Europe, ou encore des mesures visant à maîtriser la croissance automatique des dépenses de personnel.

Comme c'est toujours le cas en matière de réforme importante, le défi consiste à convaincre tous les acteurs et le personnel concernés ; et, en 2011, on se concentrera davantage encore sur cette dimension.

Le Comité des Ministres se prononcera en 2011 au sujet de la deuxième phase de la réforme, et l'application des décisions du CM sera prioritaire en 2012-2013.

Les relations établies à haut niveau par le Secrétaire Général permettront une coopération plus étroite et une synergie plus importante avec d'autres organisations, ainsi qu'une définition précise des rôles respectifs et de la valeur ajoutée de chacun des acteurs.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
2 613	2 754	- 141	105 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

PROTOCOLE

L'organisation des manifestations, visites et cérémonies officielles n'a pas donné lieu à des problèmes particuliers, et a été couronnée de succès.

Une excellente coopération avec les services douaniers et fiscaux a permis à l'Organisation des économies sur le plan financier.

L'information sur les privilèges fiscaux a été généralement partagée – ce qui a permis au personnel concerné de réagir en temps opportun.

L'amélioration du site Internet du Protocole permet au personnel et aux Représentations permanentes de trouver facilement les informations les plus recherchées.

Au cours de l'année 2010, on a noté une coopération de très grande qualité avec le Parlement européen et les pouvoirs locaux et régionaux.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
762	823	- 61	108 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

RELATIONS EXTERIEURES

Les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne se sont renforcées, à la fois au niveau politique et sur le plan technique. Dans ce domaine, les principales évolutions ont été : des progrès importants dans le sens du respect des exigences du Traité de Lisbonne, qui prévoit l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme ; la signature d'un contrat innovant, prévoyant une « Facilité » de 4 millions d'euros pour financer des activités conjointes dans les pays membres du Partenariat oriental ; le lancement d'un débat exploratoire en vue de développer les activités conjointes dans le cadre de la « politique européenne de voisinage » ; enfin, (iv) le renforcement du Bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles et de la Délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

Des discussions fructueuses et empreintes d'un esprit de coopération au sujet de Mémoires d'entente avec la Suisse, l'Autriche et la Pologne vont permettre le fonctionnement à part entière, au début de l'année 2011, des Bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Genève, Vienne et Varsovie.

En dépit de quelques problèmes - voir plus bas -, la Résolution sur la Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe a été adoptée sans vote par l'Assemblée générale des Nations Unies.

On s'attend à ce que la réforme en matière de présence extérieure du Conseil de l'Europe, lancée en 2010, ait un impact positif sur la coopération avec l'Union européenne, dans les pays bénéficiaires, grâce à des relations de travail plus étroites entre le personnel des Bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe et les Délégations de l'UE.

En outre, sur la base de discussions préliminaires avec l'Union européenne, on prévoit, pour 2012-2013, un développement des activités conjointes dans le cadre de la « politique européenne de voisinage ».

L'ouverture de Bureaux du Conseil de l'Europe assurant la liaison avec les Nations Unies et l'OSCE devrait développer la synergie entre ces trois organisations, limiter les doubles emplois et améliorer leurs relations.

Concernant l'Union européenne, la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe est la dimension paneuropéenne de celui-ci, ainsi que ses normes et valeurs juridiquement contraignantes, et ses méthodes de travail.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 287	1 443	- 156	112 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

COMMUNICATION

La couverture, par les médias en général et la télévision en particulier, des activités du Conseil de l'Europe s'est développée de manière régulière et constante.

En 2010, on a constaté une meilleure coopération avec les institutions du Conseil de l'Europe (APCE, Congrès, etc.) en ce qui concerne la publication de déclarations sur les questions politiques.

On a également constaté une excellente coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et la DG-HL à l'occasion du 60e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme : par la promotion d'actions très diverses, il a été possible de toucher différents publics.

En 2011, dans le cadre du suivi de l'audit en matière de publications, on recherchera une concordance plus importante des entités du Conseil de l'Europe avec le « Manuel d'identité visuelle ».

On s'efforcera de réduire encore le nombre de communiqués de presse pouvant faire double emploi sur un même sujet.

La coopération avec l'UE s'est développée (manifestations et conférences de presse conjointes, entre autres éléments) ; il faut noter également des publications conjointes avec l'OSCE et le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), un « Accord de coopération » avec l'ELSA (Association européenne des étudiants en droit), ainsi qu'une coopération avec les « Assises du Journalisme » (Réseau de journalistes francophones) et avec l'« European Youth Press » (Réseau de jeunes journalistes européens), dans le cadre de la Campagne contre la discrimination et de l'Anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
6 608	6 440	168	97 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

CONSEIL POLITIQUE, PLANIFICATION POLITIQUE ET PRESENCE EXTERIEURE

Le secteur du Conseil politique a été renforcé dans sa dimension consultative, au niveau de l'application des programmes et de son rôle de coordination des activités du Conseil de l'Europe. Cela s'est tout particulièrement illustré par un développement important de l'aide aux processus électoraux et aux projets de renforcement de la confiance des pays concernés ; cela a été rendu possible, également, par d'étroites relations avec les bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain – processus d'interaction qui est en pleine mutation, avec un soutien important des États membres. D'autre part, l'élaboration et la mise en œuvre conjointe des programmes de chaque pays – avec le concours de l'ensemble des ministères des Affaires étrangères – sont également un résultat tangible du nouveau mode opératoire du secteur du « Conseil politique ».

La Direction de la planification politique est opérationnelle depuis septembre 2010 ; jusqu'à présent, sa principale fonction a été de contribuer aux services de secrétariat du Groupe d'éminentes personnalités.

Lancée en 2010, la réforme de la « Présence extérieure » du Conseil de l'Europe devrait s'achever en principe en 2011. Un réseau de bureaux plus restreint, mais aussi plus efficace, devrait permettre l'identification des besoins de renforcement des capacités, une meilleure mobilisation des ressources par l'Organisation, ou encore une coordination efficace avec les autorités nationales en matière de planification, de négociation et de mise en œuvre opportune des activités de coopération.

Dans ce domaine, le message politique et la visibilité du Conseil de l'Europe sont renforcés par une intégration plus étroite des Bureaux du Conseil de l'Europe aux activités traditionnelles de l'Organisation, et une meilleure implantation de ces bureaux dans les pays hôtes.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
5 090	5 461	- 371	107 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

CONSEIL JURIDIQUE

Le Service du Conseil juridique et Bureau des Traités a apporté une contribution importante à la négociation de trois Conventions adoptées par le Comité des Ministres en 2010 (le Protocole d'amendement à la Convention OCDE/Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ; le 3^e Protocole à la Convention européenne d'extradition ; et la Convention MEDICRIME). Ainsi, le Protocole d'amendement à la Convention OCDE/Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et le Troisième Protocole à la Convention européenne d'extradition pourraient être ouverts à la signature en 2010 ; à ce jour, ces deux instruments ont été signés respectivement par 16 et 11 États.

Le nombre de signatures et de ratifications des Conventions du Conseil de l'Europe (180 en 2010) reste satisfaisant ; de plus, deux conventions sont entrées en vigueur en 2010 (le Protocole n^o 14 à la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels).

Le Service du Conseil juridique et Bureau des Traités a traité plusieurs demandes d'États non membres désireux d'accéder aux conventions du Conseil de l'Europe, et le Comité des Ministres y a répondu favorablement : l'Australie et l'Argentine ont été invitées à adhérer à la Convention sur la cybercriminalité ; le Brésil a été invité à adhérer à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, et le Kazakhstan a été invité à adhérer à la Convention culturelle européenne.

Le Service du Conseil juridique et Bureau des Traités a formulé quelque 480 avis juridiques par écrit – ce qui représente une hausse considérable par rapport au chiffre de 2009.

Le Service a examiné deux ensembles de projets de lignes directrices du Comité des Ministres et dix projets de recommandation du Comité des Ministres aux États membres – dont six ont été adoptés par les Délégués, en 2010. Le Service a formulé un avis sur une déclaration du Comité des Ministres et sur près de dix projets de résolution du Comité des Ministres – dont six adoptés par les Délégués. Le Service a aidé MONEYVAL dans le processus de révision de son statut. Il a également contribué à l'élaboration de la Résolution CM/Res(2010)26 sur la mise en place d'un Groupe d'Experts consultatif sur les candidatures à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme. Le Service du Conseil juridique et Bureau des Traités a été l'un des principaux contributeurs au processus de réforme du cadre juridique des Accords partiels. Il a soutenu de manière active la mise en place d'un nouvel Accord partiel élargi : l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels. Le Service a conseillé le Congrès au sujet de la révision de sa Charte et de son Règlement intérieur. En collaboration avec la DGDAP, le Département a élaboré les fondements juridiques (en termes de normes) de la négociation, avec les États membres intéressés, de Mémoires d'Entente concernant les nouveaux bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe.

Le Service a accompagné le processus de réforme en examinant 15 projets de règles établis par le Secrétaire Général en matière de personnel, ainsi que les amendements nécessaires au Statut du personnel. Des membres du Service ont pleinement participé à plusieurs Équipes spéciales. Le Service a également répondu à 28 plaintes de nature administrative. Il a examiné six appels interjetés auprès du Tribunal administratif – dont cinq ont été déclarés irrecevables et/ou rejetés.

En liaison avec sa participation aux réunions mensuelles de la Commission des Marchés et aux réunions du Groupe de coordination des acheteurs, le Service du Conseil juridique a été invité à formuler un avis sur l'ensemble des procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats.

Le Service du Conseil juridique et Bureau des Traités a participé de manière importante aux négociations avec d'autres organisations (par exemple l'OCDE, au sujet du Protocole portant modification de la Convention européenne OCDE/Conseil de l'Europe sur l'entraide en matière fiscale, ou encore l'Union européenne, au sujet de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme). Le Bureau des Traités a été également en relation avec la Section des Traités des Nations Unies, et a coopéré de manière régulière avec d'autres organisations internationales, en faisant office de dépositaire collectif d'un certain nombre de conventions (de l'OCDE, de l'OIT, de l'UNESCO).

Le Service du Conseil juridique a régulièrement participé aux réunions des conseillers juridiques des « Organisations coordonnées ». En collaboration avec la DGA, le Service a pris une part active aux négociations avec le Parlement européen au sujet du Bâtiment B. Le Service coopère également avec les services compétents de la Commission européenne sur les questions de protection de l’emblème européen.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
1 044	1 037	7	99 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

AUDIT INTERNE

La Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation a été créée en mars 2010 par le regroupement des fonctions d'audit interne et d'évaluation, afin que les activités de cette nouvelle Direction soient placées dans position indépendante idéale au sein de notre Organisation. Durant cette année, la Division de l'Audit interne a dépassé ses objectifs en termes de nombre de rapports (deux audits principaux de performance dont un concernant la gestion financière au CPLRE et l'autre la production des publications). La Division de l'Évaluation a également atteint ses objectifs en termes de nombre de rapports (dans le domaine des migrants et de la société civile), a produit un manuel sur la gestion des processus d'évaluation externes qui ont été par la suite utilisés par les managers, et a organisé plusieurs formations pour fournir au personnel des outils et des connaissances pour gérer les évaluations. Les deux Divisions ont renforcé les liens avec d'autres organisations internationales.

Faisant suite aux rapports d'évaluation, un Coordinateur a été nommé pour les activités concernant les Migrants. Le Président de la Conférence des OING a initié les consultations afin de mettre en œuvre les recommandations.

En 2010, la coopération avec l'OCDE, l'UE et la *European Evaluation Society* dans le domaine de l'évaluation a été renforcée.

Informations financières

Budget ¹³	Dépenses	Solde	En pourcentage
879	919	- 40	105 %

¹³ Budget ajusté pour tenir compte des transferts de crédits en cours d'année du budget de la Direction de la planification stratégique.

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

Pour la première fois, le Programme et le Budget du Conseil de l'Europe ont été présentés dans un seul et même document, facile à utiliser, exhaustif et indiquant très clairement ce que fait le Conseil de l'Europe, pourquoi et à quel coût.

Le regroupement du programme et du budget dans un document unique doit conduire à la présentation d'un programme et budget bisannuels pour la période 2012-2013 – les États membres ayant accepté sur le principe en 2010.

L'Auditeur externe a formulé une opinion d'audit très claire certifiant la conformité des états financiers avec les IPSAS (recommandations des normes comptables pour le secteur public) ; de plus, les délais fixés en matière de paiement des créanciers de l'Organisation ont été respectés.

Des études de modernisation administrative ont permis d'importantes économies au sein de la Direction de la communication, ainsi qu'en termes de dépenses de personnel au sein de l'ex-Direction de la planification stratégique.

Des mesures ont été prises avec succès afin de réduire les besoins à venir en matière d'augmentations de salaires obligatoires et d'ajustements budgétaires statutaires – ce qui a permis la maîtrise des dépenses de personnel sans un recours important aux suppressions de postes ou à la réduction du nombre d'agents. Il convient de noter en particulier que l'intervalle inter-échelon a été doublé à partir du 1^{er} janvier 2011, et que la période d'essai d'un an n'est plus prise en compte pour l'octroi des échelons.

La maîtrise des dépenses de personnel facilite la définition de priorités et la gestion du budget à long terme.

Les services de traduction ont été confrontés à une charge de travail disproportionnée au cours du dernier trimestre de l'année 2010 – 20 % de l'ensemble des travaux de traduction de l'année s'étant concentrés sur le mois de décembre. Cela a contraint à un recours important à des traducteurs extérieurs, et à un besoin accru de contrôle de la qualité des travaux de ces traducteurs.

La nécessité de procéder à des ajustements budgétaires statutaires a conduit à plusieurs réductions successives des services de soutien. Cependant, la réduction des mécanismes de soutien et des services peut mettre en péril le bon fonctionnement de l'Organisation.

Informations financières

Budget ¹⁴	Dépenses	Solde	En pourcentage
14 882	14 618	264	98 %

¹⁴ Budget ajusté pour tenir compte des transferts de crédits en cours d'année du budget de la Direction de la planification stratégique.

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

LOGISTIQUE

La première tranche des travaux de rénovation dans la salle du Comité des Ministres et dans l'hémicycle de l'Assemblée a été achevée dans les délais et conformément aux coûts estimés.

Une facturation mieux organisée et plus transparente des différents types de travaux d'impression a été mise en place et les prix unitaires ont été réduits.

Des économies importantes ont été réalisées dans le domaine de la sécurité, sans nuire au niveau de sécurité ni occasionner de gêne pour les utilisateurs.

Sur 16 projets d'investissement, 15 ont été mis en œuvre conformément au budget et au calendrier.

Des travaux ont été réalisés sur les bâtiments afin de préserver la valeur patrimoniale des bâtiments, d'assurer le fonctionnement correct des installations techniques et de diminuer les frais de fonctionnement.

La mise en œuvre du nouveau « Module de gestion des voyages », qui a commencé en 2010, permettra de nombreuses simplifications et économies.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
22 465	22 151	314	99 %

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La capacité de tenir compte des besoins spécifiques des utilisateurs et des impératifs organisationnels s'est traduite, par exemple, par des fonctionnalités tirant meilleur parti de l'Internet et une solution pour la documentation du Comité des Ministres supprimant en partie les publications sous forme papier.

De plus, une nouvelle politique de sécurité des informations a été adoptée pour l'ensemble de l'Organisation.

La mise en place du système de gestion des documents et des archives informatisés a été retardée en raison de problèmes techniques avec certains fournisseurs externes. Des mesures ont été prises pour remédier à la situation, avec un règlement prévu en 2011.

Des études ont été menées avec les principaux responsables concernés en vue de définir les besoins et les critères clés pour mener à bien la mise en œuvre d'un dispositif de planification des ressources de l'entreprise (ERP) en 2012-2013. La politique de sécurité des informations sera mise en œuvre.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
9 475	9 350	125	99 %

ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

AUTRES DÉPENSES

INVESTISSEMENTS

Le montant indiqué pour cette ligne budgétaire représente la dotation au Programme d'investissement de l'Organisation.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
4 665	4 665	0	100 %

COMITE DU PERSONNEL, AMICALE ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
477	451	26	95 %

PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES

Les crédits affectés à cette ligne budgétaire couvraient :

- les provisions pour l'accueil de fonctionnaires nationaux détachés ;
- la provision pour prime de langues autres que les langues officielles ;
- la réserve pour les missions sur le terrain/Réserve pour événements contingents ;
- la provision pour programmes conjoints ;
- les cessations anticipées de service concernant des agents permanents ;
- l'audit externe ;
- la contribution du Conseil de l'Europe aux frais administratifs encourus pour la gestion des pensions ;
- le Comité d'audit.

Informations financières

Budget	Dépenses	Solde	En pourcentage
3 314	1 233	2 081	37 %

Les dépenses sont inférieures au montant budgétisé à l'origine du fait que des crédits provenant de la réserve pour les Programmes conjoints sont transférés à chaque ligne budgétaire de programme en cours d'année au fil des signatures des contrats avec la Commission européenne.

RESERVE NEGATIVE

La réserve négative avait été créée pour garantir l'équilibre général du budget tout en permettant une gestion budgétaire flexible. Elle a été significativement réduite en 2011, passant de 1 945 000 € à 571 000 €.

RECETTES – BUDGET ORDINAIRE

Les Recettes de l'Organisation autres que les contributions obligatoires des États membres se composent des éléments suivants :

Intérêts financiers – Le total des recettes pour l'exercice a été significativement plus faible que le montant prévu du fait de la faiblesse des taux d'intérêt servis pour les placements bancaires. Ce manque à gagner explique la différence entre les recettes budgétisées et les recettes réellement encaissées.

Participation forfaitaire des Accords partiels – Cette ligne budgétaire couvre la contribution forfaitaire des Accords partiels au Budget ordinaire de l'Organisation.

Recettes diverses – Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parking, les remboursements de la sécurité sociale française, la refacturation des services fournis à l'Observatoire de l'audiovisuel.

Budget	Recettes	Solde	Pourcentage
7 311	6 623	688	91 %



ANNEXES

ANNEXE I – BUDGET ORDINAIRE : RECAPITULATIF DES DEPENSES

	Budget 2010 000 € (1)	Dépenses 000 € (1)	Solde 000 € (2)	% consom- mation
Droits de l'Homme	83 951	82 800	1 151	99%
Garantir la protection des droits de l'homme	66 296	65 493	803	99%
Cour européenne des droits de l'homme	58 589	58 175	414	99%
Exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme	2 803	2 434	369	87%
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveaux national et européen	628	721	-93	115%
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	4 276	4 163	113	97%
Promouvoir les droits de l'homme	4 901	4 891	10	100%
Commissaire aux droits de l'homme	2 409	2 169	240	90%
Développement de normes et de politiques communes	976	935	41	96%
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	1 516	1 787	-271	118%
Egalité, diversité et protéger les droits des personnes vulnérables	8 422	8 185	237	97%
Protéger les droits des personnes vulnérables	826	799	27	97%
Promouvoir l'égalité	358	334	24	93%
Racisme et intolérance – ECRI	1 386	1 361	25	98%
Roms ¹⁵ : Promouvoir la cohésion sociale et le respect des droits de l'homme	887	905	-18	102%
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 149	2 109	40	98%
Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes (GRETA)	1 662	1 592	70	96%
Droits des enfants	1 154	1 085	69	94%
Garantir les droits sociaux	4 332	4 231	101	98%
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 140	3 059	81	97%
Santé publique et bioéthique	1 192	1 172	20	98%
Etat de Droit	7 532	8 073	-541	107%
Garantir la justice	2 909	3 259	-350	112%
Indépendance et efficacité de la justice	1 880	2 091	-211	111%
Prisons et police	1 029	1 168	-139	114%
Renforcer l'Etat de droit et Développer des normes communes	2 185	2 176	9	100%
Développement de normes et de politiques communes	2 185	2 176	9	100%
Combattre les menaces contre l'Etat de droit	2 438	2 638	-200	108%
Corruption	134	152	-18	113%
Crime organisé et terrorisme	2 000	2 141	-141	107%
Sécurité de l'Internet et cybercriminalité	304	345	-41	113%

¹⁵ L'expression « Roms » désigne les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tziganes ».

	Budget 2010 000 € (1)	Dépenses 000 € (1)	Solde 000 € (2)	% consom- mation
Démocratie	46 884	45 983	901	98%
Démocratie parlementaire	15 908	15 531	377	98%
Assemblée parlementaire	15 391	14 988	403	97%
Elections et mise en œuvre des engagements des Etats	517	543	-26	105%
Démocratie locale	8 716	8 346	370	96%
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 384	6 179	205	97%
Gouvernance locale	2 332	2 167	165	93%
Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité	13 121	13 009	112	99%
Aborder les situations post-conflituelles	350	352	-2	100%
Bonne gouvernance, Internet et média	2 997	2 863	134	96%
Société civile – Organisations non gouvernementales	1 578	1 449	129	92%
Promouvoir une société socialement cohésive et durable	2 050	1 964	86	96%
Dialogue interculturel	2 873	2 901	-28	101%
Protection de la diversité naturelle	586	581	5	99%
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage	2 687	2 899	-212	119%
Construire une culture démocratique	9 139	9 097	42	100%
Education pour des sociétés démocratiques durables	3 615	3 434	181	95%
Participation de la jeunesse et citoyenneté	5 051	5 129	-78	102%
Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence	473	534	-61	113%
Dépenses d'encadrement - Directions Générales Opérationnelles	5 474	5 131	343	94%
Organes directeurs, Services Généraux et Autres	74 497	73 938	559	99%
Comité des Ministres	2 881	2 593	288	90%
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 613	2 754	-141	105%
Protocole	762	823	-61	108%
Relations extérieures	1 287	1 443	-156	112%
Communication	6 608	6 440	168	97%
Conseil politique, Planification politique et Présence extérieure	5 090	5 461	-371	107%
Conseil juridique	1 044	1 037	7	99%
Audit et Evaluation	879	919	-40	105%
Administration , Ressources humaines, Finances et Services linguistiques	14 882	14 618	264	98%
Logistique	22 465	22 151	314	99%
Technologies de l'Information	9 475	9 350	125	99%
Investissements	4 665	4 665		100%
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	477	451	26	94%
Provisions communes et autres	3 314	1 233	2 081	37%
Réserve négative	-1 945		-1 945	
Opérationnel	143 841	141 987	1 854	99%
Appui	74 497	73 938	559	99%
Total	218 338	215 925	2 413	99%
Contributions des Etats membres	211 027	211 027		100%
Recettes diverses	7 311	6 623	688	90%
Recettes	218 338	217 650	688	100%
Résultat Net		-1 725	-1 725	

(1) Les chiffres sont présentés en milliers d'euros et basés sur les dépenses réelles telles qu'elles sont enregistrées dans le Système de gestion FIMS, sous réserve d'audit, au 18 février 2011. Des changements mineurs restent encore possibles. Puisque le Programme et Budget 2011 est présenté différemment du programme et budget approuvé pour 2010 il a été nécessaire d'imputer certains budgets et dépenses de manière à refléter le nouveau format.

(2) Au cours de l'année quelque 1.9M € de crédits ont été gelés, dont 207K € concernant le budget de la Cour, 151K € pour l'Assemblée, 62K € pour le Congrès, 659K € pour les directions opérationnelles et 779K € pour les services d'appui. Les informations financières doivent être lues à la lumière de ces données.

ANNEXE II – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Pilier / Secteur / Programme	2010 €'000
Garantir la protection des droits de l'homme	
Cour européenne des droits de l'homme	328
Exécution des arrêts de la CEDH	477
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	102
Comité européen pour la prévention de la torture	-
Promouvoir les droits de l'homme	
Commissaire aux droits de l'homme	574
Développement de normes et de politiques communes	4
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	596
Egalité, diversité et protéger les droits des vulnérables	
Protéger les droits des vulnérables	50
Promouvoir l'égalité	70
Racisme et intolérance – ECRI	70
Roms : promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme	117
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	67
Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes	86
Droits des enfants	322
Garantir les droits sociaux	
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	
Santé publique et bioéthique – Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	464
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)	693
Garantir la justice	
Indépendance et efficacité de la justice	1 004
Prisons et police	38
Renforcer l'État de droit et Développer des normes communes	
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	277
Développement de normes et de politiques communes	39
Combattre les menaces contre l'État de droit	
Corruption - GRECO	104
Crime organisé et terrorisme	58
Sécurité de l'Internet et cybercriminalité	147
Démocratie parlementaire	
Assemblée parlementaire	-
Élections et mise en œuvre des engagements des États	505
Démocratie locale	
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	-
Gouvernance locale	675
Promouvoir la gouvernance démocratique et la stabilité	
Répondre aux situations post-confliktuelles	238
Bonne gouvernance, Internet et média	-
Société civile – Organisations Non-Gouvernementales	388
Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe	56
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud	338
Protection de la diversité naturelle – EUR-OPA risques majeurs	207
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage – Eurimages et Observatoire Européen de l'Audiovisuel	268

Pilier / Secteur / Programme	2010 €'000
Construire une culture démocratique	
Éducation pour des sociétés démocratiques durables - Centre européen langues vivantes	182
Participation de la jeunesse et citoyenneté : FEJ – Mobilité des Jeunes par la Carte jeunes	114
Promouvoir le fair-play dans un sport sans dopage ni violence - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	35
Organes directeurs, services généraux et autres	779
TOTAL	9 472

ANNEXE III – LISTE DES PROGRAMMES JOINTS 2010

Pilier / Programme Conseil de l'Europe	Programmes conjoints	Date début	Date fin	Contribution de l'UE en €* %
DROITS DE L'HOMME				
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de soutien à la démocratie** • Promotion des mécanismes nationaux non judiciaires pour la protection des droits de l'homme et en particulier la prévention de la torture (Peer-to-Peer II) 	04/01/2010 01/03/2010	03/07/2011 29/02/2012	4 000 000 (100%) 1 200 000 (75%)
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Minorités en Russie : développer la culture, la langue, les médias et la société civile** 	17/02/2009	16/02/2012	2 500 000 (91%)
Droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et protection des droits de la femme et de l'enfant en Ukraine 	29/08/2008	28/03/2011	1 080 000 (90%)
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Programme régional pour la coordination et les réformes de la sécurité sociale dans l'Europe du Sud-est 	01/03/2008	31/08/2011	1 976 500 (90%)
ÉTAT DE DROIT				
Indépendance et efficacité de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'accès à la justice en Arménie 	01/09/2009	31/12/2011	3 961 500 (95%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le rôle des autorités judiciaires suprêmes de la Turquie 	09/01/2010	08/07/2012	3 172 500 (96%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de soutien à la démocratie ** 	04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Moldova efficacité et transparence II 	01/11/2010	31/12/2011	900 000 (90%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au système de gestion des tribunaux en Turquie II 	15/10/2010	14/10/2012	5 250 000 (95%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et efficacité du système judiciaire en Ukraine 	02/06/2008	01/06/2011	5 400 000 (90%)
Prisons et police	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des bonnes pratiques carcérales et promotion de la réforme des prisons en Turquie 	01/03/2009	30/08/2011	2 975 600 (100%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de soutien à la démocratie** 	04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux autorités boliviennes pour la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de l'Etat 	15/03/2010	14/09/2011	270 000 (100%)
	<ul style="list-style-type: none"> • UE Initiative « Etat de droit » pour l'Asie centrale 	16/12/2009	15/12/2011	600 000 (100%)
Corruption - GRECO	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les comportements éthiques dans le secteur public (TYEC 2) 	01/09/2010	31/08/2012	1 350 000 (90%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de lutte contre la corruption en Albanie 	01/09/2009	28/02/2012	2 000 000 (94%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Ethique pour la prévention de la corruption en Turquie 	01/12/2007	30/11/2009	1 350 000 (90%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat Oriental - corruption projet "bridge" 	01/08/2010	30/11/2010	30 000 (100%)
Crime organisé et terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités de la Direction chargée de la gestion des biens confisqués et l'amélioration du système de dépistage, de la saisie et de la confiscation des produits du crime en Serbie 	01/04/2010	31/03/2013	2 000 000 (93%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en Serbie 	01/09/2010	31/08/2012	1 800 000 (90%)
	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en Russie 	01/02/2009	31/12/2010	3 000 000 (95%)
Sécurité de l'Internet et Cybercrime	<ul style="list-style-type: none"> • Projet contre la cybercriminalité en Europe du Sud-est 	01/09/2010	31/08/2012	2 500 000 (90%)

(*) contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint et entre parenthèses le pourcentage que représente la contribution de l'UE sur l'ensemble du programme.

(**) réparti sur plusieurs programmes; le montant total du programme est indiqué dans chaque cas.

DÉMOCRATIE				
Élections et mise en œuvre des engagements des États	• Programme de soutien à la démocratie**	04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
Gouvernance locale	• Renforcer le gouvernement local au Monténégro (phase II)	01/09/2009	28/02/2011	200 000 (80%)
	• Renforcement des autorités locales et régionales en Serbie (phase II)	29/04/2009	30/04/2012	2 000 000 (91%)
	• Programme de soutien à la démocratie**	04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
Aborder les situations post-confliktuelles	• Recensement Bosnie-Herzégovine**	01/11/2010	01/05/2013	700 000 (87%)
Bonne gouvernance, Internet et média	• Programme de soutien à la démocratie**	04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
	• Promotion de la liberté, du professionnalisme et pluralisme dans les médias en Caucase du Sud et Moldova	01/09/2010	31/08/2013	858 000 (67%)
Société civile – Organisations Non Gouvernementales	• Programme de soutien à la démocratie**	04/01/2010	03/07/2011	4 000 000 (100%)
	• Minorités en Russie : développer la culture, la langue, les médias et la société civile**	17/02/2009	29/02/2012	2 500 000 (91%)
	• Promouvoir le concept de l'Académie des études politiques du Conseil de l'Europe en Chypre	27/08/2007	26/05/2011	600 000 (86%)
	• Réseau des écoles d'études politiques	01/01/2009	31/12/2010	1 759 500 (50%)
Promouvoir une société socialement cohésive et durable	• Les droits humains des personnes en situation de pauvreté	01/05/2010	30/04/2012	629 500 (80%)
	• Une Europe des responsabilités sociales et partagées	01/01/2010	02/03/2011	349 800 (71%)
	• Observation du recensement et mission de suivi au Kosovo*	15/05/2006	15/07/2011	594 900 (67%)
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud	• Accord cadre de gestion commun pour l'éducation globale / au développement et sensibilisation du public européen et au-delà	01/01/2009	31/12/2011	900 000 (68%)
Protection de la diversité naturelle	• Soutien pour la mise en place du Programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique dans le cadre de la Politique européenne de voisinage dans les pays d'Europe de l'Est et en Russie	06/12/2008	05/12/2011	1 484 000 (100%)
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage	• Journées européennes du patrimoine revisitées – 2010	01/03/2010	28/02/2011	100 000 (50%)
	• Programme régional sur l'Initiative de Kiev : 2ème Convention – projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques	01/12/2010	30/11/2011	100 000 (50%)
	• UE/Conseil de l'Europe Soutien à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo*	15/10/2009	14/04/2012	2 500 000 (90%)
	• L'étude de l'impact des Itinéraires culturels européens sur l'innovation et compétitivité des PME	01/10/2010	30/06/2011	200 000 (83%)
	• Patrimoine culturel et relations intercommunautaires au Kosovo*	15/03/2008	14/10/2009	400 000 (90%)
	• Journées européennes du patrimoine - 2009	01/03/2009	28/02/2010	95 000 (50%)
Éducation pour des sociétés démocratiques durables	• Aligner l'enseignement supérieur en Turquie sur l'Espace européen de l'Enseignement supérieur	01/11/2010	31/10/2013	4 750 000 (95%)
	• L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme en Turquie	01/11/2010	31/10/2013	5 795 000 (95%)
	• Soutenir la réforme de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine (SHE III)	15/02/2009	14/02/2011	400 000 (80%)
	• Education au Kosovo* : Interculturalité et le Processus de Bologne	12/06/2008	12/06/2011	1 400 000 (90%)
	• Soutenir les réformes de l'enseignement supérieur en Serbie	01/09/2007	31/12/2009	513 000 (90%)
Participation de la jeunesse et citoyenneté	• Accord cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2010-2013	01/07/2010	31/12/2013	2 100 000 (50%)
	• Accord cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse 2007-2009	01/01/2009	31/12/2009	600 000 (50%)

* voir la note au bas de la page 8.

ANNEXE IV – CORRESPONDANCE PROGRAMMES ET PROJETS 2010 / 2011

Pilier / Programme 2011	Programme(s) 2010 correspondant(s)	Projet(s) 2010 correspondant(s)
DROITS DE L'HOMME		
Exécution des arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme	Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : arrêts de la Cour et leur exécution	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre efficace de la CEDH - Assister le Comité des Ministres dans le contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	Amélioration des procédures, mécanismes et moyens de recours	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité de la protection de la CEDH au niveau national Amélioration du système de contrôle de la CEDH
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)	<ul style="list-style-type: none"> Prévention des mauvais traitements de personnes privées de liberté
Commissaire aux droits de l'homme	Commissaire aux droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Promotion du respect effectif et de la pleine jouissance des droits de l'homme
Développement de normes et de politiques communes	Développement du droit et des politiques des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Cohérence et synergies dans le dév. du droit et de la pol. droits de l'homme dans différentes organisations (ONU, UE, OSCE) Analyse juridique substantielle des questions droits de l'homme et contribution au dév. de la politique du Conseil de l'Europe sur ces questions
Renforcement des capacités : sensibilisation et formation	Sensibilisation et formation aux droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la société civile et aux mécanismes non judiciaires de protection des droits de l'homme Renforcement des capacités dans le domaine de la CEDH pour les professionnels du droit
Protéger les droits des vulnérables	Promotion de la cohésion sociale en Europe * Migrants Roms et Gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe Renforcer l'autonomisation des migrants et la cohésion sociale ** Protéger les droits de l'homme et la dignité humaine des migrants vulnérables ** Assurer l'égalité des droits et de traitement des Roms et Gens du voyage en Europe Contribution au Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV)
Roms : promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme		<ul style="list-style-type: none">
Promouvoir l'égalité	Egalité entre femmes et hommes partie intégrante des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société
Racisme et intolérance - ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance
Minorités – Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCPMN) Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM)	<ul style="list-style-type: none"> Protection des minorités nationales par le suivi de la mise en œuvre de la Convention-cadre Protection et promotion des droits des personnes appartenant aux minorités nationales Application et promotion de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
Menaces contre la dignité humaine : trafic d'êtres humains et violence à l'égard des femmes (GRETA)	Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité * Protect. des pers. contre les menaces envers leur dignité et intégrité*	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la traite des êtres humains Mesures efficaces pour la lutte contre la criminalité économique et la cybercriminalité* Suivi de la mise en œuvre des Conventions sur la coopération en matière pénale* Protection des femmes contre la violence, y compris la violence domestique
Droits des enfants	Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité * Construire une Europe pour et avec les enfants : une stratégie pour 2009-2011	<ul style="list-style-type: none"> Protection, prestations et participation pour les enfants en Europe Droits de l'enfant et services sociaux Mesures efficaces pour la lutte contre la criminalité économique et la cybercriminalité*
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	Charte sociale européenne Code européen de sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> Garantir les droits sociaux pour tous par une application plus large de la Charte sociale européenne Traitement des rapports et des réclamations collectives Mise en œuvre des décisions et conclusions (rapports) du CEDS et amélioration de la communication sur la CSE Promotion du Code européen de sécurité sociale
Santé publique et bioéthique	Protection des personnes contre les menaces envers leur dignité et leur intégrité* Santé	<ul style="list-style-type: none"> Bioéthique Soins de santé en Europe - pour et avec les enfants Mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans les systèmes de santé
ÉTAT DE DROIT		
Indépendance et efficacité de la Justice	Fonctionnement et efficacité de la justice	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement capacités de l'organisation de systèmes judiciaires indépendants et rôle des professions judiciaires Renforcer le statut, le rôle et les fonctions des magistrats Évaluer et améliorer l'efficacité de la justice
Prisons et police	Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité *	<ul style="list-style-type: none"> Soutien ciblé aux agents de la force publique Soutien ciblé aux systèmes pénitentiaires nationaux Droit pénal et sanctions pénales - systèmes pénitentiaires et alternatives à la détention*
Développement de normes et de politiques communes	Médias, société de l'information et protection des données* Droit public et privé et mise en œuvre des normes Droit international et tribunaux internationaux Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*	<ul style="list-style-type: none"> La protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel - STE n° 108 Réforme juridique dans le domaine des droits public et privé, et application des normes Droit international public Suivi de la mise en œuvre des Conventions sur la coopération en matière pénale*
Corruption - GRECO	Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*	<ul style="list-style-type: none"> Mesures efficaces pour la lutte contre la criminalité économique et la cybercriminalité*
Crime organisé et terrorisme	Réponses démocratiques au terrorisme Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre juridique pour la lutte contre le terrorisme Mécanisme de monitoring de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe STCE n° 198 Mesures efficaces pour la lutte contre la criminalité économique et la cybercriminalité* Mécanisme de monitoring mesures contre blanchiment des capitaux et financement terrorisme (MONEYVAL) Suivi de la mise en œuvre des Conventions sur la coopération en matière pénale*
Sécurité de l'Internet et Cybercrime	Normes européennes en matière de contrôle de la criminalité*	<ul style="list-style-type: none"> Droit pénal et sanctions pénales - systèmes pénitentiaires et alternatives à la détention* Suivi de la mise en œuvre des Conventions sur la coopération en matière pénale*

DÉMOCRATIE		
Élections et mise en œuvre des engagements des États	Activités de suivi CM et soutien aux États dans la mise en œuvre de leurs engagements Assistance électorale	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir certains États dans la mise en œuvre de leurs engagements • Suivi post-adhésion du respect des obligations et des engagements • Assistance électorale
Gouvernance locale	Démocratie locale et régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie pour l'Innovation et la Bonne Gouvernance au niveau local • Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale • Cadre institutionnel solide pour la démocratie locale et régionale • Promouvoir une décentralisation efficace aux niveaux local et régional
Aborder les situations post-conflituelles	Programme des activités de coop. spé. dans situations post-conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des activités de coopération spécifiques dans des situations de post-conflit
Bonne gouvernance, Internet et média	Médias, société de l'information et protection des données* Les institutions démocratiques en action Renforcement du rôle de la société civile dans la démocratie pluraliste*	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation de normes et assistance normative sur des questions d'actualité concernant les médias • Assistance ciblée dans le domaine des médias et des nouveaux services de communication et d'information • Télévision transfrontière • Bonne gouvernance dans la société de l'information **
Société civile – Organisations Non Gouvernementales	Renforcement du rôle de la société civile dans la démocratie pluraliste*	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de la Société civile ** • Relations avec les OING • Forum pour l'avenir de la démocratie • Réseau des Écoles d'études politiques
Promouvoir une société socialement cohésive et durable	Promotion de la cohésion sociale en Europe *	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilité sociale en tant que facteur de cohésion sociale ** • Une Europe des responsabilités sociales et partagées : les rôles des citoyens et des autorités publiques • Agir pour la cohésion sociale face à la crise mondiale sociale et économique **
Dialogue interculturel – Centre Nord-Sud	Dialogue interculturel - Suite donnée au « Livre blanc sur le dialogue interculturel »	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du « Livre blanc sur le dialogue interculturel » • Campagne « Dites Non à la discrimination » ** • Cités interculturelles : gouvernance et politiques pour des communautés diversifiées • Vivre ensemble dans des sociétés diversifiées : la promotion du dialogue interculturel • Éducation et échanges interculturels • Histoires partagées pour une Europe sans clivages • Enseigner la mémoire - Éducation à la prévention des crimes contre l'humanité • Dialogue interculturel à travers les arts et le patrimoine **
Protection de la diversité naturelle	Promotion du dialogue et de la diversité culturelle et naturelle*	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et monitoring des politiques sur la diversité biologique par la Convention de Berne
Protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage	Mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe pour la culture et le patrimoine culturel et coopération dans les régions prioritaires (Europe du Sud-Est, Caucase du Sud et mer Noire) Promotion du dialogue et de la diversité culturelle et naturelle*	<ul style="list-style-type: none"> • Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel dans l'Europe du Sud-Est • Initiative de Kiev • Politiques culturelles et gouvernance pour la diversité, le dialogue, l'accès, la participation et la créativité • Développer la responsabilité commune et de nouvelles approches du patrimoine culturel par suivi conventions • Promouvoir politiques paysagères et développement territorial durable : qualité cadre de vie cohésion territoriale
Éducation pour des sociétés démocratiques durables	L'éducation pour promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe Dimension européenne de l'enseignement supérieur : promotion des valeurs humanistes et optimisation des structures Politiques linguistiques et droit à une éducation de qualité pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage des grands principes et du fonctionnement du système de protection des droits de l'homme • Programme Pestalozzi de formation des professionnels de l'éducation • Élaborer des politiques éducatives conformes aux principes et normes du Conseil de l'Europe • L'apprentissage de la démocratie et des droits de l'homme en milieu scolaire et extrascolaire au long de la vie • Espace européen de l'enseignement supérieur : réforme structurelle et qualifications de l'enseignement supérieur • Promouvoir le dialogue interculturel et la culture démocratique par l'enseignement supérieur • Politiques linguistiques et droit à l'éducation et à l'insertion sociale • Protéger et promouvoir le droit à l'éducation pour tous dans les systèmes éducatifs européens
Participation de la jeunesse et citoyenneté	Développer la coopération européenne de jeunesse à travers la politique de jeunesse, le travail de jeunesse et l'éducation/l'apprentissage non formel	<ul style="list-style-type: none"> • Droits de l'homme et démocratie : promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe par la politique de jeunesse • Inclusion sociale des jeunes • Approches politiques et instruments en faveur des jeunes et des enfants
Promouvoir un sport le fair-play dans un sport sans dopage ni violence	Prévenir les dérives du sport par des mécanismes conventionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Convention sur la violence des spectateurs : vaincre le hooliganisme dans le sport • Convention contre le dopage : s'engager dans la lutte contre le dopage
ORGANES DIR., SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES		
Conseil politique, Planification politique et présence extérieure	Présence du Conseil de l'Europe dans les États membres	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux de Conseil de l'Europe • Bureaux d'information

(*) projet ou programme 2010 réparti sur plusieurs programmes 2011.

(**) arrêtés en 2011.